

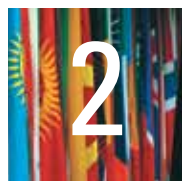


Rapport annuel 2017 du FMI

Pour une croissance
inclusive



Table des matières



Partie 1 : Vue d'ensemble

À propos du FMI.....	2
Message de la Directrice générale.....	2
Activités stratégiques du FMI.....	4
Les principales missions du FMI.....	5

Faits saillants – Comment faire redémarrer

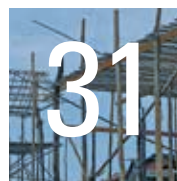
la croissance mondiale	6
Les défis du commerce mondial	7
La productivité fléchit	9
Promouvoir une croissance solidaire.....	11
Travail sur l'égalité des sexes.....	13
Développement des capacités pour la gestion de la dette.....	15

Faits saillants régionaux

18	
Afrique subsaharienne	18
Moyen-Orient et Afrique du Nord.....	20
Asie et Pacifique	23
Hémisphère occidental	26
Europe.....	28

Encadrés

2.1	Revue quinquennale 2018 de la stratégie de développement des capacités du FMI	60
2.2	Instruments d'évaluation budgétaire.....	63
2.3	Pacte du G-20 avec l'Afrique	71
3.1	Poursuite de la rénovation du siège.....	78
3.2	Profils des hauts fonctionnaires partis et nommés récemment.....	80
3.3	L'évaluation des sauvegardes comme méthode de gestion des risques	83



Partie 2 : Notre cœur de métier

Surveillance économique	32
Surveillance bilatérale.....	33
Surveillance multilatérale.....	34
Conseils de politique économique	37
Données.....	42

Activités de prêt.....

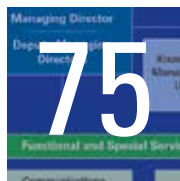
46	
Les financements non concessionnels.....	47
Les financements concessionnels	54
Élaboration des programmes.....	56
Instrument de soutien à la politique économique	56

Développement des capacités.....

58	
Faits saillants du renforcement des capacités budgétaires.....	61
Faits saillants du renforcement des capacités dans le domaine monétaire et le secteur financier	64
Faits saillants du développement des capacités statistiques	65
Faits saillants du renforcement des capacités juridiques	66
Faits saillants de la formation.....	67
Les activités de développement des capacités du FMI en quelques chiffres.....	68
Partenariats pour le développement des capacités.....	70
Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud.....	74
Cadre d'évaluation commun	74

Graphiques

1.1	Croissance du commerce et PIB réels, 1960–2016	8
1.2	Gains de productivité par groupe de pays, 1990–2016	10
1.3	Pays avancés : revenu marchand réel par habitant, 1980–2012..	11
1.4	Croissance et inégalités dans les pays en développement à faible revenu, 1996–2013	12
1.5	Taux d'activité des femmes et PIB.....	14
1.6	Arabie saoudite : solde budgétaire, 2010–16.....	15
1.7	Uruguay : composition de la dette du secteur public, 2011–16	16
1.8	Uruguay : composition de la dette du secteur public, 2015	16
1.9	Afrique subsaharienne : exportations et importations, par partenaire commercial, 1995–2015	18
1.10	Afrique subsaharienne : croissance du PIB, 2010–16.....	19
1.11	Moyen-Orient et Afrique du Nord : variation du PIB imputable aux conflits, 1970–2014.....	20
1.12	Subventions à l'énergie par région, 2015.....	22
1.13	Prix moyens du gaz par région, 2004–16.....	22
1.14	Mexique : passifs liés aux investissements directs étrangers et aux investissements de portefeuille, en 2007 et 2016.....	26
1.15	Espagne, Italie, France et Allemagne : croissance du PIB réel, 2007–21	29



Partie 3 : Finances, organisation et responsabilisation

Organigramme du FMI	75
Budget et recettes	76
Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et revenu net	77
Ressources humaines et organisation	80
Responsabilisation	82
Bureau indépendant d'évaluation.....	85
Communication extérieure.....	86
Quotes-parts et gouvernance.....	91
Droit de tirage spécial.....	92
Transparence	93
Administrateurs du FMI (photo).....	94
Équipe de direction (photo).....	96
Administrateurs et administrateurs suppléants (liste).....	98
Cadres de direction.....	100
Notes.....	102
Sigles et abréviations.....	109
Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs	110

L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.

L'analyse et les considérations de politique économique présentées dans cette publication sont celles du Conseil d'administration du FMI.

L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); la conversion des données financières du FMI en dollars est approximative et effectuée pour des raisons de commodité. Au 28 avril 2017, 1 dollar était égal à 0,729382 DTS et 1 DTS à 1,37102 dollar. Au 30 avril 2016, 1 dollar était égal à 0,705552 DTS et 1 DTS à 1,41733 dollar.

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il désigne aussi un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais pour lesquelles des statistiques sont établies de manière distincte et indépendante.

2.1 Indicateurs de solidité financière : nombre de pays déclarants, par région, 2009–17.....	43
2.2 Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant les exercices 2008–17, clos le 30 avril	48
2.3 Encours des prêts non concessionnels, exercices 2008–17.....	49
2.4 Encours des prêts concessionnels, exercices 2008–17	55
2.5 Coûts relatifs des principales activités du FMI, exercice 2017 ...	68
2.6 Dépenses consacrées aux activités de développement des capacités, exercice 2017	68
2.7 Prestation d'assistance technique par région, exercices 2013–17	68
2.8 Prestation d'assistance technique par groupe de revenu, exercices 2013–17	69
2.9 Prestation d'assistance technique par domaine, exercices 2013–17	69
2.10 Participation aux formations de l'IDC, par groupe de revenu, exercices 2013–17	69
2.11 Programme de formation de l'IDC par région d'origine des participants, exercices 2013–17	70

Tableaux

1.1 Argentine : PIB réel, prix à la consommation, solde des transactions courantes et taux de chômage, croissance en 2016 et projections pour 2017–18	27
1.2 Albanie : principaux indicateurs économiques, 2013 et 2016	28
2.1 Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant l'exercice 2017	47
2.2 Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI.....	50
2.3 Facilités de prêt concessionnel.....	52
2.4 Accords approuvés et augmentés au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance pendant l'exercice 2017	54
2.5 Partenaires des activités de développement des capacités du FMI	70
2.6 Centres régionaux du FMI pour le partage des connaissances ...	73
3.1 Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2016–19	76
3.2 Dépenses administratives indiquées dans les états financiers, exercice 2017	77
3.3 Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2017	79
3.4 Monnaies composant le panier du DTS	93

À propos du FMI

Le Fonds monétaire international (FMI), une organisation mondiale qui regroupe 189 États membres, a pour mission de renforcer la solidité de l'économie mondiale. Il s'emploie à encourager la coopération monétaire internationale, à assurer la stabilité financière, à faciliter le commerce international, à favoriser un niveau élevé d'emploi et une croissance économique durable et à réduire la pauvreté dans le monde.

Le FMI, qui veille au bon fonctionnement du système monétaire international, compte parmi ses principaux objectifs de promouvoir la stabilité des taux de change et de faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international. Sa mission permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services, et revêt une importance essentielle pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie.

Les États membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui examine les conséquences nationales, régionales et mondiales des politiques économiques de chacun, et prend les décisions en matière de prêt pour aider les États membres confrontés à des problèmes temporaires de balance des paiements et appuyer le renforcement de leurs capacités. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration, de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2016 et clos le 30 avril 2017. Le contenu du rapport reflète les opinions et les discussions stratégiques du Conseil d'administration du FMI, qui a activement participé à sa rédaction.

Message de la Directrice générale

Chaque année fait naître des espoirs dans les pays membres du FMI et présente de nouveaux défis. La période comprise entre mai 2016 et avril 2017 — notre exercice 2017 — n'a pas dérogé à la règle.

Après plusieurs années de croissance décevante, l'économie mondiale a commencé à monter en puissance. Cette reprise conjoncturelle a stimulé les pays avancés, les pays émergents et certains pays en développement à faible revenu, et, surtout, de nombreux pays ont renoué avec une croissance de l'emploi.

Derrière ces bonnes nouvelles se cachent cependant de profondes incertitudes quant à l'avenir de l'ordre économique et financier mondial de l'après-guerre, autant de défis que le FMI et ses pays membres devront relever ces prochaines années.

Le premier défi consiste à poursuivre sur cette lancée. Les États membres du FMI continuent de souscrire à la stratégie à trois volets adaptée à chaque pays que j'ai décrite dans le *Rapport annuel 2016*, alliant un soutien monétaire, des politiques budgétaires propices à la croissance et des réformes structurelles propres à donner l'impulsion nécessaire à l'économie mondiale. Cette stratégie change la donne et renforce la résilience face aux facteurs de vulnérabilité qui ont tant préoccupé nos pays membres.

Nous avons cependant été confrontés cette année à bien d'autres problèmes pressants. Certains périls sont devenus plus visibles depuis la crise financière mondiale de 2008 et nous devons y prêter davantage attention. Les pertes d'emploi et les bouleversements



provoqués par les mutations économiques, technologiques et sociales rapides suscitent l'inquiétude, en particulier face à la montée des inégalités.

Les inégalités ont des conséquences dans tous les pays. Elles s'aggravent souvent lorsque les performances des pays ont souffert de la crise. Il est essentiel que la communauté internationale mène une action concertée pour rendre la croissance plus solide, durable et inclusive. Le FMI est fermement déterminé à jouer son rôle dans la construction d'une économie mondiale qui profite à tous en donnant des conseils de politique économique, en partageant ses connaissances et en apportant des concours financiers. Dans ce cadre, son travail sur les inégalités femmes-hommes est essentiel.


Le ralentissement de la croissance s'explique par la question fondamentale de la baisse mesurable de la productivité dans tous les pays. Cette baisse tient à plusieurs raisons, parmi elles le vieillissement de la population de nombreux pays, y compris émergents, les moindres bienfaits de la révolution informatique et l'essoufflement de la croissance du commerce.

Notre action en vue de relever ces défis — ralentissement du commerce, baisse de la productivité, inégalités femmes-hommes et croissance inclusive — est le thème central de cette édition du *Rapport annuel*. Elle est exposée dans ses grandes lignes à la section «Faits saillants».

D'autres défis restent bien entendu à relever. Dans les pays émergents, nous devons donner des conseils avisés sur le financement et la gestion des investissements dans les infrastructures et la mise en place de cadres budgétaires capables de financer des systèmes de santé et d'éducation solides, autant de facteurs essentiels pour poursuivre leur réussite économique. De nombreux pays en développement à faible revenu devront trouver les moyens de surmonter les effets de la baisse des cours des produits de base pour pérenniser les progrès réels enregistrés depuis une vingtaine d'années, qui ont sorti des millions de personnes de la pauvreté. Dans tous les pays du monde, il s'agira également de se concentrer sur des enjeux fondamentaux, comme le changement climatique et la corruption, qui influent sur les perspectives économiques.

Vu l'ampleur des problèmes pressants auxquels sont confrontés les pays membres du FMI, les thèmes abordés par le Conseil d'administration du FMI au cours de l'année écoulée, et par extension dans le présent *Rapport annuel*, sont particulièrement importants. Citons notamment le renforcement du dispositif mondial de sécurité financière, l'accent mis sur les aspects macrofinanciers de la surveillance, l'évaluation de la marge de manœuvre budgétaire et l'approfondissement de nos travaux sur le développement des capacités.

Cette action s'inscrit dans une volonté réaffirmée de coopération et d'intégration internationales. La santé de l'économie mondiale et le bien-être de la communauté des nations passent par la farouche détermination à travailler ensemble pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés en renforçant la stabilité financière, en réduisant les déséquilibres mondiaux et en jetant les bases d'une croissance économique qui profite à tous.



Activités stratégiques du FMI

Le Plan d'action mondial lancé en avril 2017 par la Directrice générale, qui fait suite au Plan d'action mondial d'octobre 2016, décrit les principaux travaux du FMI durant l'exercice clos le 30 avril 2017, notamment autour des axes stratégiques suivants :

Revue et travaux analytiques importants :

- Début de l'intégration de l'évaluation de la marge de manœuvre budgétaire disponible dans les bilans de santé économique que dresse chaque année le FMI
- Lancement des travaux pour renforcer les outils analytiques afin d'accroître le suivi des questions structurelles dans les bilans de santé économique
- Analyse des causes du ralentissement de la productivité mondiale
- Examen de l'évolution et des perspectives macroéconomiques des pays en développement à faible revenu
- Publication d'un document sur les politiques structurelles et les inégalités de revenu dans les pays en développement à faible revenu
- Maintien de l'accent sur la mobilisation des recettes intérieures et les questions de fiscalité internationale dans les bilans de santé économique
- Examen des arguments économiques et des arguments de marché en faveur des titres de créance conditionnels catégoriels pour les émetteurs souverains
- Examen de la libéralisation et de la gestion des flux de capitaux

- Examen de l'intégration des questions financières dans les bilans de santé économique
- Examen des questions relatives à la stabilité financière dans les pays ayant un système financier islamique
- Examen des tendances récentes des relations de correspondants bancaires
- Examen du rôle du FMI dans l'accroissement de la capacité d'adaptation aux catastrophes naturelles et au changement climatique dans les petits pays
- Étude des moyens de renforcer le cadre de suivi post-programme

Le multilatéralisme au service de tous :

- Publication d'un document sur le commerce comme moteur de croissance
- Renouvellement de la décision sur les Nouveaux Accords d'emprunt jusqu'à 2022 et engagements supplémentaires pour les accords de prêts bilatéraux
- Étude de l'adéquation du dispositif mondial de sécurité financière en vue d'une réforme éventuelle des instruments du FMI

Activités de développement des capacités ayant contribué au Plan d'action mondial :

- Poursuite du développement des activités, près de la moitié de l'assistance technique bénéficiant aux pays en développement à faible revenu et plus de la moitié des formations aux pays émergents et aux pays à revenu intermédiaire



Les principales missions du FMI

- Formations du FMI toujours plus accessibles grâce à l'apprentissage en ligne, qui représente maintenant environ 30 % de la participation à des formations, et aux cours en ligne, y compris dans des langues autres que l'anglais
- Renforcement de la coordination entre les activités de surveillance économique, de prêt et de partage des connaissances du FMI, notamment grâce au Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud qui vient d'ouvrir et à la révision du programme de formation et des cours proposés
- Poursuite du renforcement des capacités sur les questions relatives au secteur financier, essentiellement en Afrique
- Poursuite des travaux sur un cadre de développement des capacités pour les États fragiles en vue de renforcer les institutions, de consolider le dispositif de suivi et d'évaluation des résultats et d'améliorer la coordination avec les autres partenaires
- En collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, les Nations Unies et la Banque mondiale, appui constant aux travaux sur les questions de fiscalité internationale, notamment par l'intermédiaire de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales
- Collaboration avec des partenaires pour s'attaquer aux obstacles à la réalisation des Objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030, notamment en favorisant la mobilisation des recettes; poursuite de l'étude des questions relatives aux données et au secteur financier dans les pays en développement à faible revenu, notamment en créant de nouveaux fonds sur les déficits de données et la stabilité financière; poursuite du suivi sur le terrain grâce au réseau de centres régionaux d'assistance technique du FMI

Conseiller aux États membres des politiques pour parvenir à la stabilité macroéconomique et, partant, accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté.

Mettre à la disposition des États membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent notamment lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements extérieurs sont supérieurs à leurs recettes de change.

Fournir une assistance technique et des formations aux États qui en font la demande, afin de les aider à mettre en place et affermir les compétences et les institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais, compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses États membres, il dispose également de bureaux dans le monde entier.

On trouvera des informations complémentaires sur le FMI et ses États membres sur le site Internet du FMI, www.imf.org.

Comment faire redémarrer la croissance mondiale

Durant l'exercice 2017, le FMI a axé ses activités sur des problématiques mondiales urgentes :

Le commerce et ses bienfaits pour la croissance et les laissés-pour-compte

La productivité, dont la croissance molle a contribué à la stagnation des revenus

Les politiques de croissance inclusive, pour corriger le creusement des inégalités essentiellement lié au progrès technologique

L'égalité femmes-hommes, pour que l'économie mondiale exploite tout son potentiel

La gestion de la dette, pour aider les pays à s'adapter à la baisse des recettes tirées des produits de base





Les défis du commerce mondial

Le commerce a joué un rôle essentiel de catalyseur de la croissance mondiale, en contribuant à des gains de productivité et à une élévation des niveaux de vie sans précédent, en aidant des millions de personnes à s'extraire de la pauvreté et en pesant sur les prix. Néanmoins, l'essor du commerce, comme celui de la productivité et des revenus, a eu tendance à ralentir, reflétant et contribuant à provoquer un essoufflement de la croissance

économique dans le sillage de la crise financière mondiale de 2008.

Malgré toutes ses retombées positives, le commerce a eu également des effets négatifs sur certains groupes de travailleurs et certaines populations, en particulier en Europe et aux États-Unis. Ces bouleversements, qui résultent aussi de l'innovation technologique, ont été amplifiés par le ralentissement de la croissance, à l'origine de réactions négatives et critiques vis-à-vis de l'intégration économique mondiale.

Lors du sommet organisé en Chine en 2016 pour le forum financier et économique du Groupe des Vingt (G-20), les dirigeants ont recommandé l'adoption de politiques intérieures visant à répartir plus équitablement les gains du commerce.

Un document préparé conjointement par la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce pour la réunion des sherpas du G-20 de mars 2017, en Allemagne, traitait des politiques susceptibles d'aller dans ce sens.

Dans son communiqué d'avril 2017, le Comité monétaire et financier international du FMI a reconnu que «la période prolongée de faible croissance a mis en avant les préoccupations de ceux qui ont été laissés pour compte» et déclaré qu'il était «important de veiller à ce que chacun ait l'occasion de tirer parti de l'intégration économique mondiale et des progrès technologiques». Les services du FMI s'intéressent de plus en plus aux effets du commerce sur l'efficacité du marché du travail.

RÉSUMÉ D'UN DOCUMENT DES SERVICES DU FMI

Faire du commerce un moteur de croissance pour tous : plaider pour le commerce et des politiques facilitant l'ajustement

Les progrès de l'intégration commerciale ont été l'un des leviers de la croissance économique dans les pays avancés et les pays en développement à la fin du XX^e siècle.

Toutefois, depuis le début des années 2000, le rythme de croissance des échanges commerciaux, de la productivité et des revenus a ralenti, laissant de nombreuses personnes au bord du chemin, surtout dans les pays avancés.

En adoptant des politiques appropriées, les pays peuvent tirer profit des échanges, améliorer le sort des laissés-pour-compte et renforcer la flexibilité et les résultats économiques.

Préparé par la Banque mondiale, le FMI et l'Organisation mondiale du commerce



À SAVOIR

Commerce et croissance sont étroitement liés...

De 1960 à la crise financière mondiale de 2008, le commerce des biens et des services a progressé d'environ 6 % par an en moyenne, à peu près deux fois plus vite que le PIB (*graphique 1.1*), sous l'effet de baisses des coûts du commerce, y compris des droits de douane et des technologies. Les chaînes d'approvisionnement apparues dans la foulée ont permis des avancées dans l'industrie manufacturière et des gains de productivité. Sur toute la planète, l'élévation des niveaux de vie observée parallèlement aux échanges commerciaux a confirmé le rôle du commerce comme moteur essentiel de la croissance. Mais ce moteur tourne au ralenti depuis peu, reflétant principalement la faiblesse de l'activité économique, en particulier de l'investissement, comme l'expliquait le chapitre 2 de l'édition d'octobre 2016 des *Perspectives de l'économie mondiale*.



... mais les effets positifs du commerce suscitent des réserves croissantes...

Dans de nombreux pays avancés, les effets du commerce suscitent des interrogations croissantes chez certains observateurs, un changement d'attitude dont témoignent les sondages d'opinion et certaines élections. Le commerce est généralement mieux perçu dans les pays émergents et les pays en développement.

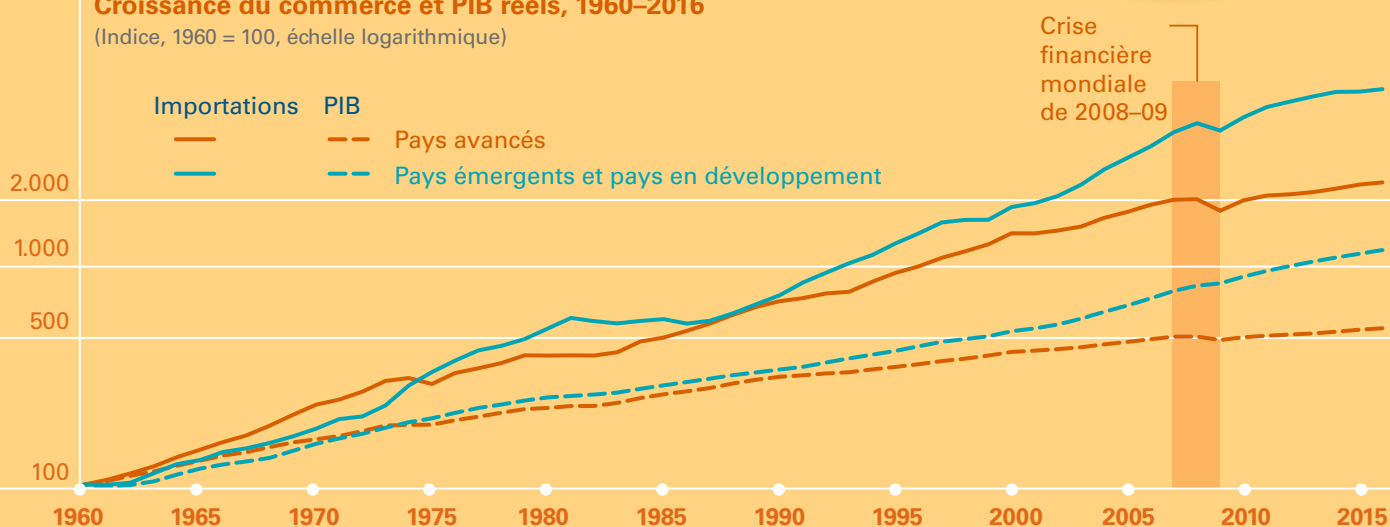
Les pays émergents enregistrent une croissance en hausse

Le commerce et la croissance économique ont ralenti à l'échelle mondiale depuis 2008, mais, dans les pays émergents et les pays en développement, le PIB et les importations ont augmenté plus vite que dans les pays avancés.

De 1960 à la crise financière mondiale de 2008, le commerce des biens et des services a progressé à peu près deux fois plus vite que le PIB.

Graphique 1.1
Croissance du commerce et PIB réels, 1960–2016

(Indice, 1960 = 100, échelle logarithmique)



Source : calculs des services du FMI.

La productivité fléchit

Dans le monde entier, les gains de productivité ont fortement ralenti après la crise financière mondiale (*graphique 1.2*). Cette tendance a contribué à la stagnation des revenus dans bien des pays avancés, attisant l'hostilité politique à la mondialisation.

Le phénomène a été constaté au niveau de la productivité du travail (production par travailleur), mais aussi de la productivité totale des facteurs, qui mesure le degré d'efficacité globale d'une économie dans son utilisation du travail, du capital et d'autres éléments comme la technologie. Si la tendance se poursuit, elle risque de compromettre les progrès obtenus à l'échelle mondiale en matière d'amélioration des niveaux de vie, de réduction des dettes privées et publiques et de viabilité des systèmes de protection sociale. La croissance déclinante de la productivité pourrait aussi compliquer la tâche des gouvernements se préparant aux futurs chocs économiques.

En avril 2017, le FMI a publié une note intitulée «Gone with the Headwinds: Global Productivity» («La croissance de la productivité mondiale dans la tourmente») qui traite des questions relatives à la productivité. Ces questions

ont également fait l'objet d'un article paru dans l'édition de mars 2017 de *Finances & Développement*.

Les raisons du ralentissement sont à la fois d'ordre structurel et liées à la crise. Les facteurs structurels sont, notamment, les effets décroissants du formidable essor des technologies de l'information et des communications, les efforts moins soutenus pour réformer les marchés du travail et des produits, les problèmes de pénurie et d'asymétrie de compétences et les défis démographiques comme le vieillissement de la population. En outre, les conséquences de la crise mondiale restent perceptibles : faiblesse des bilans bancaires, resserrement du crédit dans certains pays, mollesse de l'investissement, atonie de la demande et politiques économiques incertaines.

Le ralentissement du commerce mondial constitue à long terme un autre frein à la productivité : depuis 2012, le commerce peine à se développer au même rythme que le PIB mondial, ce qui pourrait augurer de gains de productivité moins importants à l'avenir, sans même tenir compte des éventuelles restrictions au commerce.

RÉSUMÉ D'UN DOCUMENT DES SERVICES DU FMI

La croissance de la productivité mondiale dans la tourmente

Les gains de productivité, qui sont un des principaux leviers de l'élévation des niveaux de vie, étaient déjà en recul dans les pays avancés avant la forte baisse provoquée par la crise financière mondiale.

Les freins structurels sont, entre autres, l'essor moins rapide des technologies de l'information et des communications reflétant notamment le vieillissement de la population active, le ralentissement du commerce mondial et l'accumulation moins soutenue de capital humain.

Pour relancer la croissance de la productivité, il faut remédier sans tarder aux dernières séquelles de la crise tout en accélérant les réformes structurelles pour parer les vents contraires susceptibles de se lever à plus long terme.

Préparé par Gustavo Adler, Romain Duval, Davide Furceri, Sinem Kiliç Çelik, Ksenia Koloskova et Marcos Poplawski-Ribeiro



À SAVOIR

Comment doper la productivité

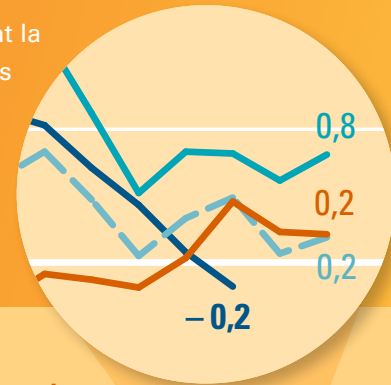
Pour éliminer les facteurs contribuant à une croissance plus lente de la productivité, les responsables de la politique économique doivent s'attacher à renforcer l'innovation et l'éducation, promouvoir les réformes structurelles et continuer à recueillir les bénéfices de l'ouverture commerciale et des migrations, tout en conduisant des politiques favorisant l'inclusion. Comme le ralentissement n'est pas sans lien avec la dernière crise financière mondiale, des mesures ciblées doivent toutefois être prises pour en traiter les séquelles.

Il faut par exemple :

- Doper la demande dans les secteurs où elle reste faible, en particulier dans l'investissement, en sélectionnant très rigoureusement les projets d'investissements publics et en supprimant les obstacles à l'investissement privé, pour soutenir l'accumulation de capital et l'adoption de nouvelles technologies.
- Restructurer la dette des entreprises et renforcer les bilans bancaires pour faciliter l'accès au crédit et stimuler l'investissement dans le capital physique et immatériel. La productivité globale en sera améliorée elle aussi, surtout en Europe, où le redressement des bilans a été plus lent qu'aux États-Unis. La restructuration de la dette des entreprises et un contrôle bancaire plus efficace amélioreront également la répartition du capital.
- Envoyer des signaux clairs concernant la future politique économique, en particulier dans les domaines budgétaire, réglementaire et commercial, afin de favoriser l'investissement.

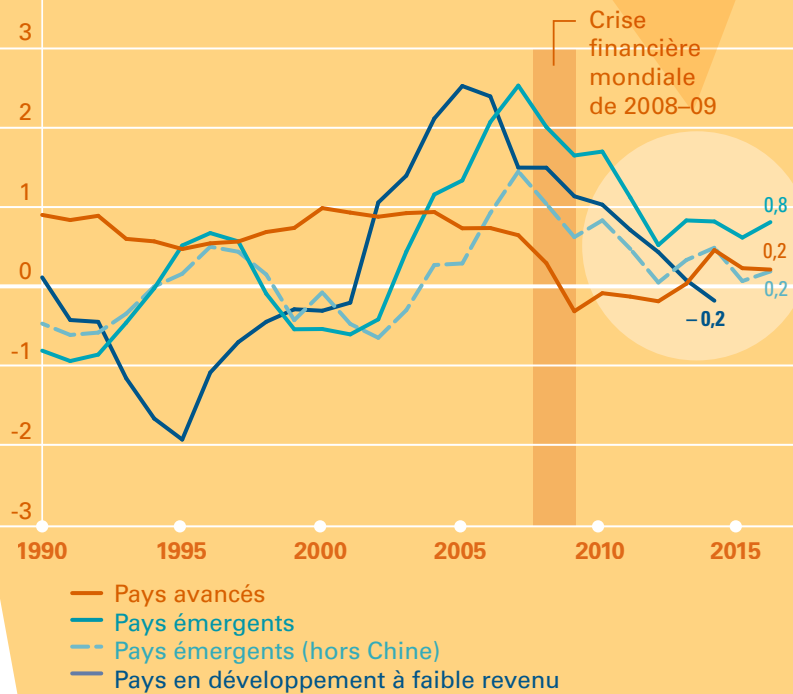
Partout dans le monde, les gains de productivité ont sensiblement ralenti depuis la crise financière de 2008.

Ils déclinaient déjà dans les pays avancés avant la forte baisse provoquée par la crise, mais divers facteurs structurels et démographiques ont accentué la tendance.



Graphique 1.2
Gains de productivité par groupe de pays, 1990-2016

(Taux de croissance moyen sur 5 ans, en pourcentage)



- Pays avancés
- Pays émergents
- Pays émergents (hors Chine)
- Pays en développement à faible revenu

Sources : Penn World Trade Table 9.0; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*; calculs des services du FMI.

Note : Les moyennes des groupes sont pondérées par le PIB en parité de pouvoir d'achat.

Promouvoir une croissance solidaire

Les inégalités de revenus et la croissance inclusive constituent désormais une problématique d'importance mondiale (*graphique 1.3*). Au cours des 30 dernières années, les inégalités se sont aggravées dans de nombreux pays, en grande partie sous l'effet du progrès technologique. Aujourd'hui, les dirigeants du monde entier se préoccupent de cette question et mobilisent des ressources pour relever les défis que suppose une croissance mieux partagée.

Des travaux du FMI dans ce domaine ont montré que le creusement des inégalités nuisait à la durabilité de la croissance économique, que la conception des politiques gouvernementales influait sur la répartition des revenus et que les pouvoirs publics pouvaient aussi agir pour remédier à cette situation. Une étude du FMI publiée en janvier 2017 a élargi ces recherches à l'effet des politiques macrostructurelles dans les pays à faible revenu (*graphique 1.4*). D'autres travaux se sont intéressés aux conséquences des déficits budgétaires, de la libéralisation des marchés du travail et des mouvements transfrontaliers de capitaux.

Le Fonds réfléchit désormais à la manière dont cette meilleure compréhension des causes profondes de l'inégalité peut se traduire en politiques propices à une croissance plus inclusive, en veillant plus particulièrement au caractère équitable des mesures

RÉSUMÉ D'UN DOCUMENT
DES SERVICES DU FMI

Politiques macrostructurelles et inégalités de revenu dans les pays en développement à faible revenu

Malgré la vigueur de la croissance mesurée depuis une vingtaine d'années, les inégalités de revenu demeurent importantes dans nombre de pays en développement à faible revenu (PDFR), ce qui peut nuire à la fois au rythme et à la durabilité de la croissance et de la stabilité macroéconomique.

Dans ces pays, un secteur informel très développé, une mobilité limitée de la main-d'œuvre sur le plan géographique ou intersectoriel, de fortes disparités de la productivité selon les secteurs, un manque d'accès aux financements et des infrastructures très

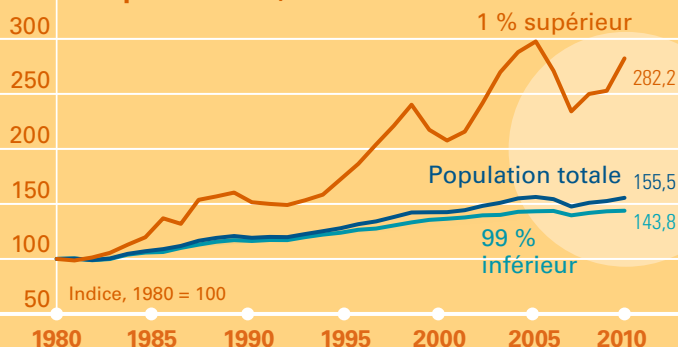
insuffisantes peuvent rendre les arbitrages entre croissance et inégalités extrêmement difficiles.

Dans les PDFR, les politiques favorisant la croissance, comme les réformes budgétaires (mesures fiscales, augmentation des investissements infrastructurels publics), les réformes du secteur financier et les réformes agricoles, peuvent largement influencer sur la répartition des revenus. Pour limiter les effets de répartition négatifs, des interventions ciblées peuvent être menées parallèlement aux réformes propices à la croissance.

Préparé par Stefania Fabrizio, Davide Furceri, Rodrigo Garcia-Verdu, Bin Grace Li, Sandra V. Lizarazo, Marina Mendes Tavares, Futoshi Narita et Adrian Peralta-Alva

Vue d'ensemble

Graphique 1.3
Pays avancés : revenu marchand réel par habitant, 1980–2012



Des riches de plus en plus riches

Dans les pays avancés, les revenus du centile le plus riche ont augmenté trois fois plus vite que ceux du reste de la population.

Sources : World Wealth & Income Database (Base de données mondiale sur les patrimoines et les revenus); FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*; calculs des services du FMI.

Note : L'échantillon comprend les pays suivants : Allemagne, Australie, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Singapour, Suède et Suisse. Le revenu marchand se rapporte aux revenus des personnes physiques avant impôts et transferts.

Pays pilotes dans la lutte contre les inégalités

Bolivie



Dans un pays autrefois parmi les plus inégalitaires d'Amérique latine, les prix élevés des matières premières et les politiques gouvernementales ont permis des progrès significatifs. Malgré la chute des cours, la Bolivie s'est efforcée de tenir ce cap. Les consultations de 2015 et 2016 du FMI avec la Bolivie ont été axées sur les inégalités et se sont appuyées sur une étude consacrée aux revenus des ménages. Les services du FMI ont élaboré un modèle permettant de simuler l'évolution des inégalités et d'essayer des politiques visant à préserver les progrès déjà accomplis. Il est ressorti de la consultation de 2016 que la réponse la plus efficace des pouvoirs publics consisterait à maintenir les investissements dans l'infrastructure, mieux cibler les transferts monétaires et améliorer l'accès aux services financiers.

Éthiopie



Le secteur financier éthiopien est relativement peu développé : les deux tiers des crédits bancaires bénéficient à des entreprises publiques. Les taux d'intérêt réels des dépôts sont négatifs. La consultation au titre de l'article IV conduite en 2016 présentait les mesures prises par les autorités pour améliorer l'inclusion financière. Les réformes visant à diminuer les prêts au secteur public et relever les taux des dépôts y faisaient l'objet d'une analyse distincte, montrant qu'elles risquaient d'accentuer les inégalités au profit de l'industrie manufacturière et des services, et qu'il fallait améliorer l'accès aux financements et accroître la mobilité de la main-d'œuvre.

Malawi



Le programme malawite de subvention des engrais utilisés par les petits agriculteurs a été l'un des pivots de la lutte contre la pauvreté dans le pays. Pourtant, malgré ses coûts croissants et les nombreux abus auxquels il a donné lieu, ce programme n'a pas véritablement fait augmenter la production de maïs ni reculer la pauvreté, notamment en raison d'une grave sécheresse. Le FMI, en collaboration avec la Banque mondiale, travaille avec le gouvernement pour que les financements destinés aux subventions soient réaffectés à des transferts monétaires en faveur des populations rurales pauvres. Dans le même temps, les dépenses pour la recherche-développement agricole et l'irrigation devraient stimuler la productivité des petites exploitations et améliorer l'adaptation aux chocs météorologiques. Ces efforts, conjugués aux transferts monétaires, devraient se révéler plus efficaces pour réduire les inégalités.



fiscales et des dépenses. Dans ce domaine, les décisions doivent être prises par les autorités de chaque pays.

Depuis deux ans, les services du FMI travaillent avec un groupe de pays pilotes représentatifs de toutes les régions et de tous les groupes de revenus, pour que les problèmes d'inégalités et les solutions envisageables soient abordés lors des bilans de santé annuels que le FMI établit avec ses pays membres. Ces questions figurent désormais dans les rapports qui sont préparés lors des consultations au titre de l'article IV.

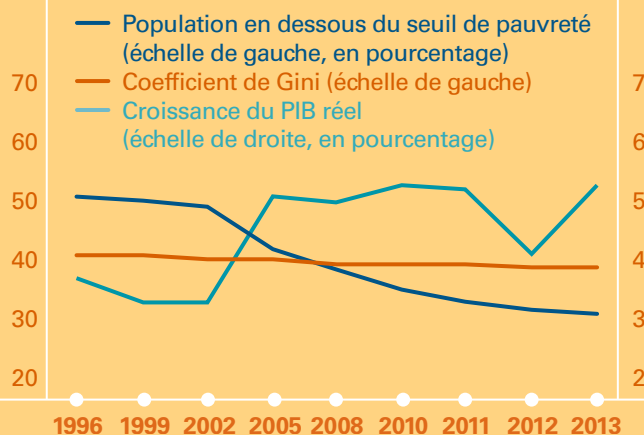
La croissance ne peut pas tout

L'économie se développe et la pauvreté recule, mais les inégalités demeurent obstinément criantes dans les pays à faible revenu.

Sources : Banque mondiale, base de données socioéconomiques pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Indicateurs du développement dans le monde; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*; PovcalNet; calculs des services du FMI.

Note : Le coefficient de Gini mesure la répartition des revenus parmi les résidents d'un pays. Plus il est élevé, plus les inégalités sont importantes. Les calculs concernent 40 pays à faible revenu.

Graphique 1.4
Croissance et inégalités dans les pays en développement à faible revenu, 1996–2013



Travail sur l'égalité des sexes

«L'égalité des sexes n'est pas seulement une question d'éthique, c'est une question économique essentielle. Pour que l'économie mondiale réalise son potentiel, nous devons créer les conditions permettant à toutes les femmes d'y parvenir aussi.»

— Maurice Obstfeld, Conseiller économique du FMI, 23 mars 2017

Ces dernières années, le FMI a bien avancé sur les questions relatives aux écarts entre femmes et hommes, en analysant les politiques, en conseillant les dirigeants et en partageant ses connaissances. La gamme de ses activités dans ce domaine s'est étoffée durant l'exercice 2017. La Directrice générale Christine Lagarde a créé un cadre pour les engagements pris en septembre 2016 par le Groupe de réflexion de haut niveau des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes. Ces engagements étaient les suivants :

- Aide à la formulation et analyse des politiques pour favoriser la participation des femmes à la population active.
- Travail sur les lacunes statistiques concernant les inégalités femmes-hommes, pour encourager en particulier l'inclusion financière.
- Budgétisation favorable à l'égalité des sexes.
- Recherche sur les effets discriminatoires des restrictions juridiques.
- Recherche sur les liens entre inégalités femmes-hommes et croissance et sur l'impact des politiques économiques sur ces inégalités.

La budgétisation sensible au genre

Cette budgétisation consiste à utiliser des instruments de politique budgétaire et de gestion des finances publiques pour promouvoir l'égalité femmes-hommes et le développement. Il ne s'agit pas uniquement de financer des initiatives expressément conçues pour réduire les inégalités entre les sexes, mais aussi d'analyser les politiques et les décisions budgétaires pour identifier leurs effets, recherchés comme inattendus, sur l'égalité et d'utiliser cette analyse pour formuler des politiques efficaces de lutte contre les inégalités dans ce domaine.

Certains pays se concentrent sur la répartition des dépenses ou la structure des politiques budgétaires, d'autres sur les changements administratifs à apporter à la programmation et au suivi budgétaires. Le mieux est d'agir sur les deux fronts. Le FMI propose désormais une base de données en ligne sur les initiatives mondiales favorisant l'égalité des sexes et deux indices connexes.

Travail sur l'égalité des sexes durant l'exercice 2017

Objectifs d'égalité entre les sexes dans le cadre de la concertation avec les pays :

Vingt-trois études pilotes nationales et régionales ont été réalisées et quatre autres étaient en cours. Il s'agit principalement d'augmenter les taux d'activité féminins et de quantifier les pertes macroéconomiques liées aux inégalités entre les sexes. Dans les pays émergents et en développement, les recommandations portent surtout sur l'amélioration de l'accès aux financements, à l'éducation et à la formation ainsi qu'aux infrastructures de base (électricité, assainissement); dans les pays avancés, l'accent devrait être mis sur l'évolution des systèmes fiscaux, pour éviter de pénaliser le deuxième apporteur de revenus, et sur la qualité et le caractère abordable des structures d'accueil des enfants.

Prêts du FMI : La problématique femmes-hommes fait désormais partie intégrante des programmes. En Égypte et au Niger, par exemple, les programmes du FMI prévoient d'augmenter la participation des femmes à l'économie, respectivement en améliorant l'offre de crèches publiques et en formulant une stratégie pour l'égalité des sexes.

Budgétisation favorable à l'égalité des sexes : Au début de l'exercice 2018, le FMI a publié le document «Gender Budgeting



in G7 Countries» à la demande de la présidence italienne du Groupe des Sept. Il devait servir de base aux discussions du G-7 sur l'égalité entre hommes et femmes. Le FMI propose désormais une base de données en ligne sur les initiatives mondiales pour une budgétisation favorisant l'égalité des sexes et deux indices connexes. Le travail sur cette thématique va se poursuivre, y compris dans le cadre de l'assistance technique relative à la gestion des finances publiques.

Inclusion financière : Le FMI a réalisé des études pilotes sur l'accès des femmes aux services bancaires et autres services financiers dans 28 pays. Leurs résultats ont été utilisés pour évaluer les moyens de réduire les lacunes statistiques, et une boîte à outils a été élaborée à cet effet.

Publications : En février 2017, le FMI a publié un ouvrage intitulé *Women, Work, and Economic Growth: Leveling the Playing Field*.

Conférences : Le FMI a organisé deux conférences sur les questions d'égalité des sexes : une journée sur le thème de la politique budgétaire et l'égalité femmes-hommes et une conférence de trois jours sur la problématique de genre et la macroéconomie. Plus de 200 participants ont assisté à chacune de ces manifestations. La seconde avait été précédée d'une session d'apprentissage

par les pairs destinée à des chercheurs et professionnels subsahariens.

Renforcement des capacités :

L'assistance technique du FMI pour la budgétisation favorable à l'égalité des sexes se développe, par exemple au Cambodge (information financière), en Ukraine (cadre budgétaire à moyen terme) et en Autriche (évaluation de la transparence budgétaire).

Égalité des sexes et croissance

Les études du FMI ont montré que les avantages macroéconomiques associés à une meilleure participation des femmes au monde du travail et à l'égalité des chances (droits, éducation, santé, accès aux financements [graphique 1.5]) étaient substantiels. Malgré des progrès notables, les taux d'activité féminins restent inférieurs aux taux d'activité masculins dans la plupart des pays avancés, émergents et en développement. Les écarts de rémunération sont importants, et les femmes, surreprésentées dans le secteur informel et parmi les pauvres. Dans 90 % des pays, le droit comporte des restrictions empêchant les femmes d'exploiter tout leur potentiel économique. Même si l'égalité entre hommes et femmes est, en soi, un objectif de développement, la participation des femmes à l'économie est importante aussi pour la croissance, la production et les exportations, la diversification et une répartition plus égale des revenus.

RÉSUMÉ D'UN DOCUMENT DES SERVICES DU FMI

L'emploi des femmes et l'économie : les avantages macroéconomiques de l'égalité des sexes

Les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population mondiale, mais leur contribution à l'activité économique mesurée, à la croissance et au bien-être est bien inférieure à ce qu'elle pourrait être, un décalage qui a des conséquences importantes en termes macroéconomiques.

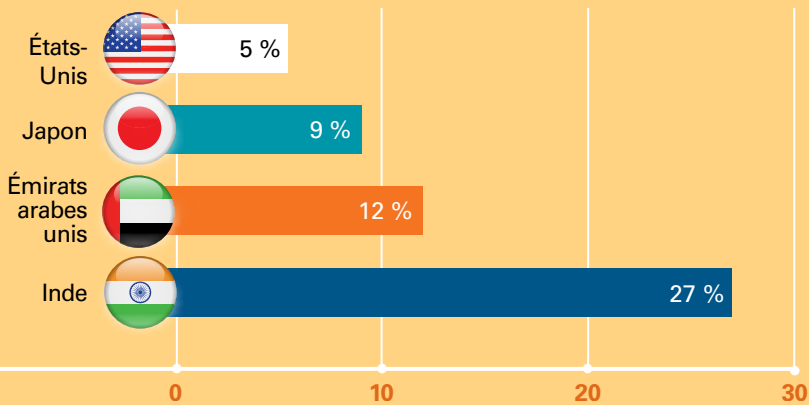
Dans les économies qui vieillissent rapidement, un taux d'activité accru des femmes peut stimuler la croissance en atténuant l'impact de la contraction de la main-d'œuvre. Offrir de meilleures chances aux femmes des pays en développement, par exemple en augmentant leurs taux de scolarisation, peut aussi contribuer à asseoir le développement économique sur une base plus large.

Mettre en œuvre des politiques qui suppriment les distorsions du marché du travail et créent des conditions équitables pour tous permettra aux femmes de développer leur potentiel et de participer plus visiblement à la vie économique.

Préparé par Katrin Elborgh-Woytek, Monique Newiak, Kalpana Kochhar, Stefania Fabrizio, Kangni Kpodar, Philippe Wingender, Benedict Clements et Gerd Schwartz

Graphique 1.5
Taux d'activité des femmes et PIB

De combien le PIB des pays augmenterait si le taux d'activité des femmes devenait égal à celui des hommes?



L'égalité des sexes doperait la croissance économique

Tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, verraient leur PIB s'accroître de manière significative si la participation des femmes au marché du travail était équivalente à celle des hommes.

Source : estimations des services du FMI.



Développement des capacités pour la gestion de la dette

L'Arabie saoudite renforce ses compétences en gestion de la dette

Dans le sillage de la forte baisse des cours mondiaux du pétrole, le gouvernement saoudien a exposé ses plans pour une transformation audacieuse de l'économie



du pays («Vision 2030» et Programme de transformation nationale). Il s'agit, entre autres, de diversifier l'économie, de créer des emplois dans le secteur privé, de prendre des mesures d'équilibrage progressif du budget et de continuer à développer les capacités d'investissement.

Pour y parvenir, le gouvernement doit accroître la liquidité des marchés de capitaux et renforcer le rôle du marché des titres de dette.

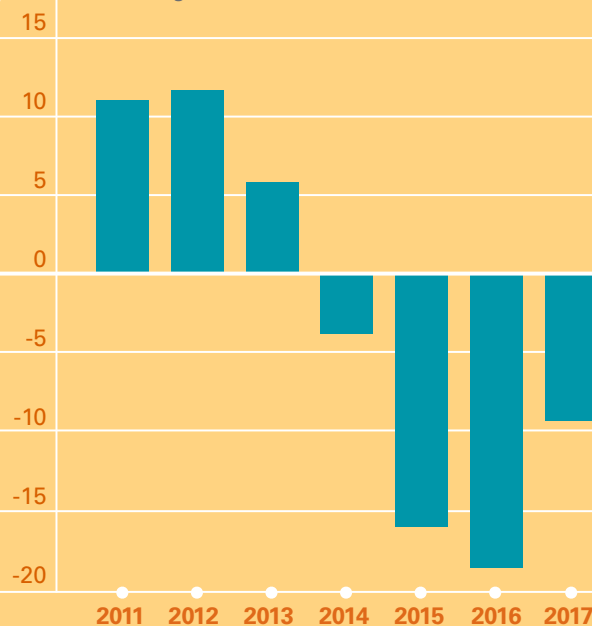
Jusqu'à une époque récente, le pays pétrolier n'avait pas eu besoin d'emprunter pour se financer. Mais la baisse des recettes due à la chute des prix a entraîné des déficits budgétaires (*graphique 1.6*), malgré la relative remontée des cours. Dans ce contexte, le gouvernement a radicalement modifié sa stratégie au profit d'une démarche visant à préserver la stabilité macroéconomique de deux manières : en puisant dans les importantes réserves budgétaires et en émettant des titres de dette.

La première étape de développement des marchés obligataires a consisté à créer un bureau de gestion de la dette. En 2016, les autorités saoudiennes ont demandé à bénéficier de l'expertise du FMI. Après avoir analysé la situation financière du pays et déterminé dans quelle mesure la création d'un bureau de gestion de la dette pourrait améliorer la gestion macroéconomique, le FMI et le gouvernement ont travaillé ensemble en vue de :

La chute des prix du pétrole enregistrée au cours des dernières années a entraîné une baisse des recettes.

Les déficits budgétaires qui en ont résulté ont incité le gouvernement à modifier le cap de sa politique.

Graphique 1.6
Arabie saoudite : solde budgétaire, 2010–16
(Pourcentage du PIB)



Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.





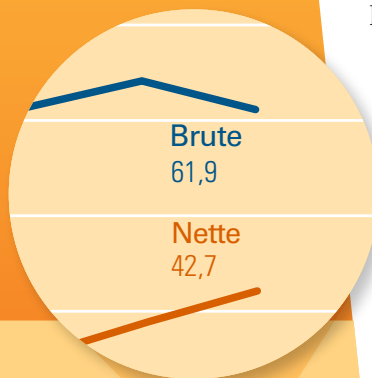
Graphique 1.8
Uruguay : composition
de la dette du secteur
public, 2015

(Pourcentage)

Sources : Banco Central del Uruguay; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*; Haver Analytics; calculs des services du FMI.

L'unité gouvernementale en charge de la gestion de la dette en Uruguay a identifié les asymétries majeures.

La dette brute a augmenté en 2015, essentiellement en raison de la dépréciation du peso et de la part de la dette libellée en monnaies étrangères.

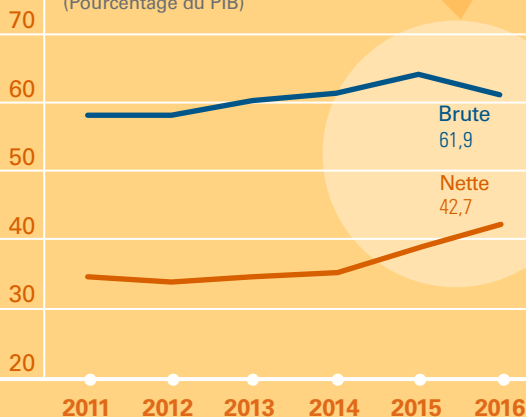


- créer le bureau de gestion de la dette, rattaché au ministère des Finances et chargé d'établir un cadre juridique, un cadre de gouvernance et un cadre de gestion des risques;
- définir une stratégie de la dette à moyen terme pour évaluer les avantages et inconvénients d'autres stratégies;
- promouvoir des politiques favorisant l'essor d'un marché obligataire local.

Le bureau saoudien de gestion de la dette a ouvert en octobre 2016. Il a principalement pour objet de couvrir les besoins de financement du pays en recherchant le meilleur rapport coûts-risques et en tenant compte des politiques gouvernementales. Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette, les titres de dette publique seront progressivement enregistrés et cotés, puis s'échangeront à la Bourse saoudienne (Tadawul).

L'action du FMI auprès de l'Arabie saoudite pourrait fournir un modèle utile à toute une série d'autres pays producteurs de pétrole ou de produits de base qui ont besoin d'une approche globale et stratégique pour gérer leur dette.

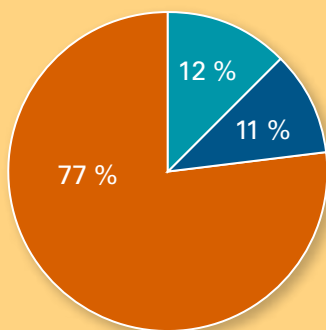
Graphique 1.7
Uruguay : composition de la dette du secteur public, 2011–16
(Pourcentage du PIB)



La gestion actif-passif innovante de l'Uruguay atténué les risques

Les entreprises gèrent leurs actifs et passifs consolidés, considérés comme des piliers de la gestion du risque au niveau des bilans. Toutefois, de nombreux États ayant divers actifs et passifs, explicites pour certains, implicites voire conditionnels pour d'autres, ont tendance à ne pas établir de bilans complets ni même d'états financiers, car les actifs et passifs publics ne se prêtent pas à ce type d'analyse classique. L'évaluation des risques inhérents aux bilans des États est donc difficile.

Sources : Banco Central del Uruguay; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*; Haver Analytics; calculs des services du FMI.

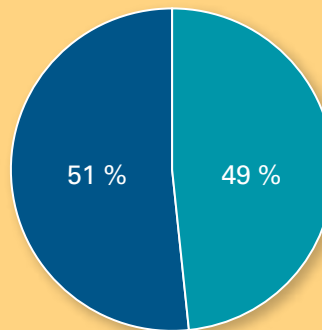
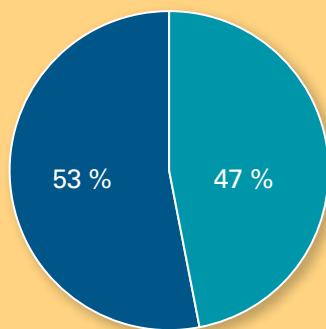


Échéance

- 1 an
- 1-5 ans
- 5+ ans

Monnaie

- Peso uruguayen
- Monnaies étrangères



Résidence

- Résidents
- Non-résidents

L'Uruguay a relevé ce défi de manière novatrice. L'unité gouvernementale en charge de la gestion de la dette et le FMI se sont efforcés d'avoir une vision plus globale de la gestion de la dette dans le contexte du bilan élargi du secteur public et d'évaluer le rôle du marché obligataire intérieur dans la gestion des risques potentiels inhérents au portefeuille de l'État. Ce travail, qui a nécessité d'examiner l'ensemble des bilans publics, y compris ceux de l'administration centrale, et ceux de la Banque centrale d'Uruguay, des grandes entreprises d'État et de la Caisse d'assurance de l'État (*graphiques 1.7 et 1.8*), a été utile pour repérer les asymétries majeures et identifier de possibles modifications des politiques.

Par exemple, le passif en dollars EU était supérieur à l'actif en dollars EU et il semblait donc souhaitable, d'une part, d'élaborer une stratégie permettant de réduire la dette dans cette devise en développant davantage le marché obligataire en monnaie locale et, d'autre part, de couvrir les risques de change courants sur des marchés à terme si possible plus actifs. La coordination entre la gestion de la dette et la conduite de la politique monétaire devrait donc se poursuivre et un regroupement des types de titres de dette émis serait nécessaire. En outre, il faudrait revenir sur l'indexation en fonction de l'inflation et des salaires compte tenu de la maturation du régime de retraite, et améliorer les systèmes de conservation et de règlement.

Les autorités uruguayennes sont déterminées à réduire les asymétries de devises et à rendre le pays plus résilient aux risques de change, donc à renforcer la stabilité financière. «En considérant le bilan consolidé du pays, les autorités peuvent avoir une vision complète des risques souverains et éventuellement couvrir leurs expositions en conséquence et à moindre coût», indique Michael Papaioannou, chef de mission d'assistance technique au FMI.

«En considérant le bilan consolidé du pays, les autorités peuvent avoir une vision complète des risques souverains et éventuellement couvrir leurs expositions en conséquence et à moindre coût.»

— Michael Papaioannou,
Chef de mission, assistance technique, FMI



AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les transformations économiques de la Chine ont des répercussions sur les exportateurs d'Afrique subsaharienne

La Chine et l'Afrique ont tissé des liens économiques étroits ces vingt dernières années. La croissance rapide de la Chine a stimulé sa demande de matières premières, dont une grande partie provient d'Afrique. Les échanges commerciaux entre ces deux régions ont été multipliés par plus de 40 durant cette période. La part de la Chine dans les exportations africaines a bondi de 1,6 % en 1995 à 16,5 % en 2015, et sa part dans les importations africaines est passée de 2,5 % à 23,2 % dans le même temps (graphique 1.9).

Roger Nord,
coauteur de
«A Rebalancing
Act for China
and Africa: The
Effects of China's
Rebalancing on
Sub-Saharan
Africa's Trade
and Growth»

Mais, **la croissance chinoise s'essouffle et ses déterminants évoluent : l'investissement et les exportations sont peu à peu supplantés par la consommation intérieure**, un processus appelé «rééquilibrage». Une récente analyse du FMI montre que ce changement a un impact particulièrement important sur les pays exportateurs de produits de base, dont la plupart se trouvent en Afrique. En 2015, la valeur des exportations africaines vers la Chine est tombée à 48 milliards de dollars, contre 105 milliards de dollars en 2014, ce qui a pesé sur les taux et les réserves de change. Le net recul des recettes publiques a forcé les pays fortement tributaires du commerce de produits de base à réduire les dépenses publiques, y compris dans les infrastructures et les services sociaux dont ils manquent cruellement. Ils sont confrontés à de graves difficultés à court terme.

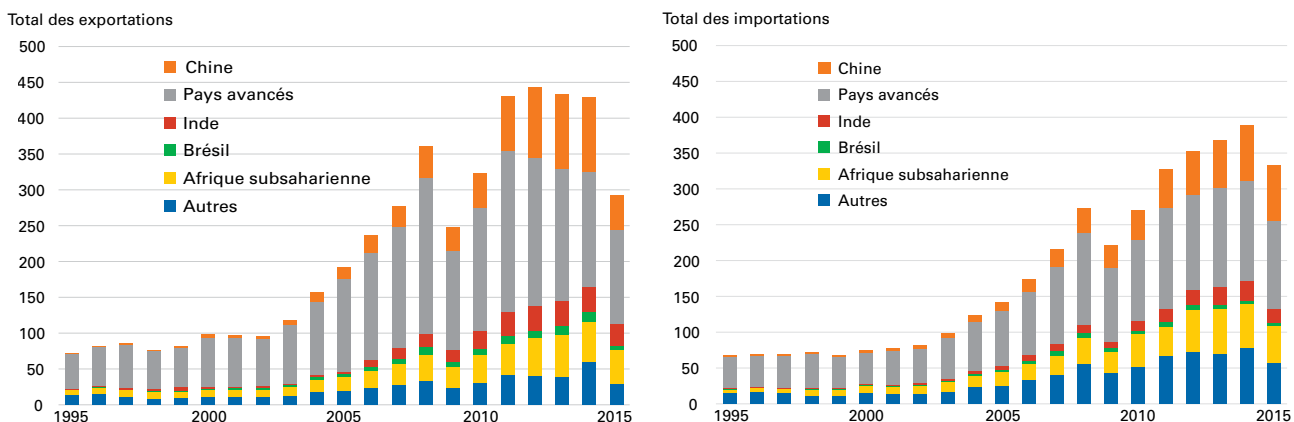
Le tableau n'est pas entièrement sombre toutefois. En cherchant de nouvelles opportunités à l'étranger, **les entreprises et les institutions financières chinoises ont augmenté leurs investissements directs et leurs opérations de prêt en Afrique**, surtout dans les pays pauvres en ressources naturelles, dont la croissance reste élevée. À moyen terme, ces investissements offrent à l'Afrique subsaharienne la possibilité de s'intégrer aux chaînes de valeur mondiales, donnant un élan à l'indispensable transformation structurelle du continent.

«Même les situations difficiles présentent des aspects positifs», a déclaré Roger Nord, coauteur de l'analyse du FMI. «Si la chute des cours des produits de base a des effets délétères sur l'Afrique à court terme, la réorientation de l'économie chinoise vers la consommation est une occasion que l'Afrique doit saisir pour accélérer sa nécessaire transformation structurelle.»

Graphique 1.9

Afrique subsaharienne : exportations et importations, par partenaire commercial, 1995-2015

(Milliards de dollars)



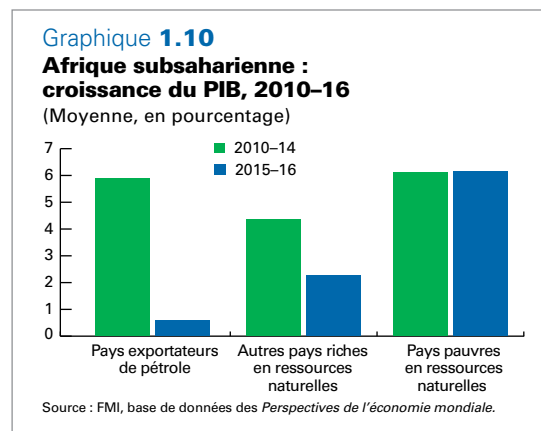
Source : FMI, Direction of Trade Statistics.

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le report de l'ajustement à la baisse des cours des produits de base pèse sur la croissance en Afrique subsaharienne

Depuis 2011 et plus fortement depuis le milieu de 2014, le repli des cours des produits de base a mis à rude épreuve les économies des 23 pays d'Afrique subsaharienne dont les exportations dépendent fortement des produits de base. Dans ces pays, le déclin consécutif du produit des exportations et des recettes budgétaires a entraîné une dégradation rapide des soldes extérieurs et budgétaires, en particulier dans les pays exportateurs de pétrole.

Par conséquent, des tensions sur les taux de change sont apparues, les réserves internationales ont diminué et la dette publique tout comme les arriérés ont augmenté. Par rapport à la croissance vigoureuse



enregistrée lors de la période précédente, **la croissance des pays riches en ressources naturelles a nettement ralenti** depuis 2014. Leur situation tranche résolument avec celle des autres pays de la région, dont l'économie est restée dynamique, favorisée par la baisse de la facture d'importation d'énergie (*graphique 1.10*). La croissance dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne a atteint 1,4 % en 2016, son plus faible taux depuis plus de vingt ans.

«Les autorités des pays d'Afrique subsaharienne les plus touchés ont commencé à adapter leurs politiques, mais les ajustements sont lents et insuffisants, ce

qui crée des incertitudes, freine l'investissement et fait courir le risque de difficultés encore plus sévères à l'avenir», a expliqué Céline Allard, chef de division au Département Afrique, qui a supervisé la préparation des *Perspectives économiques régionales Afrique subsaharienne : Faire redémarrer la croissance*, publiées en avril 2017.

Comme le prix des produits de base devrait rester faible, les pays les plus durement touchés doivent de toute urgence procéder à un ajustement s'ils veulent restaurer la stabilité macroéconomique et redynamiser la croissance. **Lorsque c'est possible, ils doivent combiner assainissement budgétaire et flexibilité du taux de change.** En outre, pour parvenir à un rééquilibrage pérenne, ils doivent également augmenter la mobilisation des recettes intérieures, promouvoir la diversification et remédier aux problèmes qui pèsent depuis longtemps sur le climat des affaires de façon à attirer des investissements dans de nouveaux secteurs.

Membres de l'équipe des *Perspectives économiques régionales Afrique subsaharienne* (de gauche à droite) : Jackie Zhang, Nkunde Mwase, Haris Tsangarides, Jarek Wieczorek, Natasha Minges, Romain Bouis, Mustafa Yenice, Torsten Wezel, Maxwell Opoku-Afari, Monique Newiak, Céline Allard (non photographiés : Francisco Arizala, Paolo Cavallino, Jesus Gonzales-Garcia, Cleary Haines, Charlotte Vazquez)



MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Les répercussions économiques des conflits et de la crise des réfugiés

Gaëlle Pierre,
coauteur de «The Economic Impact of Conflicts and the Refugee Crisis in the Middle East and North Africa»

Les conflits qui sévissent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont des conséquences humaines tragiques. Publié en septembre 2016, un document des services du FMI consacré à leurs répercussions économiques examine le rôle joué par les politiques économiques dans ce contexte. L'étude montre qu'à court terme, ces politiques peuvent permettre d'atténuer certains des effets immédiats des conflits et qu'à long terme, elles constituent un facteur important pour le redressement sain et durable de l'économie et la réduction du risque de reprise du conflit.

En plein conflit, l'élaboration des politiques publiques est aux prises avec de multiples difficultés, des exigences antagoniques et des besoins urgents (*graphique 1.11*). Dans ces conditions extrêmes, les objectifs de développement économique à plus long terme peuvent sembler hors de propos. Pourtant, **faute de continuer à appliquer les bonnes pratiques ou de contrebalancer les conséquences négatives des affrontements, les conflits peuvent avoir des répercussions plus profondes et plus durables** sur les économies des pays touchés.

Même si l'exercice s'avère difficile vu la nécessité de remédier au conflit, réfléchir soigneusement aux politiques économiques peut contribuer à conserver une certaine stabilité dans ce domaine. Outre satisfaire les besoins humanitaires immédiats, il y a trois priorités à prendre en compte : préserver l'efficacité des institutions économiques, accorder une place prépondérante aux besoins de base de la population dans le budget et utiliser les politiques monétaire et de change pour assurer la stabilité macroéconomique.

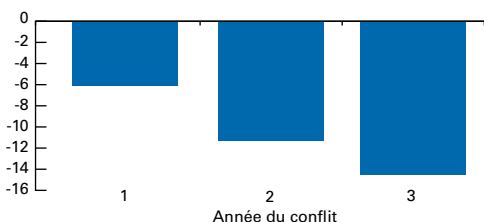
Se remettre des conséquences d'un conflit est un processus qui prend du temps et qui dépend de plusieurs facteurs, comme l'intensité, la durée et la forme du conflit ainsi que l'étendue des dégâts subis par les institutions. Ainsi, durant la période 1970–2014, des pays très variés ayant connu au moins une décennie de paix après un conflit enregistraient une croissance annuelle relativement forte s'élevant en moyenne à 4,5 %. Cependant, si le conflit qui touche la Syrie avait pris fin en 2015 et que la croissance avait progressé à ce rythme, il aurait malgré tout fallu au moins 20 ans pour que le pays retrouve son PIB de 2010 antérieur au conflit.

Lorsqu'un pays sort progressivement de l'économie de guerre, **son rétablissement requiert des institutions efficaces et des cadres macroéconomiques robustes mais flexibles** pour organiser la reconstruction et la reprise, en particulier pour gérer l'aide des donateurs, absorber l'afflux de capitaux et préserver la viabilité de la dette. L'une des difficultés majeures

pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sera de prendre en charge les importantes populations de réfugiés et de concevoir des politiques à même de prévoir le retour des réfugiés dans leurs pays d'origine ou de créer des opportunités leur permettant de rester dans le pays d'accueil et de retrouver une activité productive. Cela suppose

Graphique 1.11

Moyen-Orient et Afrique du Nord : variation du PIB imputable aux conflits, 1970–2014
(Pourcentage cumulé)



Sources : Center for Systemic Peace; calculs des services du FMI.

d'élaborer des politiques ciblant non seulement les réfugiés, mais aussi les communautés souvent déjà en difficulté qui les accueillent.

Les leçons du Printemps arabe et des conflits qui l'ont suivi montrent que les pays de la région **devraient accélérer les réformes en faveur d'une croissance inclusive visant à réduire l'inégalité des chances**. Malgré quelques avancées, des progrès restent à faire pour que les bénéfices de la croissance économique soient partagés plus équitablement, ce qui constitue un défi dans nombre d'autres pays du monde.

Dans le but d'atténuer les conséquences économiques des conflits et leurs effets de contagion, le FMI donne des conseils de politique économique ciblés dans les domaines suivants :

- instauration de cadres macroéconomiques fiables;
- définition des politiques monétaires et de change;
- hiérarchisation des dépenses, notamment pour préserver les dépenses sociales et la viabilité de la dette;
- promotion d'une croissance inclusive.

Le FMI partage également son expertise, notamment par le biais du Centre régional d'assistance technique au Moyen-Orient et des fonds fiduciaires spécifiques à différents pays. Son assistance porte principalement sur la restauration et la consolidation des institutions économiques, l'amélioration de la définition des politiques économiques, le développement de la gestion des finances publiques et la mise au point de systèmes fiscaux équitables, le renforcement de la supervision et de l'intermédiation financières ainsi que la production de statistiques.

Le FMI a apporté une aide financière à l'Afghanistan, à l'Iraq et à la Jordanie, compte tenu des conséquences de l'afflux de réfugiés et du déplacement de personnes dans leur propre pays. En outre, le FMI a participé à la mobilisation de ressources supplémentaires provenant de donateurs ou d'autres institutions financières internationales (Iraq, Jordanie, Liban). Il apporte une contribution essentielle aux discussions au sein de la communauté internationale en évaluant les évolutions économiques et en participant à des réunions de donateurs (Cisjordanie, Gaza, Libye et Somalie) ainsi qu'à des conférences de haut niveau sur l'aide à la Syrie et à la région («Supporting Syria and the Region») qui se sont tenues à Londres en 2016 et à Bruxelles début avril 2017.



Offres de formations



MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Réforme des prix de l'énergie dans le monde arabe

La chute des prix du pétrole fin 2014 a eu de profondes répercussions sur les pays du monde arabe : les pays exportateurs de pétrole ont perdu des milliards de dollars en recettes, tandis que les pays importateurs de pétrole ont vu fondre envois de fonds et investissements. Même si les prix du pétrole sont légèrement remontés, atteignant environ 45-50 dollars le baril en juillet 2017, les marchés à terme s'attendent à ce qu'ils restent faibles et s'établissent à environ 55 dollars le baril à moyen terme.

Dans tout le monde arabe, les pays s'adaptent à cette nouvelle réalité. Nombre d'entre eux ont pris des mesures importantes pour **réformer leurs généreuses politiques de tarification de l'énergie afin de consolider leurs positions budgétaires**. Ils pourraient toutefois aller plus loin d'après un document des services du FMI publié au début de l'exercice 2018. En 2015, plus d'un quart des subventions à l'énergie avant impôts dans le monde était accordé dans les pays arabes, ce qui représente 117 milliards de dollars, une somme supérieure au chiffre d'affaires d'Amazon, de Microsoft ou de Google la même année (*graphique 1.12*). Ce montant comprend le coût implicite ou le coût d'opportunité de la faiblesse des prix de l'énergie, c'est-à-dire les recettes perdues du fait d'un prix de l'énergie inférieur aux prix mondiaux.

La faiblesse des prix de l'énergie favorise généralement les riches, qui sont de grands consommateurs, tout en créant relativement peu d'avantages économiques. **Les ressources consacrées aux subventions seraient mieux investies dans des secteurs dont les rendements sont plus élevés comme les infrastructures, la santé et l'éducation**. Les subventions entraînent également des distorsions sectorielles et une consommation excessive d'énergie au niveau national, ce qui induit un coût pour l'environnement. En outre, elles creusent les déficits budgétaires, ce qui fait augmenter la dette et force à puiser dans l'épargne.

La réforme des prix de l'énergie présente un grand nombre d'enjeux politiques et sociaux. L'expérience de nombreux pays montre toutefois qu'une telle réforme peut être menée à bien. Pour qu'elles soient couronnées de succès, les réformes devraient être vastes, globales, progressives et dépolitisées.

En outre, la population doit être informée. Par ailleurs, **il conviendrait de verser des compensations aux plus pauvres et aux plus vulnérables, pour qui une hausse des prix de l'énergie serait synonyme de difficultés**.

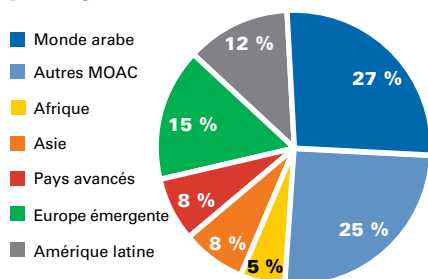
Alors que la faiblesse des prix mondiaux du pétrole entraîne une réduction de l'écart entre les prix nationaux de l'énergie dans les pays arabes et les moyennes internationales (*graphique 1.13*), le moment est idéal pour entreprendre une réforme de la tarification de l'énergie. En 2016, les pays arabes ont consacré en moyenne 3 % de leur PIB aux subventions à l'énergie. S'ils réaffectaient ces subventions à des investissements plus productifs dans le capital physique ou humain, ils pourraient gagner 6 points de pourcentage de croissance au cours des six prochaines années et réduire considérablement leur dette publique, jusqu'à 20 points de pourcentage, sur la période.

Afin d'atténuer l'impact des réformes, les pays pourraient combiner plusieurs politiques : investissement, réduction de la dette et utilisation de l'épargne pour financer des mesures compensatoires. **Alors que le monde arabe cherche à renforcer la**

croissance inclusive et relever les niveaux de vie, les réformes de la tarification de l'énergie présentent des avantages potentiels importants. Comme l'a expliqué Olivier Basdevant, coauteur du document des services du FMI, «le moment est vraiment propice pour mener des réformes, soit parce qu'elles sont nécessaires, soit parce qu'il est plus facile de les appliquer maintenant tant que l'écart entre les prix nationaux et les prix mondiaux est faible».

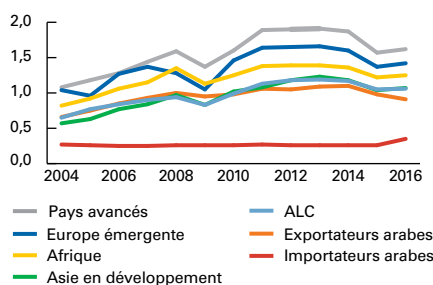
Olivier Basdevant, coauteur de «If Not Now, When? Energy Price Reform in Arab Countries»

Graphique 1.12
Subventions à l'énergie par région, 2015



Sources : Agence internationale de l'énergie; calculs des services du FMI.
Note : MOAC = Moyen-Orient et Asie centrale.

Graphique 1.13
Prix moyens du gaz par région, 2004-16 (Dollars EU par litre)



Sources : Agence internationale de l'énergie; calculs des services du FMI.
Note : ALC = Amérique latine et Caraïbes.

ASIE ET PACIFIQUE

Brunei Darussalam : l'aide sur mesure du FMI appuyée par les technologies

Le FMI se concerte principalement avec ses 189 pays membres lors de leurs bilans de santé économique annuels. Durant ces consultations au titre de l'article IV, les autorités nationales demandent souvent au FMI de l'aide sous forme d'avis d'experts, appelés «assistance technique», et de formations pour renforcer leurs institutions. C'est précisément ce qui s'est passé lorsque les missions antérieures du FMI se sont rendues au Brunei Darussalam : les autorités de ce petit producteur de pétrole de l'île de Bornéo en Asie du Sud-Est ont demandé au FMI ce type d'appui pour développer l'économie du pays.

Mais l'équipe du FMI s'est heurtée à plusieurs obstacles : **les informations concernant les possibilités d'assistance technique étaient dispersées** dans plusieurs départements et le Brunei Darussalam se trouve si loin du siège du FMI que, compte tenu du nombre de places disponibles dans chaque cours et des effectifs, il s'avérait impossible pour le FMI ou les fonctionnaires brunéiens de se déplacer fréquemment. «La solution a été de constituer un dossier d'information commun sur l'offre d'assistance technique et d'utiliser les outils technologiques élaborés par le FMI, comme ses cours en ligne et son portail d'accès en ligne aux données», a indiqué Seng Guan Toh, Chef de mission.

L'équipe a préparé une liste des possibilités d'assistance technique spécialement adaptées aux besoins du Brunei Darussalam à partir des offres destinées aux autres pays producteurs de pétrole portant, en matière budgétaire, sur le renforcement de la gestion des finances publiques et, en matière financière, sur le développement du secteur financier. **L'équipe a sélectionné des cours et établi des listes d'assistance technique pour chacun des organismes publics avec lesquels elle allait s'entretenir.** Le Brunei Darussalam étant un pays exportateur de pétrole, l'équipe du FMI a, par exemple, choisi le cours «Gestion macroéconomique dans les pays riches en ressources naturelles» lorsqu'elle a rencontré les responsables du ministère des Finances.

À la fin de chaque réunion importante dans le cadre de sa mission en février 2017, **l'équipe a donné un aperçu des conférences sur les cours concernant les difficultés économiques du pays**, diffusé une vidéo expliquant le fonctionnement du portail de formation en ligne et présenté les données disponibles en ligne. Outre le ministère des Finances, l'équipe du FMI a rencontré des responsables du bureau du Premier ministre, de l'autorité monétaire, du ministère des Affaires étrangères et du commerce, et du Département du travail, ainsi que du Centre of Strategic and Policy Studies, centre de réflexion majeur.

«Grâce à la synergie entre technologies, assistance technique et formations, plusieurs organismes publics brunéiens peuvent mettre à profit nos offres afin de répondre à des enjeux économiques», a déclaré M. Toh. Son équipe et lui estiment que le pays devrait parvenir à tirer pleinement parti de ces outils et ils espèrent étendre cette approche afin de permettre au FMI de mieux s'acquitter de son mandat d'aide à ses pays membres.

«Grâce à la synergie entre technologies, assistance technique et formations, plusieurs organismes publics brunéiens peuvent mettre à profit nos offres afin de répondre à des enjeux économiques»

— Seng Guan Toh, Chef de mission du FMI



ASIE ET PACIFIQUE

Le FMI s'associe à l'Inde pour ouvrir un nouveau centre de formation



Moins d'un an après la signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement indien et le FMI en mars 2016, le Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC) a été inauguré le 13 février 2017 à New Delhi. Choisir un site approprié, concevoir un lieu fonctionnel et s'atteler à sa construction a nécessité une collaboration étroite entre les autorités indiennes, les services du FMI et les fournisseurs locaux. Le fruit de ce travail : des installations de niveau mondial dédiées à la formation.

Dernier des 14 centres régionaux d'assistance technique et de formation du FMI de par le monde, le SARTTAC a été conçu comme le premier centre de développement des capacités réunissant formation et assistance technique sous un même toit. Les pays membres du FMI dans la région ont apporté l'essentiel des financements, qui ont été généreusement complétés par l'Australie, la Corée, le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Le SARTTAC répond à la forte demande de travaux du FMI en matière de renforcement des capacités émanant de ses pays membres (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal et Sri Lanka). L'Asie du Sud est une région en pleine croissance qui accueille un cinquième de la population mondiale. Ses économies sont confrontées à plusieurs défis : améliorer l'efficacité des dépenses publiques, renforcer l'administration fiscale, consolider la réglementation et la supervision du secteur financier, moderniser la politique et les opérations monétaires et développer les statistiques macroéconomiques. Grâce à ses formations et à ses experts résidents en matière d'assistance technique, le SARTTAC donne au FMI la possibilité de satisfaire davantage à ces nombreuses demandes. Son implantation régionale permettra au FMI d'être à l'écoute des besoins de chaque pays, de faire preuve de souplesse et d'apporter une aide adaptée à la situation de chacun.

Le SARTTAC a été très actif dès son ouverture. Conformément à son approche axée sur la demande, le centre a consacré beaucoup de temps à déterminer les besoins des pays membres, ce qui lui a permis d'établir **un programme initial d'environ 30 cours pour l'année 2017 abordant des questions budgétaires, monétaires, financières et statistiques.** Portant sur les diagnostics macroéconomiques, le premier cours était destiné aux responsables du Service économique indien et a été suivi de cours régionaux sur l'analyse budgétaire et la politique monétaire. Certaines formations seront également organisées dans d'autres pays membres et à l'échelle infranationale en Inde, où la demande des États est forte.

Durant l'année à venir, outre la conception sur mesure de formations et l'organisation de projets pratiques d'assistance technique, le SARTTAC réunira les pays pour des activités d'apprentissage entre pairs, réaffectera des responsables entre pays et travaillera en collaboration avec des institutions locales dans toute l'Asie du Sud.

Shaktikanta Das, Secrétaire du ministère indien des Finances, et Carla Grasso, Directrice générale adjointe du FMI, inaugurent le Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud.

ASIE ET PACIFIQUE

Les parlementaires birmans renforcent les mesures de gestion et de surveillance

À la suite d'élections historiques en novembre 2015, un nouveau gouvernement démocratique a pris ses fonctions en avril 2016 au Myanmar (anciennement Birmanie). Après des décennies d'isolement, l'administration a donné la priorité à la réforme du secteur financier dont le besoin se fait cruellement sentir, et s'emploie également à améliorer les infrastructures et à mettre fin aux conflits armés internes afin de progressivement réintégrer le pays dans l'économie mondiale.

Le développement des capacités au Myanmar est une tâche gigantesque étant donné que le pays poursuit sa transition. Ce besoin est encore plus urgent pour le nouveau parlement, car la plupart des élus n'ont pas d'expérience dans la fonction publique. Pour répondre à ce besoin, plusieurs départements du FMI ont élaboré un séminaire de développement des capacités de haut niveau destiné au parlement birman, en concertation avec les responsables des groupes parlementaires.

Le séminaire, qui s'est tenu en décembre 2016, portait principalement sur les efforts déployés par le Myanmar pour renforcer sa gestion macroéconomique et sa stabilité financière. **Plus de 60 parlementaires issus de trois comités économiques majeurs ont participé aux sessions interactives** en coordination avec la mission du FMI chargée de réaliser le bilan de santé annuel du pays. Les membres de l'équipe du FMI provenaient notamment du Département Asie et Pacifique (notamment du Bureau du Représentant résident, du Bureau d'assistance technique pour la R.D.P. lao et de la République de l'Union de Myanmar et du Bureau régional au Japon), des Départements de la communication, des finances publiques, des marchés monétaires et de capitaux et des statistiques, ainsi que de l'Institut régional du FMI à Singapour qui bénéficie du soutien financier du Japon.

Les échanges entre les parlementaires et l'équipe du FMI ont donné une occasion unique à ces derniers d'aborder conjointement action publique et enjeux techniques. Les parlementaires ont particulièrement apprécié l'approche proposée consistant à réunir le développement des capacités et la surveillance économique. **Elle leur a permis de mieux appliquer les enjeux techniques aux questions politiques qu'ils rencontrent régulièrement** dans le cadre de leurs responsabilités en matière de surveillance. Un séminaire de suivi sur la gestion des finances publiques destiné au Comité parlementaire sur les comptes publics est prévu pour le milieu de l'année 2017.

Yongzheng Yang, Chef de mission du FMI pour le Myanmar, a résumé la stratégie du FMI dans le pays : «Le partage des connaissances joue un rôle fondamental en aidant les autorités à mettre en œuvre des politiques leur permettant d'atteindre la croissance durable et inclusive qu'ils recherchent. Nous poursuivrons nos activités de développement des capacités au Myanmar, déjà le premier bénéficiaire dans ce domaine. Par ailleurs, il est essentiel d'intégrer ces activités à nos bilans de santé économique pour une coopération efficace avec le Myanmar.»

«Nous poursuivrons nos activités de développement des capacités au Myanmar, déjà le premier bénéficiaire dans ce domaine.»

Yongzheng Yang,
Chef de mission du
FMI pour le Myanmar

«(...) La LCM, dont le Mexique bénéficie depuis plusieurs années maintenant, témoigne sans conteste de la solidité des politiques macroéconomiques appliquées grâce aux instances dirigeantes du pays, au sein tant de la banque centrale que du ministère des Finances.»

— Christine Lagarde,
Directrice générale du FMI,
communiqué de presse du
Comité monétaire et financier
international, 22 avril 2017

HÉMISPHERE OCCIDENTAL

Mexique : la ligne de crédit modulable, une assurance dans un monde volatile

Au cours de la dernière décennie, le Mexique a accru son intégration dans l'économie mondiale par le biais des canaux commerciaux et financiers, ce qui l'a aidé à accroître sa productivité, améliorer sa compétitivité, réduire ses coûts de financement et diversifier sa base d'investisseurs. En 2016, le total des flux d'investissements de portefeuille étrangers au Mexique atteignait 26,7 milliards de dollars (2,6 % du PIB) et les non-résidents détenaient 35 % des obligations souveraines libellées en monnaie locale (*graphique 1.14*). La forte présence d'investisseurs étrangers au Mexique témoigne de la confiance de ces derniers en la solidité du cadre de politique économique et en la profondeur et la liquidité des marchés de change et d'obligations du pays.

Le peso mexicain est la deuxième monnaie des pays émergents la plus échangée dans le monde, avec un volume de transactions quotidien de 97 milliards de dollars. Les politiques et les cadres macroéconomiques très solides du Mexique ont aidé le pays à s'adapter à un environnement extérieur complexe caractérisé par la volatilité du marché financier. La politique monétaire est régie par une stratégie de ciblage de l'inflation dans le cadre d'un régime de change flexible. La politique budgétaire repose sur la loi de responsabilité budgétaire, et les autorités sont déterminées à faire baisser le ratio dette publique/PIB à moyen terme. Le cadre réglementaire et prudentiel financier est robuste.

Afin d'épauler les autorités mexicaines dans leur stratégie macroéconomique globale et de fournir une assurance contre les risques,

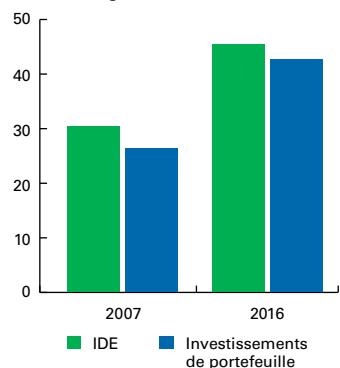
le Conseil d'administration du FMI a approuvé en mai 2016 la conclusion d'un accord de deux ans avec le Mexique au titre de la ligne de crédit modulable (LCM) pour un montant d'environ 85 milliards de dollars. La LCM a démontré son efficacité durant l'exercice 2017 lorsque le peso a subi des pressions temporaires. Il s'agit du sixième accord de ce type avec le Mexique et les autorités entendent cette fois également le considérer comme une mesure de précaution. Les accords précédents ont constitué une bonne assurance contre les risques extrêmes immédiatement au sortir de la crise financière mondiale de 2008, pendant la crise de la zone euro et durant la période de turbulences qui a précédé le début de la normalisation de la politique monétaire aux États-Unis.

La ligne de crédit modulable a été conçue pour répondre à la demande de financement émanant de pays en situation de pénurie de liquidité qui présentent une politique et des antécédents économiques très solides pour prévenir et résoudre des crises. Deux autres pays, la Colombie et la Pologne, ont eu recours à la LCM. Aucun d'entre eux n'a encore effectué de tirage sur sa ligne de crédit, **mais la LCM leur a fourni une assurance précieuse et les a aidés à renforcer la confiance des marchés en période d'accentuation des risques.**

Graphique 1.14

Mexique : passifs liés aux investissements directs étrangers et aux investissements de portefeuille, en 2007 et 2016

(Pourcentage du PIB)



Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.
Note : IDE = investissement direct étranger.

HÉMISPHERE OCCIDENTAL

Les mesures ambitieuses de l'Argentine pour éviter une crise

Lorsque le nouveau gouvernement argentin a pris ses fonctions en décembre 2015, il a dû faire face à des déséquilibres macroéconomiques généralisés, des distorsions microéconomiques et un cadre institutionnel affaibli. Le niveau élevé de la consommation n'était pas soutenable, l'investissement avait atteint un plancher historique et le profond déficit budgétaire était financé par la création monétaire et l'inflation. Les distorsions au niveau microéconomique consistaient en un vaste ensemble de contrôles administratifs (obstacles aux échanges, restrictions de change et contrôles des prix) et un climat des affaires qui sapait la compétitivité et minait la croissance à moyen terme. **Une crise financière grave était imminente.**

Le gouvernement «affronte les difficultés et s'attelle résolument à les résoudre», a déclaré Roberto Cardarelli, Chef de mission, en novembre 2016, lors de la publication du premier examen de l'économie du pays (consultations au titre de l'article IV) depuis 2006. **Les autorités ont pris des mesures audacieuses pour remédier aux déséquilibres et éviter une crise**, a expliqué M. Cardarelli. Elles ont ainsi supprimé le contrôle des changes, laissé flotter le taux de change, levé les restrictions qui limitaient l'accès aux devises, mis fin aux taxes à l'exportation (sauf celles sur le soja, qui ont été baissées) et réglé les litiges avec des créanciers qui faisaient obstacle à la restructuration de la dette, en restaurant l'accès aux marchés du crédit.

Les autorités ont défini des objectifs budgétaires et des cibles d'inflation et ont entrepris l'élimination progressive des subventions à l'énergie inefficaces. Le bureau national des statistiques est en pleine refonte et a commencé à publier au milieu de l'année 2016 de nouvelles statistiques officielles conformes aux normes internationales.

Si elles étaient nécessaires pour jeter les fondements d'une croissance solide, les mesures visant à enrayer les graves déséquilibres et distorsions ont inévitablement eu un effet négatif sur l'économie argentine à court terme. Lorsque la mission du FMI a rencontré des hauts fonctionnaires ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, le cœur des discussions a porté sur les moyens de **soutenir la reprise économique tout en préservant les pauvres du coût de la restauration de la stabilité macroéconomique**. Ces consultations concernaient notamment l'ambitieux programme de réformes du pays visant à créer un environnement plus propice à l'investissement privé et à poser les bases d'une croissance forte, durable et équitable.

Environ un tiers de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, aussi le gouvernement accorde-t-il la priorité absolue à combattre ce phénomène. Les autorités savent qu'**une économie dynamique est le meilleur moyen de créer des emplois et de faire sortir des individus de la**

pauvreté. Après avoir accusé un repli en 2016, l'activité économique en Argentine devrait progresser de 2,2 % en 2017, grâce à une augmentation de la consommation et de l'investissement public, et de 2,3 % en 2018, sous l'effet de la remontée progressive de l'investissement privé et des exportations (*tableau 1.1*).

Tableau 1.1

Argentine : PIB réel, prix à la consommation, solde des transactions courantes et taux de chômage, croissance en 2016 et projections pour 2017-18

	2016	2017 (projections)	2018 (projections)
PIB réel	-2,3	2,2	2,3
Prix à la consommation (en glissement annuel)	—	21,6	17,2
Solde des transactions courantes	-2,6	-2,9	-3,4
Taux de chômage	8,5	7,4	7,3

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2017.

Roberto Cardarelli,
Chef de mission
du FMI pour
l'Argentine

EUROPE

Les réformes menées par l'Albanie portent leurs fruits

Anita Tuladhar,
Chef d'équipe du
FMI pour l'Albanie



En 2013, la croissance de l'Albanie s'est pratiquement arrêtée lorsque la crise économique de 2008 a réduit la demande de la Grèce et de l'Italie, ses principaux partenaires commerciaux. Dans le même temps, la dette publique s'est envolée et les arriérés se sont accumulés à cause des dépenses faramineuses engagées lors des élections ainsi que du manque de viabilité du régime des retraites et du secteur de l'électricité. Le système bancaire, dont les pouvoirs publics dépendaient fortement pour emprunter, s'est affaibli en raison de la proportion élevée de prêts présentant des arriérés de paiement, ce qui a accru les tensions financières.

Pour tenter de répondre à ces difficultés budgétaires et financières et de restaurer la croissance économique, le pays a demandé au FMI un prêt, que le Conseil d'administration a approuvé en février 2014. Cet accord de 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit visait à rétablir la croissance et à maîtriser l'augmentation rapide de la dette publique qui menaçait la stabilité économique en consolidant les finances publiques, en préservant la stabilité financière et en appliquant des réformes structurelles axées sur le renforcement du secteur de l'énergie et du climat des affaires.

Appliqué avec succès, le programme est arrivé à son terme en février 2017 et l'Albanie est entrée dans une phase de suivi. À l'achèvement de la mission finale, l'ancien ministre des Finances albanais Arben Ahmetaj a déclaré lors d'une conférence de presse que **la croissance s'était redressée et qu'elle devrait atteindre entre 3,7 % et 3,8 % en 2017, contre 3,4 % l'année précédente** (tableau 1.2). Il a attribué ces solides résultats aux réformes macroéconomiques et budgétaires qui «sont, en outre, étroitement liées à l'ensemble des réformes menées par le gouvernement ces trois dernières années, dans le domaine des retraites, de l'énergie, de la gestion des finances publiques et de l'administration fiscale», notamment.

D'après M. Ahmetaj, **les réformes ont aussi permis une augmentation des salaires, des retraites, du nombre d'entreprises et de l'investissement direct à l'étranger**. Anita Tuladhar, Chef d'équipe du FMI, estime également que le programme a su remettre l'Albanie sur la voie d'une reprise économique assortie de finances publiques saines : «Grâce à la détermination des autorités albanaises, nous avons pu favoriser les réformes essentielles à la croissance. Le programme a consolidé le cadre institutionnel, réduit les vulnérabilités de l'économie et contribué à préserver la stabilité financière malgré des conditions extérieures difficiles.»

L'Albanie poursuit ses réformes visant à soutenir la croissance et à renforcer le secteur financier tout en maintenant l'assainissement budgétaire dans le but de

ramener la dette en dessous de 60 % du PIB. Le pays a entrepris une réforme de la justice appuyée par l'Union européenne afin de lever les inquiétudes en matière de gouvernance et de remédier à l'inefficacité du système judiciaire. La Commission européenne a recommandé l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion de l'Albanie à l'UE à condition que le pays réalise des progrès tangibles dans ce domaine.

Tableau 1.2
Albanie : principaux indicateurs économiques, 2013 et 2016

	2013	2016
Croissance du PIB (pourcentage)	1,0	3,4
Solde primaire (pourcentage du PIB)	-2,0	0,2
Solde global (pourcentage du PIB)	-5,2	-2,2
Recettes fiscales (pourcentage du PIB)	22,0	24,9
Prêts improductifs (pourcentage)	23,5	18,3

Sources : autorités nationales; calculs des services du FMI.

EUROPE

Espagne : poursuite d'une reprise impressionnante

Figurant parmi les pays les plus durement touchés par la crise financière mondiale, l'Espagne s'est redressée de façon remarquable. L'économie a progressé de plus de 3 % en 2015 et en 2016, et la croissance du PIB devrait recouvrer son niveau d'avant la crise en 2017 (*graphique 1.15*). Depuis le pic de la crise, plus de 1,5 million de chômeurs ont retrouvé un emploi. **Des réformes décisives menées en 2011–13, visant notamment à accroître la flexibilité du marché du travail, ont aidé l'Espagne à renouer avec la compétitivité** et ont favorisé une forte création d'emplois, tandis que des réformes bancaires ont renforcé la résilience du secteur. En outre, la faiblesse des cours du pétrole et des taux d'intérêt, associée à des mesures de relance budgétaire en 2015–16, a également dopé la croissance.

Grâce à l'essor des exportations, l'Espagne a enregistré quatre années d'excédents courants. De nombreuses entreprises ont accompli des progrès dans l'assainissement de leurs bilans, tandis que la dette des ménages est descendue en dessous de la médiane de la zone euro, même si elle reste élevée en termes absolus. Les banques espagnoles ont augmenté leurs ratios de fonds propres et diminué leurs ratios de prêts improductifs, malgré un resserrement du crédit.

Cependant, le taux de chômage global, à 18 %, reste très élevé et le taux de chômage des jeunes est encore plus fort, atteignant 42 %, soit près du double de la moyenne de la zone euro. Nombre de chômeurs n'ont pas occupé d'emploi depuis des années. La division du marché du travail, qui compte une part importante de travailleurs temporaires peu rémunérés, est toujours prégnante et la croissance de la productivité est faible.

La dette publique a plus que doublé depuis le début de la crise pour s'établir à 100 % du PIB, ce qui limite la marge de manœuvre des pouvoirs publics. Cette dette, conjuguée à des poches de surendettement dans le secteur privé et à une position extérieure globale nette négative toujours élevée, laisse l'économie vulnérable aux chocs.

L'équipe du FMI, dirigée par Andrea Schaechter, a recommandé que l'Espagne approfondisse les résultats obtenus grâce à ses réformes en appliquant les mesures suivantes :

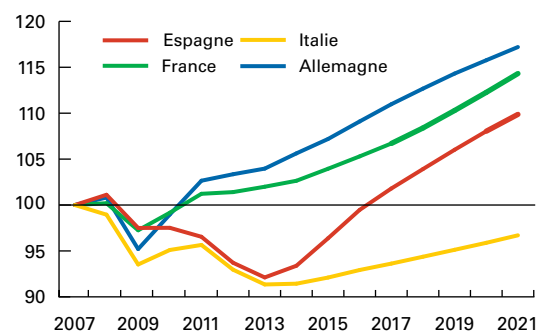
- Poursuivre le rééquilibrage budgétaire afin de réduire le déficit et la dette publique.
- Renforcer les politiques du marché du travail en ciblant plus efficacement les jeunes et les chômeurs de longue durée et en atténuant la dualité du marché, afin de favoriser la création d'emplois et l'équité.
- Encourager la recherche et le développement ainsi que la concurrence sur les marchés de produits et de services afin d'accroître la productivité et les revenus.
- Consolider le bilan des banques et améliorer la surveillance et la gestion des risques systémiques.

L'évaluation du secteur financier de l'Espagne réalisée par le FMI en 2017 propose des politiques publiques en vue de préserver la stabilité financière.

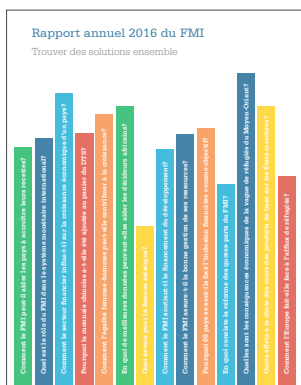
Graphique 1.15

Espagne, Italie, France et Allemagne : croissance du PIB réel, 2007–21

(Indice, 2007 = 100)



Sources : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*; calculs des services du FMI.



Rapport annuel 2016

Le point

sur quelques thèmes
du dernier rapport annuel

VOIR PAGE

Le nouveau **panier de monnaies qui constituent le DTS** a été mis en place.

92

Le Conseil d'administration a adopté un programme de travail en vue d'achever la **Quinzième révision générale des quotes-parts**.

92

Dans le cadre de la **surveillance économique**, une nouvelle méthode a été élaborée, qui aide les autorités à mesurer la marge de manœuvre budgétaire, c'est-à-dire leur capacité à accroître les dépenses ou diminuer les impôts.

36

Pour apporter une **aide financière** aux États membres les plus pauvres, une nouvelle campagne de levée de fonds a été lancée en faveur du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

54

Des activités de **partage des connaissances** ont été menées avec les pays sur les moyens de mobiliser les recettes et de gérer efficacement les dépenses afin de préserver le financement des services publics.

61

Le FMI a trois missions principales

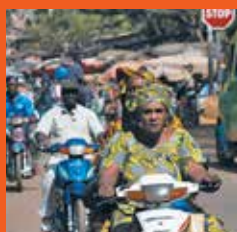
Surveillance économique



Bilans de santé de 135 pays

Le FMI surveille le système monétaire international et suit les politiques économiques et financières de ses 189 États membres. Dans le cadre de cette surveillance, qui se déroule au niveau tant mondial que national, le FMI met en lumière les risques pour la stabilité et formule des recommandations sur les ajustements à apporter à la politique menée.

Activités de prêt



134,7 milliards de dollars alloués à 15 pays, plus 1,5 milliard de dollars de prêts à taux d'intérêt faible ou nul en faveur de 15 États membres en développement à faible revenu

Le FMI accorde des prêts aux États membres qui se heurtent à des problèmes réels ou potentiels de balance des paiements pour les aider à reconstituer leurs réserves internationales, stabiliser la valeur de leur monnaie, continuer à régler leurs importations et rétablir les conditions d'une croissance forte tout en s'attaquant aux problèmes de fond.

Développement des capacités



267 millions de dollars consacrés à des activités de partage des connaissances, des conseils d'experts et des formations

Le FMI travaille avec les pays du monde entier pour moderniser leurs politiques économiques et leurs institutions et former leurs fonctionnaires. Il les aide ainsi à renforcer leur économie, doper la croissance et créer des emplois.

Surveillance économique

Le terme «surveillance» est le terme général qui désigne le processus par lequel le FMI surveille le système monétaire international et l'évolution de l'économie mondiale et suit les politiques économiques et financières de ses 189 États membres. Dans le cadre de ce bilan de santé qui est dressé en principe tous les ans, le FMI met en lumière les risques éventuels pour la stabilité et recommande les mesures d'ajustement nécessaires. De cette manière, il aide le système monétaire international à atteindre son objectif fondamental, qui est de faciliter les échanges de biens, de services et de capitaux entre les pays et, partant, favoriser une croissance économique saine.



La surveillance exercée par le FMI comporte deux grands volets : *la surveillance bilatérale*, qui consiste à évaluer les politiques de chaque pays membre et à lui donner des conseils, et *la surveillance multilatérale*, dont la portée est mondiale. En intégrant la surveillance bilatérale et multilatérale, le FMI est en mesure d'analyser de façon plus complète et systématique les «effets de contagion», c'est-à-dire les répercussions possibles de la politique d'un État sur d'autres pays.

La pièce maîtresse de la surveillance bilatérale est la série de consultations dites «au titre de l'article IV», par référence à l'article des Statuts du FMI qui fait obligation à celui-ci de procéder à un examen des politiques économiques et de l'évolution de l'économie dans chacun de ses 189 États membres. Les consultations au titre de l'article IV portent sur divers aspects jugés essentiels du point de vue macroéconomique — sur les plans budgétaire, financier, de change, monétaire et structurel — en se concentrant particulièrement sur les risques et les vulnérabilités ainsi que sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour y répondre. Des centaines d'économistes et autres fonctionnaires du FMI participent au processus de consultation au titre de l'article IV.

Ces consultations prennent la forme non pas d'une évaluation unilatérale par le FMI, mais d'un véritable dialogue avec les autorités nationales au sujet de leur politique économique. En règle générale, l'équipe du FMI rencontre des responsables du gouvernement et de la banque centrale, ainsi que d'autres parties prenantes telles que des parlementaires et des représentants du monde des affaires, de la société civile et des syndicats, afin de se forger une idée de la politique économique du pays et de son orientation. Les membres de la mission présentent un rapport au Conseil d'administration du FMI, qui normalement l'examine, après quoi les consultations sont déclarées achevées et un résumé de la réunion des administrateurs est communiqué aux autorités du pays en question. Dans la plupart des cas, et sous réserve de l'accord de l'État membre concerné, l'évaluation du Conseil d'administration est publiée sous forme de communiqué de presse, en même temps que les rapports correspondants des services du FMI. Pendant l'exercice 2017, le FMI a mené à bien 135 consultations au titre de l'article IV (tableau 2.1 sur le site Internet).

À la suite de la crise financière mondiale, le FMI a poursuivi ses évaluations de la stabilité du secteur financier dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier. Ces évaluations font partie de la surveillance des pays dont le secteur financier revêt une importance pour l'ensemble du système.

La surveillance multilatérale consiste à suivre les tendances économiques mondiales et régionales et à analyser les retombées sur l'économie mondiale des politiques menées par les États membres. Dans le cadre de ses études économiques et financières mondiales, le FMI publie deux fois par an des rapports phares sur la surveillance multilatérale : les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques. Les *Perspectives de l'économie mondiale* offrent une analyse détaillée de l'état de l'économie mondiale et traitent des grandes questions d'actualité telles que la persistance des turbulences financières dans le monde et le redressement en cours de l'économie après la crise financière mondiale. Le Rapport sur la stabilité financière dans le monde évalue les marchés financiers mondiaux et leurs perspectives, en soulignant les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité pouvant menacer la stabilité financière. Le Moniteur des finances publiques met à jour les projections budgétaires à moyen terme et analyse l'évolution de la situation des finances publiques. Le FMI publie également des rapports sur les perspectives économiques régionales dans le cadre de ses études économiques et financières mondiales.

SURVEILLANCE BILATÉRALE

Le processus de consultation au titre de l'article IV : l'évaluation annuelle de la politique économique

Pour un pays donné, le processus de consultation au titre de l'article IV s'étale sur plusieurs mois; sa première étape consiste en un examen interne, réalisé par différents départements et la direction du FMI, des principales questions de politique économique et des priorités de la surveillance, énoncées dans une «note d'orientation».

Cette note détaille les principales orientations de la politique économique ainsi que les recommandations à examiner avec les autorités de l'État membre. L'examen de la note d'orientation par tous les départements du FMI en vue de parvenir à un consensus sur le pays concerné avant les consultations a lieu lors d'une réunion de consultation, après quoi la note d'orientation est soumise à l'approbation de la direction du FMI. Une fois la note d'orientation approuvée, l'équipe chargée des consultations au titre de l'article IV se rend dans le pays pour rencontrer les autorités et les parties prenantes. À son retour au siège du FMI, l'équipe rédige un rapport qui fait lui aussi l'objet d'une revue par les départements et la direction, avant d'être soumis à l'examen du Conseil d'administration.

Aspects macrofinanciers de la surveillance au titre de l'article IV

D'après une étude des services du FMI à ce sujet intitulée «Approaches to Macro-Financial Surveillance in Article IV Reports», la crise financière mondiale de 2008 a révélé l'importance de la surveillance du secteur financier et la nécessité de mieux comprendre les liens macrofinanciers. Même si le système financier est désormais plus solide et résilient, les liens macrofinanciers demeurent essentiels pour tous les États membres du FMI.

Pour rendre la surveillance du FMI plus efficace et utile, l'examen triennal de la surveillance de 2014 recommandait que l'analyse macrofinancière fasse partie intégrante des consultations au titre de l'article IV et que le FMI s'intéresse davantage aux politiques macroprudentielles. Le Plan d'action de la Directrice générale pour le renforcement de la surveillance présentait des mesures à cet effet. Parmi les mesures de renforcement de la surveillance macrofinancière, on peut citer les nouveaux outils d'analyse et la formation du personnel. Plus de 60 consultations au titre de l'article IV visaient à atteindre cet objectif.

En mars 2017, le Conseil d'administration a étudié les progrès enregistrés dans l'intégration de l'analyse macrofinancière et des conseils de politique économique dans la surveillance au titre de l'article IV en s'inspirant des conclusions de ce document.

Le Conseil a salué les progrès accomplis et a jugé qu'il était utile d'élargir cette action à l'ensemble des États membres.

Les administrateurs ont déclaré que la surveillance doit inclure une évaluation des risques macrofinanciers et de la stabilité macroéconomique et que les recommandations relatives au secteur financier doivent être intégrées comme il convient aux conseils fournis par le FMI sur les politiques budgétaires, monétaires et structurelles.

Les administrateurs ont considéré que cette intégration renforce l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI en favorisant un dialogue plus efficace avec les autorités nationales. Par ailleurs, ils ont noté que des lacunes subsistent et doivent être corrigées en tenant dûment compte des contraintes juridiques qui pèsent sur la communication de données confidentielles sur le contrôle.

SURVEILLANCE MULTILATÉRALE

L'exercice d'alerte avancée

L'exercice d'alerte avancée (EAA) est un élément important du travail d'évaluation des risques économiques, financiers, budgétaires et extérieurs du FMI. Cet exercice, qui fait partie intégrante de la surveillance exercée par le FMI, est effectué deux fois par an, en coordination avec trois publications phares : les *Perspectives de l'économie mondiale*, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde et le Moniteur des finances publiques.

Ses conclusions sont présentées au Conseil d'administration et aux autorités nationales lors de l'Assemblée annuelle et des Réunions de printemps du FMI. Le suivi de l'EAA s'inscrit dans le cadre de la surveillance exercée aux plans national et mondial. Le FMI et le Conseil de stabilité financière (CSF) travaillent en étroite coopération sur l'EAA afin d'avoir une perspective intégrée des risques et des facteurs de vulnérabilité. Le FMI pilote généralement les travaux sur les risques économiques, macrofinanciers et souverains, le CSF examinant plutôt la régulation et le contrôle des systèmes financiers.

Rapport 2016 sur le secteur extérieur

L'une des principales fonctions de surveillance du FMI consiste à fournir des évaluations des secteurs extérieurs des pays membres qui soient cohérentes d'un point de vue multilatéral et qui englobent taux de change, soldes des transactions courantes, réserves, flux de capitaux et bilans extérieurs. Ce travail est effectué de manière exhaustive dans les consultations au titre de l'article IV et dans le Rapport sur le secteur extérieur. Ce rapport, publié chaque année depuis 2012, porte sur 28 des principales économies mondiales, auxquelles s'ajoutent les pays de la zone euro, soit plus de 85 % du PIB mondial. Il s'inscrit dans la volonté permanente d'évaluer de manière rigoureuse et impartiale les déséquilibres excessifs mondiaux et leurs causes, et de rendre le FMI à même de contrer les répercussions éventuelles des politiques des pays membres sur la stabilité extérieure mondiale.

En juillet 2016, le Conseil d'administration a examiné en séance informelle le rapport 2016 ainsi que des évaluations de différentes économies. Il n'a pris aucune décision à cette occasion. Le rapport 2017, à paraître, sera examiné en séance officielle.

Évolutions et perspectives macroéconomiques dans les pays à faible revenu

Le document intitulé «Évolution et perspectives macroéconomiques dans les pays en développement à faible revenu — 2016», troisième étude annuelle réalisée à ce sujet par les services du FMI, constate que les pays continuent de s'adapter à la baisse des cours mondiaux des produits de base, en particulier les pays en développement à faible revenu (PDFR) exportateurs de produits de base. Ce document, examiné par le Conseil d'administration en décembre 2016, évoque les défis de la politique économique liés aux déficits budgétaires élevés, à la baisse des réserves de change et aux tensions économiques et financières intenses. Il traite également du développement des infrastructures.

Dans leur évaluation, les administrateurs ont salué «l'évaluation exhaustive de l'évolution macroéconomique» dans les PDFR et noté «avec satisfaction l'attention qui est accordée dans ce document à la diversité des situations et des expériences, et (...) que l'examen plus détaillé des questions relatives au secteur financier et des infrastructures publiques vient à point nommé et est approprié». Les administrateurs se sont déclarés favorables à un examen formel annuel par le Conseil de la situation des PDFR afin de mieux comprendre les problèmes spécifiques auxquels ils sont confrontés.

Les administrateurs ont souligné que les autorités nationales devaient faire preuve de vigilance et réagir de manière résolue, et qu'il était important que le FMI suive la situation de près et dispense des conseils adaptés aux pays touchés. Ils ont convenu que les exportateurs de produits de base devaient procéder à de nouveaux ajustements, notamment en matière d'assainissement des finances publiques et d'ajustement des taux de change, dans la mesure du possible. Par ailleurs, le Conseil d'administration s'est inquiété de l'intensification des tensions financières dans bon nombre de PDFR et a appelé à agir de manière préventive.

S'agissant du développement des infrastructures, les administrateurs ont souligné qu'il fallait agir sur plusieurs fronts pour financer l'investissement public nécessaire tout en préservant la viabilité de la dette :

- Accroître l'épargne publique en augmentant les recettes intérieures et en maîtrisant les dépenses non prioritaires.
- Renforcer la gestion des investissements publics.
- Développer des marchés de capitaux locaux.
- Exploiter toutes les sources disponibles de financement concessionnel.

Les administrateurs ont également noté que de nombreux PDFR devaient en priorité donner un rôle accru au secteur privé dans la construction d'infrastructures dans la mesure du possible.

Renforcer le dispositif de sécurité financière dans les pays en développement à faible revenu

En novembre 2016, le Conseil d'administration s'est penché sur la question de l'accès par les pays en développement aux ressources du FMI en examinant un document intitulé «Financing for Development: Enhancing the Financial Safety Net for Developing Countries—Further Considerations». Ce document recense les domaines dans lesquels il faut préciser les politiques du FMI en matière de prêts concessionnels dans le cadre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC).

Ce document apporte notamment des précisions sur les questions suivantes d'accès aux ressources du FMI par les pays éligibles au fonds fiduciaire RPC :

- L'accès par ces pays membres aux instruments du FMI qui sont financés par le compte des ressources générales (CRG).
- Le rôle des normes d'accès qui donnent des indications sur le niveau d'accès approprié.
- La possibilité d'ouvrir aux pays éligibles au fonds fiduciaire RPC l'accès aux financements de précaution.
- L'adéquation des dispositifs de sauvegarde destinés à empêcher les recours répétés à la facilité de crédit rapide en lieu et place de dispositifs assortis d'une conditionnalité *ex post*.

Le Conseil, dans son évaluation, a réaffirmé que les pays admissibles au fonds fiduciaire RPC ont droit à des financements non concessionnels, mais a noté qu'étant donné les avantages financiers des financements concessionnels, les services du FMI doivent continuer de conseiller à ces pays de solliciter des financements concessionnels jusqu'à ce que les limites prescrites soient atteintes.

Les administrateurs ont souligné qu'il est important de continuer de s'assurer de la pertinence et de la flexibilité de la panoplie d'instruments du fonds fiduciaire RPC, notamment en examinant les normes et les limites d'accès, les règles de panachage des instruments, la structure des taux d'intérêt et les mécanismes visant à assurer la viabilité du fonds fiduciaire RPC. Le Conseil procédera à un examen approfondi des ressources et facilités du fonds RPC en 2018.

Évaluer l'espace budgétaire

Les travaux que mène le FMI sur la viabilité des finances publiques et la marge de manœuvre budgétaire ont fait un pas en avant avec la publication d'un cadre d'évaluation de l'espace budgétaire. En juin 2016, le Conseil d'administration a assisté lors d'une séance informelle à la présentation d'un document intitulé «Assessing Fiscal Space: an Initial Consistent Set of Considerations».

Le cadre proposé vise à étayer les futures activités de surveillance et de conseils du FMI. Il a vocation à s'appliquer à un large éventail de cas, en fonction par exemple de la marge de manœuvre dont dispose un pays pour prendre des mesures budgétaires pour relever les défis de la politique économique mondiale, renforcer les infrastructures publiques, moduler le rythme de l'ajustement budgétaire ou constituer des volants de sécurité.

L'espace budgétaire peut se définir comme étant la capacité de l'État à accroître ses dépenses ou baisser les impôts sans compromettre l'accès aux marchés et la viabilité de sa dette. Ce document, qui propose une approche exhaustive globalement valable pour tous les pays, offre ainsi une méthodologie cohérente aux services du FMI et aux responsables de l'action publique.

Pour déterminer la marge de manœuvre budgétaire, il faut suivre une démarche globale qui prend en compte la situation économique et structurelle, l'accès aux marchés, le niveau et la trajectoire de la dette publique et les besoins de financement actuels et futurs, ainsi qu'une analyse de la liquidité et de la solvabilité de la situation budgétaire suivant différents scénarios.

Le nouveau cadre regroupe divers outils d'évaluation de la viabilité du budget élaborés au fil des années par les services du FMI, notamment l'analyse de viabilité de la dette. Ces derniers utilisent aussi des indicateurs conçus par le Département des finances publiques, alliés à des méthodes reposant sur les tests de résistance budgétaire, des analyses de scénario et des modèles d'équilibre général.

Ce cadre fait avancer l'analyse, car il permet aux services du FMI d'évaluer l'espace budgétaire de la même façon dans tous les pays membres, en particulier dans les pays avancés et émergents. Il sera appliqué dans un premier temps dans les consultations au titre de l'article IV avec une quarantaine de grands pays, puis sera actualisé au fur et à mesure en fonction de l'expérience acquise, des fruits de la recherche et des retours d'information.

Rapport au G-20 sur la politique macroprudentielle par le FMI, le CSF et la Banque des Règlements Internationaux

Au lendemain de la crise financière mondiale, les pays se sont dotés de cadres d'action publique et d'instruments visant à limiter les risques de contagion à l'ensemble du système ou des marchés financiers qui pourraient provoquer des dommages économiques.

En réponse à une demande du Groupe des 20 pays industrialisés, le FMI, le CSF et la Banque des Règlements Internationaux ont dressé un bilan de l'expérience internationale en matière de politiques macroprudentielles depuis la crise de 2008 dans un rapport intitulé «Elements of Effective Macroprudential Policies».

Ce rapport, publié pour le sommet du G-20 de septembre 2016 à Hangzhou (Chine), fait suite à un premier rapport d'étape de 2011 sur les instruments et les cadres de la politique macroprudentielle, préparé par les trois institutions. Il conclut qu'il n'existe pas d'approche unique adaptée à toutes les situations, mais offre toutefois plusieurs éléments utiles. Les réformes structurelles ont fait l'objet d'un chapitre dans l'édition du printemps 2016 des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Parmi les réformes nécessaires figurent un mandat définissant les responsabilités décisionnelles, des fondements institutionnels adaptés pour les cadres de politique économique, des objectifs et des compétences bien définis, des mécanismes de transparence et de responsabilisation, la collaboration et le partage d'informations entre autorités nationales, un cadre complet d'analyse et de surveillance du risque systémique, des outils d'action pour gérer le risque systémique sur la durée et la capacité à moduler les mesures en fonction des risques.

Impact des flux de migrants et de réfugiés

La question des migrations est désormais un enjeu macroéconomique tant pour les pays avancés et émergents que pour les pays en développement. L'intensification rapide des flux de migrants et de réfugiés a en outre pris une dimension politique, en particulier dans le contexte des conflits au Moyen-Orient.

Les travaux du FMI sur les questions liées aux flux de migrants et de réfugiés sont intégrés à ses différentes activités, notamment la surveillance bilatérale. Ainsi, le rapport 2016 sur les consultations au titre de l'article IV avec le Liban, paru en janvier 2017, contient une analyse sur le Liban et la crise des réfugiés syriens.

En ce qui concerne les travaux analytiques, une étude de juillet 2016 intitulée «Emigration and its Economic Impact on Eastern Europe» examine les répercussions de l'émigration. Un document de septembre 2016 étudie l'impact des conflits et de la crise des réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (voir la section «Faits saillants régionaux» dans la première partie).

Deux notes sur les effets de contagion publiées pendant l'année analysent différents aspects de la question des migrations. La première, intitulée «The Impact of Migration on Income Levels in Advanced Economies», montre que l'immigration accroît le PIB par habitant des pays d'accueil, essentiellement en augmentant la productivité de la main d'œuvre. La seconde, «Sub-Saharan African Migration: Patterns and Spillovers», étudie les migrations au sein de la région et vers le reste du monde. Ces travaux s'inspirent d'une étude intitulée «The Refugee Surge in Europe: Economic Challenges» parue en janvier 2016.

Dans un discours prononcé en janvier 2017 à Bruxelles, David Lipton, Premier Directeur général adjoint, a évoqué l'enjeu des migrations en le rattachant au débat concomitant sur la mondialisation. «Les avantages économiques des migrations sont bien connus, mais il faut convenir que cette question, tout comme celle de la mondialisation, mérite une étude plus approfondie, en particulier pour mieux comprendre à qui les migrations peuvent nuire et comment nous pouvons atténuer cet impact.»

Intégration commerciale en Amérique latine et dans les Caraïbes

Depuis l'examen triennal de la surveillance de 2011, les services du FMI ont préparé une série de rapports transversaux qui traitent de questions touchant des pays membres dans certaines régions. Ces rapports ont pour objet de combler l'écart entre les évaluations par pays (consultations au titre de l'article IV) et la surveillance multilatérale des tendances mondiales.

En mars 2017, les services du FMI ont publié un rapport transversal intitulé «Trade Integration in Latin America and the

Caribbean» que le Conseil d'administration a examiné en séance informelle. Réalisé à partir d'une série de 12 études analytiques publiées sous forme de documents d'accompagnement, il étudie les possibilités d'approfondir l'intégration commerciale dans la région et montre que l'Amérique latine et les Caraïbes peuvent bénéficier du commerce international, qui joue le rôle de moteur de la croissance.

Ce rapport propose d'encourager l'intégration commerciale grâce à un accord commercial régional, à la convergence des règles commerciales et des normes réglementaires et à des mesures favorables aux échanges. Il souligne également l'importance d'un effort régional pour renforcer les infrastructures et le capital humain, et la nécessité d'une participation accrue aux chaînes de valeur mondiales, qui peut déboucher sur des transferts de technologie.

CONSEILS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Engagements du FMI et des banques de développement dans le cadre du Programme 2030

Après l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en 2015, Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, et les dirigeants de dix banques multilatérales de développement ont adopté en octobre 2016 une déclaration sur leur réalisation.

Ces institutions se sont engagées à mieux coordonner leur action et à collaborer pour affronter les principaux enjeux du Programme 2030, notamment les déplacements forcés, les infrastructures, l'urbanisation, le financement de l'action climatique et l'investissement privé. Elles ont convenu de redoubler d'efforts pour accroître le financement du développement «en mobilisant et catalysant les ressources à tous les niveaux». Elles entendent également développer leurs conseils de politique économique et leur assistance technique afin d'aider les pays à mieux mobiliser leurs ressources intérieures.



Le FMI et dix banques internationales de développement ont décidé d'accroître leur financement du développement.



Réduire la dépendance des pays du Golfe vis-à-vis du pétrole

En mai 2016, le Centre d'études économiques et financières du Moyen-Orient du FMI, conjointement avec le Fonds arabe pour le développement économique et social, a organisé un colloque sur le thème «The Path to Economic Diversification in Kuwait and Other Gulf Cooperation Council Countries», qui s'est tenu au siège du Fonds arabe.

Il s'agissait du quatrième d'une série de colloques organisés par les deux institutions visant à faire progresser le débat sur les politiques économiques que pourraient suivre les pays du Conseil de coopération du Golfe pour favoriser le développement durable en adoptant une stratégie de longue haleine de réduction de leur dépendance à l'égard du pétrole.

Résilience des petits États face aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique

Le Conseil d'administration s'est penché sur les difficultés auxquelles sont confrontés les petits États exposés à des catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique en examinant un document qui évalue comment le FMI peut répondre aux nouveaux besoins de ces pays grâce à ses activités de conseils, de renforcement des capacités et de prêts. Publié en 2016, le document intitulé «Small States' Resilience to Natural Disasters and Climate Change—Role for the IMF» s'inspire d'une étude de 2015 qui quantifiait l'incidence des catastrophes naturelles sur différents pays.

Ce document, examiné par le Conseil d'administration en décembre 2016, décrit les principaux éléments d'un cadre de gestion des risques visant à réduire le coût économique et humain des catastrophes naturelles ainsi que le rôle des politiques macroéconomiques. Il insiste sur l'importance de la planification des financements d'urgence avant la survenue de catastrophes et sur la nécessité de financer la lutte contre le changement climatique dans le cadre des mesures d'atténuation des risques et d'adaptation.

Selon les administrateurs, il est indispensable de renforcer les politiques nationales pour réduire les coûts associés aux catastrophes naturelles et au changement climatique. De plus, il est nécessaire de recenser les risques et les facteurs de vulnérabilité en amont, d'investir dans des programmes et des

projets susceptibles de réduire les risques et d'élaborer des plans d'urgence.

Les administrateurs ont convenu que les petits États devaient s'attacher à mettre sur pied davantage de montages financiers qui pourraient être utilisés après les catastrophes naturelles et ont préconisé un recours accru à des accords de financement d'urgence, à la mise en commun des ressources des assurances régionales et aux obligations catastrophes. Ils se sont félicités du recours à la facilité de crédit rapide et à l'instrument de financement rapide par des pays victimes de catastrophes naturelles et ont souscrit à la proposition des services du FMI de porter le plafond annuel d'accès pour les pays victimes de catastrophes de grande ampleur à 60 % de leur quote-part.

Le Conseil d'administration a également souligné combien les activités du FMI en matière de développement des capacités aident les petits États à devenir plus résilients face aux événements climatiques.

Soutien du FMI à la République centrafricaine

Au cours d'une visite en République centrafricaine en janvier 2017, Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, a réaffirmé l'engagement du FMI auprès des États fragiles. À cette occasion, elle a exprimé sa détermination à appuyer les efforts visant à parvenir à une croissance vigoureuse et inclusive et à favoriser la réconciliation nationale de ce pays déchiré par des luttes internes.

Par ailleurs, la Directrice générale a saisi l'occasion d'un discours prononcé devant l'Assemblée nationale pour rappeler la volonté du FMI de renforcer sa coopération avec les États fragiles, également formulée dans les ODD adoptés en 2015 par l'ONU.

«Il est clair que, face à la fragilité, les seules ressources financières ne suffisent pas, a déclaré la Directrice générale. Il faut concrètement construire la paix, rétablir la cohésion sociale et mettre en place et faire fonctionner les institutions. Il est essentiel aussi d'assurer une coordination étroite entre les bailleurs de fonds. Ce type de démarche globale est nécessaire pour établir les bases de la stabilité économique et de la croissance. Nous pouvons venir ainsi en aide à la République centrafricaine et d'autres pays dans le cadre d'un effort coordonné.»

Garantir la stabilité financière dans les pays comptant des banques islamiques

La finance islamique est une offre de services financiers conforme au droit islamique (*charia*), à ses principes et à ses règles. La *charia* proscrie le versement et la réception de *riba* (intérêt), le *gharar* (excès d'incertitude), le *maysir* (jeu de hasard), les ventes à découvert et les activités financières considérées comme préjudiciables à la société. Les parties doivent partager le risque et les bénéfices d'une transaction commerciale, laquelle doit avoir un but économique réel, sans spéculation excessive ni exploitation d'aucune des deux parties.

Le FMI travaille depuis une vingtaine d'années avec certains pays membres sur les enjeux de la banque islamique et coopère avec d'autres instances internationales sur différents aspects des normes bancaires. Ces dernières années, les problèmes posés par la banque islamique dans le cadre des interactions régulières avec les pays membres ont amené le FMI à jouer un rôle plus formel.

En février 2017, le Conseil d'administration a procédé à son premier examen formel sur la banque islamique et a adopté des propositions sur le rôle du FMI dans ce domaine. Ces propositions figurent dans un document des services du FMI intitulé «Ensuring Financial Stability in Countries with Islamic Banking».

Les administrateurs ont convenu que la banque islamique est, pour de nombreux pays membres, un moyen de renforcer l'intermédiation et l'inclusion financière et de mobiliser des fonds pour leur développement économique. Ils ont noté que le développement de la banque islamique présente des difficultés et des risques pour les autorités de régulation et de contrôle. Les administrateurs ont appelé à redoubler d'efforts pour établir un cadre d'action qui favorise la stabilité financière et un développement équilibré de la banque islamique, en particulier dans les pays où elle a pris une importance systémique.

Les administrateurs ont souscrit à la proposition des services du FMI de formuler et fournir des conseils dans le contexte de la surveillance du FMI, de sa conception des programmes et de ses activités de développement des capacités. Ils ont aussi appelé les services du FMI à continuer de soutenir les travaux des organismes de normalisation internationaux et d'autres instances internationales pour corriger les déficiences du cadre réglementaire de la banque islamique.

Les administrateurs ont jugé fondé de prendre en considération une proposition qui reconnaît de manière formelle les Principes

directeurs pour la réglementation de la finance islamique applicables aux services bancaires, établis par le Conseil des services financiers islamiques, comme norme dans le cadre de l'initiative sur les normes et codes du FMI et de la Banque mondiale. Une proposition formelle sera soumise à l'approbation du Conseil dans un document qui lui sera présenté au cours de l'exercice 2018.

Approche mondiale des mouvements de capitaux

Les mouvements de capitaux sont un aspect important du système monétaire international. Porteurs de bienfaits considérables, tant directs qu'indirects, ils entraînent également des risques. L'enjeu pour les pays consiste donc à exploiter ces bienfaits tout en maîtrisant les risques. En 2012, le FMI a formulé sa vision institutionnelle de la libéralisation et de la gestion des mouvements de capitaux pour donner clarté et cohérence aux conseils qu'il dispense à ses membres sur l'action à mener.

En décembre 2016, le Conseil d'administration a examiné un document intitulé «Capital Flows—Review of Experience with the Institutional View» qui décrit la manière dont les différents pays ont abordé les problèmes de stabilité macroéconomique et financière en relation avec les mouvements de capitaux et la libéralisation des mouvements de capitaux, et interprète ces mesures à travers le prisme de la vision institutionnelle.

Les administrateurs ont accueilli favorablement ce tour d'horizon de l'expérience concernant la position institutionnelle depuis son adoption; ce travail reste selon eux pertinent et ne nécessite pas de changement important pour le moment.

Les administrateurs ont noté que pour les pays destinataires, la difficulté n'est plus tant de gérer les afflux massifs que de s'accommoder des inversions des mouvements de capitaux, tout en continuant de maîtriser la volatilité. Ils ont noté que les mesures prises ont généralement été conformes à la vision institutionnelle. Les administrateurs ont constaté avec satisfaction que la tendance à la libéralisation des mouvements de capitaux se poursuit.

Les administrateurs ont exprimé leur satisfaction quant au travail de suivi sur l'interaction entre politique macroprudentielle et politique en matière de mouvements de capitaux, et en particulier sur le rôle des cadres de politique macroprudentielle face aux risques financiers systémiques liés aux mouvements de capitaux. Ils ont jugé souhaitable que le FMI propose une approche globale plus cohérente de la gestion des mouvements de capitaux, notamment dans le cadre d'accords

bilatéraux et multilatéraux. Ils ont rappelé la nécessaire prise en compte des éléments de stabilité macroéconomique et financière pour déterminer la politique à suivre, comme le préconise la position institutionnelle.

Rémunérations et emploi dans la fonction publique

Les traitements et les conditions d'emploi des fonctionnaires sont des éléments essentiels pour l'efficacité des services publics et le fonctionnement des économies. Ils ont aussi d'importantes conséquences sur les politiques et la viabilité budgétaires. Différents aspects de la masse salariale de la fonction publique ont fait l'objet d'un document de politique générale intitulé «Managing Government Compensation and Employment—Institutions, Policies, and Reform Challenges», présenté au Conseil d'administration en séance informelle en mai 2016.

Ce document, accompagné d'un supplément présentant des études de cas, montre que les tensions sur les dépenses salariales vont aller croissant dans les décennies à venir, tant dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. Une bonne gestion de la masse salariale est essentielle pour garantir l'efficacité des services publics sans mettre en péril l'équilibre budgétaire. Ce document précise que cela nécessite des institutions plus solides, une bonne planification budgétaire, des rémunérations compétitives et la souplesse nécessaire pour répondre aux évolutions démographiques et technologiques.

Réformes structurelles prioritaires dans les pays du G-20

En prévision du sommet du G-20 de septembre 2016 qui s'est tenu en Chine, les services du FMI ont préparé un document de référence intitulé «Priorities for Structural Reforms in G20 Countries». Ce document contient des recommandations à l'adresse de chacun des membres du G-20 sur les ajustements à apporter aux politiques publiques, aux réglementations et aux institutions de manière à améliorer le fonctionnement de l'économie, à permettre aux marchés d'opérer plus efficacement et à stimuler la croissance à une période où presque tous les pays avaient une production inférieure à leur potentiel.

Ce document affirme que les réformes structurelles peuvent activer la croissance si elles sont bien adaptées à la situation de chaque pays, notamment son niveau de développement économique, sa position dans le cycle économique et sa capacité à engager des réformes. Plus un pays a un écart de production important, plus il doit donner la priorité à des réformes structurelles telles que la libéralisation des marchés de produits et les investissements d'infrastructures.

Clauses renforcées dans les obligations souveraines

En 2014, le Conseil d'administration a avalisé l'insertion des caractéristiques des clauses *pari passu* et des clauses d'action collective renforcées dans les nouvelles obligations souveraines internationales. Ces clauses renforcées, qui viennent compléter la réforme du dispositif de prêts du FMI, ont pour but d'atteindre les objectifs d'ensemble, à savoir faire en sorte que les restructurations de la dette souveraine, lorsqu'elles sont jugées nécessaires, se fassent promptement et de façon ordonnée, et de réduire l'ensemble des coûts pour le système.

En décembre 2016, les services du FMI ont remis au Conseil d'administration le deuxième rapport d'étape sur l'inclusion de ces clauses renforcées dans les contrats sur les obligations souveraines. Ce rapport constate que des progrès considérables ont été enregistrés dans l'inclusion tant des clauses d'action collective renforcées que de la clause *pari passu* modifiée. L'encours de dette non assortie des clauses renforcées demeure important, représentant environ 846 milliards de dollars au 31 octobre 2016, et diminue lentement.

Réduction des relations de correspondance bancaire

Une banque correspondante est une institution financière qui fournit des services pour le compte d'une autre institution financière. Elle peut faciliter les virements, procéder à des transactions commerciales, accepter des dépôts et réunir des documents pour le compte d'un autre établissement financier. Les banques correspondantes sont le plus souvent utilisées par des banques d'un pays pour traiter les transactions en provenance ou à destination d'un autre pays, et jouent le rôle d'agent de la banque à l'étranger.

Les relations de correspondants bancaires, qui facilitent le commerce mondial et l'activité économique, subissent des pressions dans plusieurs pays, tout particulièrement des pays en développement. La fragilité financière s'est accentuée dans ces économies car les transferts internationaux sont concentrés sur un plus petit nombre de banques correspondantes ou assurés par des mécanismes alternatifs, ce qui peut accroître les coûts. Cette fragilité risque de compromettre les perspectives de croissance et d'inclusion financière de ces pays à long terme en renchérissant les services financiers et en dégradant la notation de leurs banques.

Le repli des relations de correspondance bancaire a été un thème important des travaux du FMI pendant l'exercice 2017. En avril 2017, le Conseil d'administration a examiné un rapport

des services du FMI intitulé «Recent Trends in Correspondent Banking Relationships—Further Considerations», qui fait suite à l'étude «The Withdrawal of Correspondent Banking Relationships: A Case for Policy Action», publiée en juin 2016. Un document corédigé par le FMI et la Banque mondiale sur la réduction des relations de correspondance bancaire au Moyen-Orient est paru en septembre 2016, suivi en avril 2017 du document «Challenges in Correspondent Banking in the Small States of the Pacific». M. Tao Zhang, Directeur général adjoint du FMI, s'est exprimé sur ce sujet dans un discours au Forum caribéen de haut niveau qui s'est tenu en novembre 2016 à Port of Spain (Trinité-et-Tobago). Coorganisé par le FMI et le gouvernement de Trinité-et-Tobago, ce forum a réuni plus de 100 participants, dont quatre premiers ministres, quatre ministres des finances et neuf gouverneurs de banques centrales de la région.

Le rapport des services du FMI examine les causes de la réduction des relations de correspondance bancaire, notamment la rentabilité et la gestion du risque. Il évalue également la faisabilité et les conséquences des mesures de riposte et des initiatives du secteur privé. Il propose une méthode pour que le FMI puisse surveiller les risques et conseiller ses membres dans le cadre de ses activités de surveillance économique et de développement des capacités et du Programme d'évaluation du secteur financier. À cet effet, le FMI entend poursuivre sa collaboration avec le CSF, la Banque mondiale, le G-20, le Groupe d'action financière, le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et d'autres parties prenantes.

Au cours de leur examen du rapport des services du FMI, les administrateurs ont souligné l'importance des relations de correspondance bancaire pour la facilitation des échanges internationaux et des envois de fonds et pour la croissance et le développement. Ils ont salué les différentes initiatives prises pour atténuer les pressions sur les relations de correspondance bancaire, notant toutefois que, compte tenu de la multiplicité

des facteurs en cause, les mesures doivent être adaptées à chaque cas, priorisées et séquencées selon la situation de chaque pays ou région. Ils ont souligné l'importance d'efforts renforcés, coordonnés et collectifs de la part des acteurs publics et privés, ainsi que le rôle crucial que doit jouer le FMI face à ce problème.

Approches globales, cohérentes et coordonnées des politiques économiques

Les interrogations quant à l'efficacité des moyens déployés pour stimuler une croissance mondiale trop lente ont été au cœur des débats internationaux sur la politique économique pendant l'exercice 2017. En septembre 2016, le FMI a publié un document, «Macroeconomic Management When Policy Space Is Constrained: A Comprehensive, Consistent, and Coordinated Approach to Economic Policy», selon lequel il existe une marge de manœuvre pour mener des politiques efficaces qu'il faut utiliser si nécessaire.

D'après ce document, la stratégie la plus efficace consiste à définir des mesures dans une démarche «globale, cohérente et coordonnée».

Une démarche *globale*, au niveau d'un pays, consiste à exploiter les synergies entre les différentes mesures, de manière à ce que l'ensemble agisse plus que la somme des parties. Cela signifie que les politiques monétaires, budgétaires et structurelles doivent s'appuyer mutuellement.

Des cadres d'action *cohérents* consistent à fixer des objectifs pour le long terme, tout en autorisant les écarts à court ou moyen terme si nécessaire.

Des politiques *coordonnées* entre les grandes économies permettent d'amplifier les effets bénéfiques des mesures prises par chaque pays. En période de très faibles taux d'intérêts et d'écarts de production très élevés, la coordination internationale des mesures de relance budgétaire et monétaire peut doper le PIB mondial.



DONNÉES

NSDD Plus

La norme spéciale de diffusion des données Plus (NSDD Plus), norme la plus contraignante de l'initiative de diffusion des données du FMI, concerne principalement les économies qui jouent un rôle prédominant sur les marchés internationaux des capitaux et dont les institutions financières sont interconnectées au système mondial. Au cours de l'exercice 2017, quatre économies ont adhéré à la norme NSDD Plus : l'Autriche, la Bulgarie, le Canada et le Danemark.

Système général de diffusion des données amélioré

Dans la version améliorée du système général de diffusion des données (SGDD-a), approuvée par le Conseil d'administration du FMI en mai 2015, les autorités nationales s'engagent à publier les données qui servent de base au dialogue qu'ils entretiennent en permanence avec les services du FMI. Cette publication doit obéir à un calendrier convenu à l'avance, et les données doivent être d'accès facile, notamment pour transmission de machine à machine.

Cette initiative favorise la coopération internationale : ainsi, la Banque africaine de développement et la Banque interaméricaine de développement apportent une aide matérielle à l'installation de l'infrastructure informatique (plateforme de données ouvertes) utilisée pour les pages de données nationales récapitulatives de certains pays d'Afrique et de l'Hémisphère occidental.

La mise en œuvre du SGDD-a s'est poursuivie dans 17 pays cette année. Treize d'entre eux — Bénin, Honduras, Jamaïque, Malawi, Namibie, Ouganda, Paraguay, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie et Zambie — ont publié une page de données nationales récapitulatives.

Initiative sur les lacunes en matière de données

En septembre 2016, les dirigeants du G-20 ont pris connaissance avec intérêt du premier rapport d'étape sur la deuxième phase de l'Initiative sur les lacunes en matière de données (DGI-2) et ont approuvé les plans d'action proposés pour la mise en œuvre de 20 recommandations. Pour prolonger l'initiative, le programme de travail 2017 de la DGI-2 comprend quatre ateliers thématiques : partage de données, lacunes sur les risques systémiques dans le secteur des assurances, comptes du secteur institutionnel et indicateurs de solidité financière.

Publication de nouvelles données ventilées par monnaie

En mars 2017, le FMI a publié des données trimestrielles sur la composition en devises des réserves de change officielles (COFER) dans lesquelles, pour la première fois, les avoirs en monnaie chinoise (renminbi) étaient identifiés. Le 26 février 2016, le Conseil d'administration du FMI est convenu de modifier l'enquête COFER pour permettre l'identification séparée du renminbi à compter du 1^{er} octobre 2016, suite à la décision d'inclure le renminbi dans le panier de monnaies qui déterminent le droit de tirage spécial.

Adoption des normes internationales par l'Argentine

Dans le cadre du suivi par le Conseil d'administration des efforts visant à améliorer les statistiques macroéconomiques de l'Argentine, le FMI a effectué trois missions d'assistance technique auprès de l'agence de statistiques, l'INDEC, au cours de l'année 2016. Deux missions ont permis de faire un état des lieux et d'accompagner l'élaboration d'un nouvel indice national des prix à la consommation globalement conforme aux normes et aux bonnes pratiques internationales, qui comprendra des



indices pour les six régions du pays. La troisième mission a été consacrée à la mise aux normes statistiques récentes des comptes du secteur extérieur de l'Argentine.

Statistiques monétaires et financières pour la stabilité financière mondiale

À travers ses activités de développement des capacités, le Département des statistiques du FMI continue d'œuvrer pour que les statistiques monétaires incorporent les établissements financiers non bancaires. Cela facilitera l'application de l'approche bilancielle de la surveillance macrofinancière. En avril 2017, des données sur les institutions financières non bancaires étaient disponibles pour 47 pays.

Atelier sur les indicateurs de solidité financière

Les indicateurs de solidité financière (ISF) du FMI sont utiles pour évaluer les forces et les faiblesses des systèmes financiers et apportent des éclairages précieux pour analyser la stabilité financière et formuler les politiques macroprudentielles. Les services du FMI sont tenus de rendre compte des ISF dans le cadre de leurs examens réguliers de la santé économique des pays.

En avril 2017, le FMI a organisé un atelier sur les ISF qui a réuni plus de 80 participants de 36 pays et 7 organisations internationales. L'objectif était d'orienter la sélection d'une liste d'ISF prioritaires et la révision du *Guide d'établissement* des ISF. Les participants ont fermement appuyé les efforts du FMI pour créer un cadre harmonisé d'établissement des ISF, qui selon eux est utile pour les analyses des politiques macroprudentielles et de la stabilité financière. Ils ont approuvé l'enrichissement des ISF en incorporant les sous-secteurs des autres sociétés financières.

Au cours de l'exercice, le Département des statistiques du FMI a organisé des sessions de partage des connaissances afin d'aider les pays à établir et diffuser les ISF. Elles étaient financées par le compte administré au nom du Japon pour soutenir certaines activités du FMI et par le ministère britannique du Développement international. Grâce à ces efforts, le nombre de pays qui compilent des ISF est passé de 46 fin 2009 à 124 en avril 2017 (*graphique 2.1*). En Afrique, le nombre de pays déclarant des ISF atteignait 26 en avril 2017, contre 5 fin 2013.

Enquête sur l'accès aux services financiers

D'après les estimations de la Banque mondiale, deux milliards d'adultes en âge de travailler, soit plus de la moitié de la population adulte mondiale, ne possèdent pas de compte auprès d'un établissement financier officiel. Les efforts d'inclusion

financière visent à faire en sorte que tous les ménages et toutes les entreprises, quel que soit leur revenu, aient accès aux services financiers dont ils ont besoin pour améliorer leur situation et puissent effectivement les utiliser.

Le FMI réalise chaque année une enquête sur l'accès aux services financiers, qui produit des données sur l'inclusion financière. La septième enquête, qui repose sur des données sur les prestataires de services financiers traditionnels et de services financiers numériques, a été publiée en octobre 2016. La base de données contient plus de 150 séries sur un maximum de 189 pays qui couvrent la période 2004–15.

En 2016, le G-20 a reconnu que les services financiers numériques contribuaient à favoriser l'inclusion financière, ce qui l'a amené à réviser ses indicateurs d'inclusion financière. L'enquête sur l'accès aux services financiers est une source officielle des indicateurs depuis 2012.

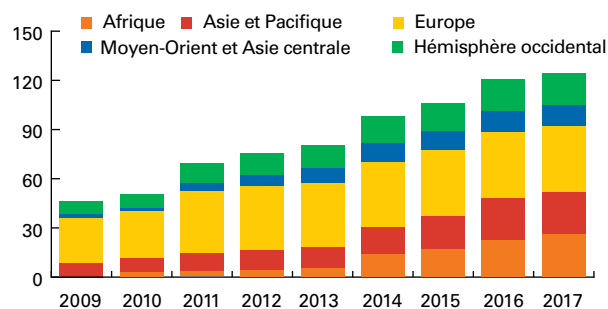
Les statistiques sur l'inclusion financière ventilées par sexe suscitant un intérêt croissant, une enquête pilote a été menée auprès de certains pays afin d'évaluer leur capacité à établir et diffuser des statistiques à ce sujet. Les résultats de cette enquête pilote, ainsi que ceux de la dernière enquête, sont publiés sur le site web de l'enquête sur l'accès aux services financiers.

Initiative sur les normes et codes

On entend par «normes et codes» les différents aspects de l'environnement institutionnel, à savoir les règles du jeu des politiques économiques et financières. Les pays dont les institutions sont transparentes et bien réglementées jouissent

Graphique 2.1

Indicateurs de solidité financière : nombre de pays déclarants, par région, 2009–17 (au 30 avril 2017)



Source : calculs des services du FMI.

généralement d'une meilleure santé économique et d'une plus grande stabilité financière. Il est donc dans l'intérêt même des pays membres d'adopter et d'appliquer les normes et les codes acceptés au plan international.

La crise financière mondiale a démontré que le respect des normes internationales n'est qu'un des moyens de prévenir les crises : des lacunes et des fragilités subsistent, et il est essentiel de suivre rigoureusement la situation. Les normes et codes ont été actualisés dans plusieurs domaines de façon à les adapter à l'évolution des meilleures pratiques, et on envisage de le faire dans d'autres domaines.

Le FMI et la Banque mondiale reconnaissent des normes internationales dans trois domaines principaux :

- **Transparence des politiques :** Sur cette question, les normes ont été élaborées par le FMI. Dans le domaine de la transparence de la politique budgétaire, trois des quatre piliers du Code de transparence des finances publiques du FMI ont été publiés. Le quatrième, sur la gestion des recettes issues des ressources naturelles, est en préparation. Il a fait l'objet de deux cycles de consultations publiques et de plusieurs applications expérimentales sur le terrain.
- **Réglementation et contrôle du secteur financier :** Dans ces domaines, les normes et les méthodologies d'évaluation correspondantes ont été élaborées par des organismes de normalisation spécialisés. De plus, la nouvelle norme relative à la résolution des crises va être soumise à l'approbation du Conseil d'administration du FMI durant l'examen de l'initiative de 2017.
- **Infrastructure des institutions et des marchés :** Dans ce domaine, les normes et les méthodes d'évaluation correspondantes ont été élaborées par des organismes de normalisation spécialisés, avec des contributions importantes du FMI et de la Banque mondiale.

Par ailleurs, une norme dans le domaine de la résolution des crises et la garantie des dépôts va être soumise à l'approbation du Conseil d'administration du FMI durant l'examen de l'initiative de 2017.

Le respect des normes et codes peut être évalué, à la demande d'un pays membre, par le FMI et/ou la Banque mondiale. Dans le domaine de la diffusion des données, l'observation fait également l'objet d'un suivi mensuel pour les pays ayant souscrit

à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI. Les évaluations de la transparence des finances publiques évaluent les pays au regard du Code sur la transparence des finances publiques.

Depuis le dernier examen de l'initiative des normes et codes, en 2011, plusieurs améliorations ont été apportées aux données et aux statistiques. Citons notamment le renforcement de la NSDD en 2012, la création de la NSDD Plus en 2012 et l'amélioration du système général de diffusion des données (SGDD) en 2015. Le cadre d'évaluation de la qualité des données, qui sert à évaluer de façon exhaustive la qualité des données des pays, a été actualisé en 2012 afin de tenir compte de l'expérience acquise dans l'évaluation, des mises à jour des méthodes statistiques (*Système de comptabilité nationale 2008* et sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* de 2009) et du champ d'application des statistiques monétaires étendu aux autres sociétés financières après la crise financière mondiale de 2008.

Transparence des finances publiques

La transparence des finances publiques, c'est-à-dire l'exhaustivité, la clarté, la fiabilité, l'actualité et la pertinence des informations publiées sur la situation passée, présente et future des finances publiques, est essentielle à une gestion budgétaire efficace et responsable. Elle aide les administrations à avoir une image précise de leur situation financière avant de prendre des décisions économiques, et notamment des coûts et avantages des changements de la politique économique et des risques qui peuvent peser sur les perspectives budgétaires. De plus, elle donne aux autorités législatives, aux marchés et aux citoyens les informations dont ils ont besoin pour demander des comptes aux pouvoirs publics. Enfin, la transparence des finances publiques facilite la surveillance internationale de l'évolution des finances publiques et contribue à atténuer le risque que les retombées budgétaires se propagent d'un pays à un autre.

Le Code de transparence des finances publiques et l'évaluation du FMI sont les principaux éléments des efforts constants que mène l'institution en vue de renforcer le suivi budgétaire, l'action des pouvoirs publics et la responsabilisation dans ses pays membres. Le Code est la norme internationale en matière de diffusion des informations sur les finances publiques. Il se compose d'une série de principes fondés sur quatre piliers : 1) information financière, 2) prévision financière et

budgetisation, 3) analyse et gestion des risques financiers et 4) gestion des recettes issues des ressources naturelles. Pour chaque principe de transparence, le Code distingue des pratiques élémentaires, satisfaisantes et avancées qui donnent aux pays des jalons précis pour se conformer totalement au Code et faire en sorte qu'il soit applicable dans le large éventail de pays membres du FMI.

Durant l'exercice 2017, le FMI a publié des évaluations de la transparence des finances publiques du Guatemala, du Kenya, de la Tunisie et du Royaume-Uni.

Le Guatemala a engagé de profondes réformes visant à améliorer la transparence et lutter contre la corruption. La masse d'informations disponibles et les systèmes en place relatifs à l'exécution du budget du secteur public permettent à la population d'accéder facilement à un volume impressionnant de données budgétaires. Les principaux points à améliorer sont la consolidation des comptes du secteur public et la gestion des risques budgétaires.

Au Kenya, les vastes réformes dans le domaine de la décentralisation lancées face aux pressions accrues en faveur des services publics et des infrastructures ont rendu la transparence des finances publiques fondamentale, d'autant plus que le pays doit créer une union monétaire avec ses partenaires d'Afrique de l'Est en 2024. Le Kenya a obtenu de bons résultats au regard de plusieurs normes définies dans le Code. Dans le cadre de trois piliers, le respect de 13 principes a été jugé satisfaisant ou avancé, et le respect de 16 principes jugé élémentaire. Le pilier prévision budgétaire et budgetisation est globalement

conforme aux pratiques satisfaisantes ou avancées, mais la crédibilité des estimations de dépenses, la gestion et le contrôle des projets d'investissement, la publication de budgets révisés et la conformité des programmes de dépenses avec les priorités sectorielles à moyen terme pourraient être améliorés. De plus, des lacunes en matière d'information financière et de gestion des risques financiers ont été mises en évidence, et l'évaluation a donné aux autorités un bon point de départ pour progresser dans ces domaines.

Après la révolution de 2011, la Tunisie a connu une profonde transformation de ses institutions politiques et a lancé des réformes destinées à moderniser la gestion des finances publiques et améliorer leur transparence. Elle a enregistré de bons résultats dans certains domaines couverts par le Code, mais doit encore améliorer de nombreux domaines afin d'aligner ses pratiques nationales sur les normes internationales en la matière. Au regard des principes évalués, 10 pratiques ont été jugées satisfaisantes ou avancées et 11 élémentaires, tandis que 14 n'ont pas été observées. La consolidation et la publication d'informations aujourd'hui fragmentées pourraient améliorer la transparence des finances publiques à court terme.

Le Royaume-Uni a obtenu des scores élevés dans tous les piliers du Code. Sur les principes évalués, 23 pratiques ont été jugées avancées, 10 satisfaisantes et 9 élémentaires. Les pratiques de transparence sont les meilleures dans les domaines de l'information financière et la gestion des recettes issues des ressources naturelles. La transparence était en deçà de la pratique élémentaire au regard de 4 principes évalués.



Activités de prêt

Les prêts accordés par le FMI ont pour but d'aider les États membres à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, à stabiliser leur économie et à retrouver une croissance économique durable. Ce rôle de résolution des crises est au cœur des activités de prêt du FMI. En même temps, la crise financière mondiale a mis en évidence la nécessité d'instituer des dispositifs mondiaux efficaces de sécurité financière pour aider les pays à surmonter les chocs qu'ils subissent. L'un des principaux objectifs de la réforme récente des instruments de prêt du FMI était ainsi de faire en sorte que l'institution, dont l'un des rôles traditionnels consiste à résoudre les crises, dispose aussi d'outils supplémentaires pour les prévenir. Contrairement aux banques de développement, le FMI ne prête pas pour des projets particuliers, mais à des pays qui connaissent un manque de devises, afin de leur donner le temps de corriger leur politique économique et de relancer la croissance sans avoir à recourir à des mesures qui risqueraient de porter atteinte à leur propre économie ou à celle d'autres pays membres. De manière générale, le FMI offre deux types de prêts : des prêts accordés à des taux d'intérêt dits non concessionnels et des prêts accordés aux pays pauvres à des conditions dites concessionnelles, c'est-à-dire à un taux d'intérêt bas, voire nul.



LES FINANCEMENTS NON CONCESSIONNELS

Pendant l'exercice 2017, le Conseil d'administration a approuvé 15 accords au titre des facilités de financement non concessionnel du FMI, pour un montant total de 98,2 milliards de DTS (134,7 milliards de dollars au taux de conversion de 0,729382 DTS pour un dollar des États-Unis au 28 avril 2017). Des accords de précaution au titre de la ligne de crédit modulable en faveur de trois pays membres (Mexique, 62,4 milliards de DTS, Colombie, 8,2 milliards de DTS, et Pologne, 6,5 milliards de DTS) représentaient 78 % de ces engagements. Les trois accords au titre de la ligne de crédit modulable prenaient la suite d'accords arrivés à échéance ou annulés.

Sur les accords restants, 14 % représentaient des accords au titre du mécanisme élargi de crédit avec l'Égypte (8,6 milliards de DTS), la Tunisie (2,1 milliards de DTS), le Sri Lanka (1,1 milliard de DTS), la Jordanie (0,5 milliard de DTS), la Bosnie-Herzégovine (0,4 milliard de DTS), la Côte d'Ivoire (0,3 milliard de DTS), la Géorgie (0,2 milliard de DTS) et la République de Moldova (0,1 milliard de DTS). Des accords de confirmation avec l'Iraq (3,8 milliards de DTS), la Jamaïque (1,2 milliard de DTS) et le Suriname (0,3 milliard de DTS) représentaient 5 % des nouveaux accords.

Un accord subséquent au titre de la ligne de précaution et de liquidité avec le Maroc pour un montant de 2,5 milliards DTS constituait les 3 % restants. Le *tableau 2.1* présente le détail des accords approuvés pendant l'exercice et le *graphique 2.2* les accords approuvés ces dix dernières années.

Tableau 2.1

Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant l'exercice 2017

(Millions de DTS)

Membre	Type d'accord	Prise d'effet	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS			
Bosnie-Herzégovine	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	7 septembre 2016	443,0
Colombie	Accord au titre de la ligne de crédit modulable de 24 mois	13 juin 2016	8.180,0
Côte d'Ivoire	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	12 décembre 2016	325,2
Égypte	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	11 novembre 2016	8.596,6
Géorgie	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	12 avril 2017	210,4
Iraq	Accord de confirmation de 36 mois	7 juillet 2016	3.831,0
Jamaïque	Accord de confirmation de 36 mois	11 novembre 2016	1.195,3
Jordanie	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	24 août 2016	514,7
Maroc	Accord au titre de la ligne de précaution et de liquidité de 24 mois	22 juillet 2016	2.504,0
Mexique	Accord au titre de la ligne de crédit modulable de 24 mois	27 mai 2016	62.388,9
Moldova, République de	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	7 novembre 2016	86,3
Pologne	Accord au titre de la ligne de crédit modulable de 24 mois	13 janvier 2017	6.500,0
Sri Lanka	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 36 mois	3 juin 2016	1.070,8
Suriname	Accord de confirmation de 24 mois	27 mai 2016	342,0
Tunisie	Accord au titre du mécanisme élargi de crédit de 48 mois	20 mai 2016	2.045,6
Total			98,233,8

Source : Département financier du FMI.

Pendant l'exercice 2017, les décaissements dans le cadre d'accords de financement au titre du compte des ressources générales, appelés «achats», se sont chiffrés au total à 5,8 milliards de DTS (8 milliards de dollars), dont 90 % effectués par l'Égypte, l'Iraq, le Pakistan, le Sri Lanka, la Tunisie et l'Ukraine. De plus, en juillet 2016, le Conseil d'administration a approuvé un achat de 261,6 millions de DTS (358,7 millions de dollars environ) en faveur de l'Équateur au titre de l'instrument de financement rapide.

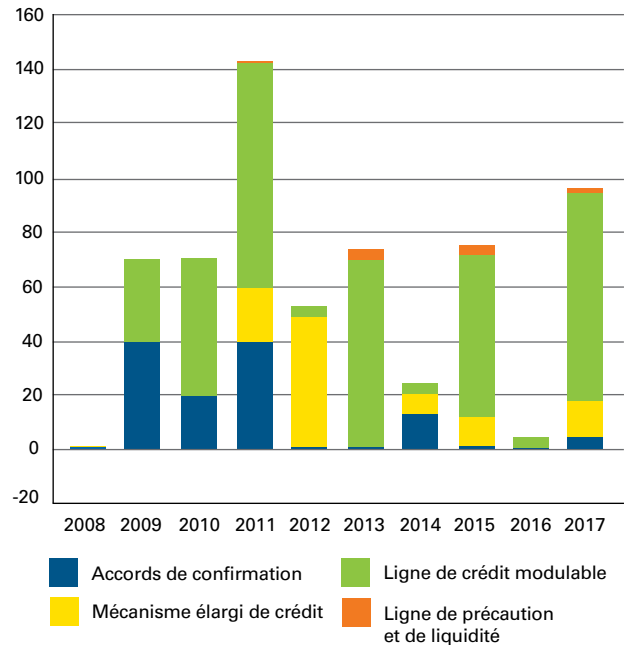
Les remboursements, appelés «rachats», enregistrés pendant l'exercice se sont élevés au total à 5,55 milliards de DTS (7,6 milliards de dollars), y compris les rachats anticipés du Portugal à raison de 3,31 milliards de DTS (4,6 milliards de dollars). Le montant des achats ayant été légèrement plus élevé que celui des rachats, l'encours des crédits du compte des ressources générales a été porté à 48,3 milliards de DTS (66,2 milliards de dollars), contre 47,8 milliards de DTS (65,4 milliards de dollars) un an plus tôt. Le graphique 2.3 illustre l'évolution des prêts non concessionnels sur les dix derniers exercices.

Emprunts au titre du compte des ressources générales

Le FMI est une institution reposant sur un système de quotes-parts. Ses ressources provenant de la souscription des quotes-parts ont doublé à la suite des augmentations des quotes-parts dans le cadre de la Quatorzième révision générale. Les ressources empruntées continuent cependant de jouer un rôle fondamental en complétant les ressources issues des quotes-parts. Les Nouveaux Accords d'emprunt (NAE), ensemble d'accords de crédit avec 38 participants totalisant 180 milliards de DTS environ, constituent une deuxième ligne de défense

Graphique 2.2
Accords approuvés au titre du compte des ressources générales pendant les exercices 2008–17, clos le 30 avril

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

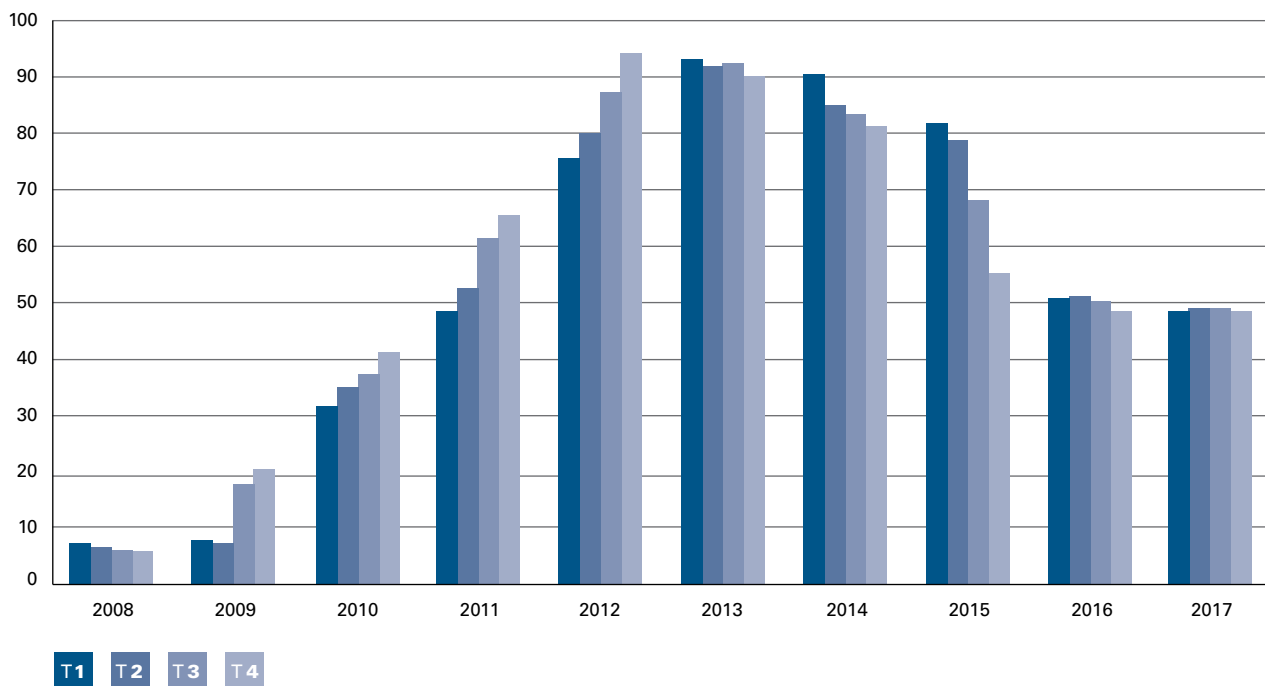
Le Mexique prévoit de traiter son accord avec le FMI au titre de la ligne de crédit modulable d'un montant de 88 milliards de dollars comme un instrument de précaution mais peut effectuer des tirages à tout moment pour prévenir des crises.



Graphique 2.3

Encours des prêts non concessionnels, exercices 2008-17

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

après les quotes-parts, et les emprunts bilatéraux une troisième ligne de défense après les quotes-parts et les NAE.

En août 2016, au vu des incertitudes persistantes et des évolutions structurelles de l'économie mondiale, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un nouveau dispositif qui permet au FMI d'accéder à titre temporaire à des emprunts bilatéraux auprès de pays membres et d'éviter ainsi que sa capacité à octroyer des prêts diminue brutalement. Les accords d'emprunt dans le cadre de ce nouveau dispositif ont une

échéance maximale commune au 31 décembre 2020, l'échéance initiale au 31 décembre 2019 pouvant être prolongée d'une année avec le consentement des créanciers. Au 30 avril 2017, 35 pays membres se sont engagés à hauteur d'environ 300 milliards de DTS, soit environ 400 milliards de dollars, au titre d'accords de prêts bilatéraux.

En novembre 2016, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la reconduction des NAE pour cinq années supplémentaires, de novembre 2017 à 2022.

Tableau 2.2

Conditions financières des crédits accordés au titre du compte des ressources générales du FMI

Ce tableau récapitule les principaux mécanismes et facilités de financement non concessionnels du FMI. Traditionnellement, les accords de confirmation sont les instruments de prêt les plus utilisés. À la suite de la crise financière mondiale de 2007–09, le FMI a étoffé sa panoplie de prêts. Il s'agissait avant tout de renforcer les instruments de prévention des crises, ce qui fut fait avec la création de la ligne de crédit modulable (LCM) et de la ligne de précaution et de liquidité (LPL). En outre, l'instrument de financement rapide (IFR), qui peut être utilisé dans un grand nombre de situations, a été créé en remplacement de la politique d'aide d'urgence du FMI.

Facilité ou mécanisme (année d'adoption) ¹	But	Conditions	Échelonnement et suivi
Accords de confirmation (1952)	Aide de court à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable	Achats (décaissements) généralement trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les 12 mois	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions
Ligne de crédit modulable (LCM) (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel	Fondamentaux macroéconomiques et cadre de politique économique <i>ex ante</i> très solides et très bons antécédents	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord; les accords LCM de deux ans sont soumis à un examen à mi-parcours à la fin de la première année
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) (2011)	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords de un à deux ans)
Instrument de financement rapide (IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements	S'efforcer de résoudre les difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables)	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues

Source : Département financier du FMI.

¹Les prêts du FMI relevant du compte des ressources générales (CRG) sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en droits de tirage spéciaux (DTS), ou en monnaies étrangères acceptables par le FMI, et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays.

²Le taux de commission sur les décaissements du CRG est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS (actuellement 100 points de base) majoré d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique

Limites d'accès ¹	Commissions ²	Délai des rachats (années)	Échelonnements
Annuelles : 145 % de la quote-part; cumulatives : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 145 % de la quote-part; cumulatives : 435 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 51 mois) ³	4½–10	Rachats semestriels
Pas de plafond préétabli	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼–5	Rachats trimestriels
125 % de la quote-part pour six mois; 250 % de la quote-part disponible dès l'approbation des accords de un à deux ans; peut aller jusqu'à 500 % de la quote-part après 12 mois de progrès satisfaisants	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼–5	Rachats trimestriels
Annuelles : 37,5 % de la quote-part; cumulatives : 75 % de la quote-part	Taux de commission plus commission additionnelle (200 points de base sur les montants supérieurs à 187,5 % de la quote-part; 100 points de base additionnels lorsque l'encours du crédit reste supérieur à 187,5 % de la quote-part pendant plus de 36 mois) ³	3¼–5	Rachats trimestriels

de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (15 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 115 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 115 % et 575 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà de 575 %) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable, de la ligne de précaution et de liquidité ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

³Les commissions additionnelles ont été instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009 et a été mis à jour le 17 février 2016 avec le maintien partiel des conditions antérieures pour les accords déjà en vigueur.

Tableau 2.3

Facilités de prêt concessionnel

Les pays en développement à faible revenu ont trois facilités de financement concessionnel à leur disposition.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Finalité	Aider les pays en développement à faible revenu à parvenir durablement à une situation macroéconomique stable et viable qui permette une croissance vigoureuse et une réduction durable de la pauvreté		
Objectif	Remédier aux difficultés prolongées de balance des paiements	Répondre à un besoin immédiat de balance des paiements	Fournir un financement de faible montant pour répondre à un besoin urgent de balance des paiements
Conditions d'admissibilité	Être admissible au bénéfice du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC)		
Conditions particulières	Difficultés prolongées de balance des paiements; besoin de financement effectif sur la durée de l'accord, mais pas nécessairement au moment de l'approbation ou du décaissement du crédit	Existence effective ou potentielle (utilisation à titre de précaution) d'un besoin immédiat de balance des paiements au moment de l'approbation de l'accord; un besoin effectif doit exister pour chaque décaissement	Existence d'un besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas réalisable ou n'est pas nécessaire ¹
Stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance	Le programme soutenu par le FMI doit cadrer avec les objectifs de croissance économique et de réduction de la pauvreté définis par le pays lui-même et doit soutenir les mesures visant à préserver les dépenses sociales et les autres dépenses prioritaires		
	Présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire; si le besoin de financement persiste, l'utilisateur de la FCC demande un accord FEC en produisant les documents requis relatifs à la SRP	La présentation d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté n'est pas obligatoire
Conditionnalité	Tranches supérieures de crédit; souplesse de la trajectoire et du calendrier d'ajustement	Tranches supérieures de crédit; vise à répondre à des besoins de balance des paiements à court terme	Pas de conditionnalité liée aux tranches de crédit supérieures ni à des revues <i>ex post</i> ; possibilité d'utilisation répétée en fonction des antécédents en matière de politique économique (sauf en cas de choc)
Politique d'accès	Plafond annuel de 75 % de la quote-part; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 225 % de la quote-part. Les plafonds sont fixés en fonction de l'encours des crédits du fonds fiduciaire RPC. Accès exceptionnel : plafond annuel de 100 % de la quote-part; plafond cumulé (déduction faite des rachats prévus) de 300 % de la quote-part		
	Normes et plafonds ²		
	Les normes d'accès sont les suivantes : 90 % de la quote-part par accord FEC de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 75 % de la quote-part; 56,25 % de la quote-part par accord de trois ans pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 75 % et 150 % de la quote-part.	Les normes d'accès sont les suivantes : 90 % de la quote-part par accord FCC de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel du FMI, toutes facilités confondues, est inférieur à 75 % de la quote-part; 56,25 % de la quote-part par accord de 18 mois pour les pays dont l'encours du crédit concessionnel est compris entre 75 % et 150 % de la quote-part.	Pas de norme d'accès Sous-plafonds (car pas de conditionnalité des tranches supérieures de crédit) : l'encours total des crédits FCR ne peut à aucun moment dépasser 75 % de la quote-part (déduction faite des rachats prévus). Le plafond d'accès à la FCR par période de 12 mois est fixé à 18,75 % de la quote-part et, en cas de choc, à 37,5 % de la quote-part. Les achats au titre de l'IFR effectués après le 1 ^{er} juillet 2015 sont pris en compte dans le calcul des plafonds annuels et cumulés applicables.

	Facilité élargie de crédit (FEC)	Facilité de crédit de confirmation (FCC)	Facilité de crédit rapide (FCR)
Conditions financières³	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 5½–10 ans	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 4–8 ans Commission de disponibilité : 0,15 % sur le montant disponible mais pas encore tiré au titre du volet de précaution	Taux d'intérêt : zéro Délai des rachats : 5½–10 ans
Panachage avec ressources non concessionnelles	Dépend du revenu par habitant et de l'accès aux marchés financiers; lié à la viabilité de la dette		
Utilisation à titre de précaution	Non	Oui, avec un plafond annuel de 56,25 % de la quote-part et un plafond annuel moyen de 37,5 % de la quote-part	Non
Durée et utilisation répétée	3–4 ans (peut être prolongée jusqu'à 5 ans); peut être utilisée de façon répétée	12–24 mois; utilisation limitée à 2½ ans par période de 5 ans ⁴	Décassements directs; utilisation répétée possible sous réserve des plafonds d'accès et d'autres critères
Utilisation avec d'autres mécanismes ou facilités	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation)	Compte des ressources générales (mécanisme élargi de crédit/accord de confirmation) et instrument de soutien à la politique économique	Compte des ressources générales (instrument de financement rapide et instrument de soutien à la politique économique); le crédit obtenu au titre de l'IFR est pris en compte dans le calcul des plafonds applicables à la FCR

Source : FMI, Département financier.

¹La conditionnalité standard des tranches supérieures de crédit est constituée de l'ensemble des conditions liées au programme qui ont pour but de garantir que les ressources du FMI concourent effectivement aux objectifs du programme, avec une protection adéquate des ressources du FMI.

²Les normes d'accès ne s'appliquent pas lorsque l'encours des crédits concessionnels est supérieur à 150 % de la quote-part. Dans ce cas, le plafond d'accès est déterminé par la prise en compte du plafond de 225 % de la quote-part (ou 300 % de la quote-part à titre exceptionnel), les prévisions concernant les besoins futurs d'aide du FMI et le calendrier des rachats.

³Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles relevant du fonds fiduciaire RPC; la dernière révision a eu lieu en octobre 2016, lorsque le Conseil d'administration a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux qui prolonge jusqu'à la fin décembre 2018 l'application d'un taux d'intérêt à 0 % sur les prêts au titre de la FEC et de la FCC tant que le taux d'intérêt du DTS reste inférieur à 0,75 %. En juillet 2015, le Conseil d'administration a établi de manière permanente à zéro le taux d'intérêt de la FCR.

⁴Les accords FCC traités comme des accords de précaution n'entrent pas dans le calcul des délais de rachat.

LES FINANCEMENTS CONCESSIONNELS

Pendant l'exercice 2017, le FMI a accordé des prêts d'un montant de 1,1 milliard de DTS (1,5 milliard de dollars) aux pays membres en développement à faible revenu au titre de programmes soutenus par le fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (RPC). L'encours des prêts concessionnels accordés à 52 États membres s'élevait à 6,3 milliards de DTS au 30 avril 2017. Le *tableau 2.4* fournit des informations détaillées sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des facilités de financement concessionnel. Le *graphique 2.4* illustre l'évolution de l'encours des prêts concessionnels sur les dix derniers exercices.

Le FMI passe régulièrement en revue son dispositif de financements concessionnels pour tenir compte de l'évolution des besoins. En 2015, le FMI a renforcé le filet de sécurité financière des pays en développement à faible revenu dans le cadre d'un effort plus large de la communauté internationale visant à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable après 2015 fixés par l'ONU. Les principaux changements suivants ont été apportés : 1) relèvement de 50 % des normes et des limites d'accès aux facilités concessionnelles du fonds fiduciaire RPC; 2) rééquilibrage du panachage des financements concessionnels et non concessionnels aux pays qui reçoivent un soutien du FMI sous forme d'une combinaison de ressources du fonds fiduciaire RPC et du compte des ressources générales, qui passe de 1:1 à 1:2; et 3) fixation permanente à 0 % du taux d'intérêt appliqué aux décaissements rapides au titre de la facilité de crédit rapide pour aider les pays en situation précaire, touchés par un conflit ou subissant une catastrophe naturelle.

En novembre 2016, le Conseil d'administration a apporté des précisions sur divers aspects de l'application de ce dispositif de sécurité financière, notamment l'accès au compte des ressources générales par les pays éligibles au fonds fiduciaire RPC, les règles de panachage et le rôle des normes d'accès. Par ailleurs :

Tableau 2.4

Accords approuvés et augmentés au titre du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance pendant l'exercice 2017

(Millions de DTS)

Membre	Prise d'effet	Montant approuvé
NOUVEL ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT		
Afghanistan	20 juillet 2016	32,4
Bénin	7 avril 2017	111,4
Côte d'Ivoire	12 décembre 2016	162,6
Madagascar	27 juillet 2016	220,0
Moldova, République de	7 novembre 2016	43,1
Niger	23 janvier 2017	98,7
République centrafricaine	20 juillet 2016	83,6
Sous-total		751,8
AUGMENTATIONS D'ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT¹		
Burkina Faso	16 décembre 2016	4,5
Libéria	16 décembre 2016	27,7
Malawi	20 juin 2016	34,7
Mali	8 juin 2016	68,0
Tchad	11 novembre 2016	33,6
Sous-total		168,5
NOUVEAUX ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT DE CONFIRMATION		
Rwanda	8 juin 2016	144,2
Sous-total		144,2
DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE		
Haïti	18 novembre 2016	30,7
Sous-total		30,7
Total		1.095,1

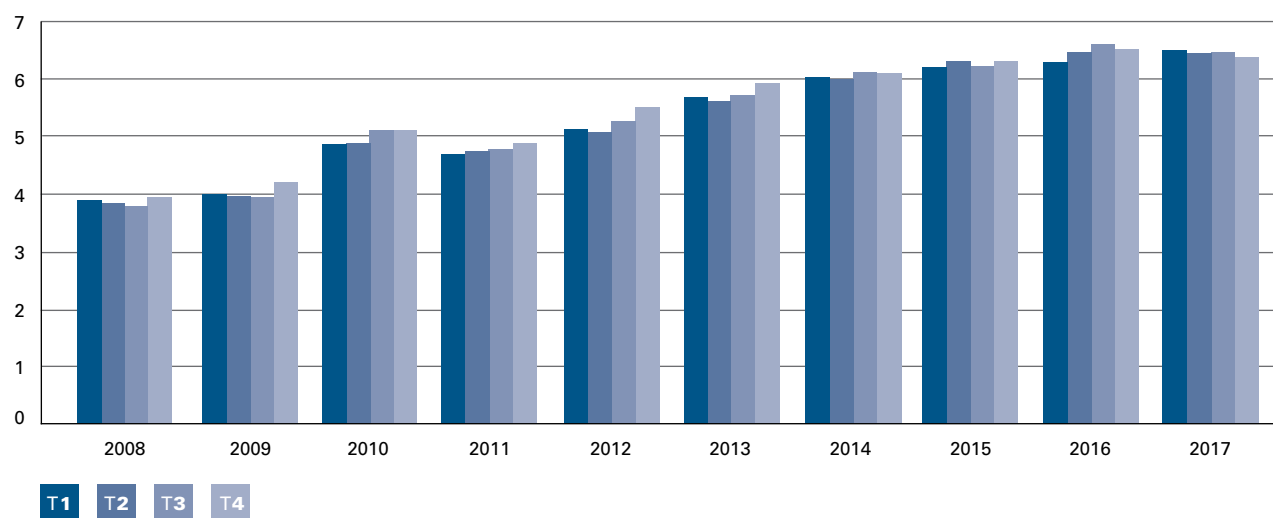
Source : Département financier du FMI

¹Seul le montant de l'augmentation est indiqué.

Graphique 2.4

Encours des prêts concessionnels, exercices 2008–17

(Milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

■ En octobre 2016, il a été décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 0 % à tous les prêts conditionnels jusqu'au 31 décembre 2018. De plus, le mécanisme régissant les taux d'intérêt a été modifié de sorte que les taux resteront nuls aussi longtemps et dans tous les cas où les taux d'intérêt mondiaux sont faibles.

■ En mai 2017, le FMI a également étudié des moyens de mieux aider les pays membres, y compris ceux admissibles au fonds fiduciaire RPC, qui subissent des pressions soudaines sur leur balance des paiements à la suite de catastrophes naturelles majeures.

Une nouvelle campagne a été lancée afin de mobiliser 11 milliards de DTS de ressources nouvelles pour le fonds fiduciaire RPC, ressources nécessaires pour que le FMI puisse continuer d'accorder des prêts concessionnels aux États membres les plus pauvres et les plus vulnérables. Sur les 28 États prêteurs potentiels sollicités, dont 14 nouveaux prêteurs de pays émergents et de pays avancés, 16 avaient confirmé leur intention de participer au 30 avril 2017. Parmi eux, dix prêteurs dont un nouveau, la Suède, ont effectivement contribué, à hauteur de 7,7 milliards de DTS.

S'agissant de l'allègement de la dette, l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est essentiellement arrivée à son terme. Elle a bénéficié à 36 des 39 pays admissibles ou susceptibles de l'être, dont le Tchad, dernier bénéficiaire, qui a reçu un allègement de dette de 17 milliards de DTS en avril 2015. Le FMI peut aussi accorder des dons en vue d'un allègement de dette aux pays admissibles par le biais du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), créé en février 2015. Ce fonds fournit une aide exceptionnelle aux pays qui subissent des catastrophes naturelles majeures, y compris des épidémies potentiellement mortelles qui se propagent rapidement et risquent de toucher d'autres pays, mais aussi d'autres types de catastrophes telles que des séismes de grande ampleur. À ce jour, trois pays (la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone) ont bénéficié d'un allègement de leur dette au titre du fonds fiduciaire ARC. De plus, en 2010, Haïti a bénéficié d'un allègement de l'encours de sa dette de 178 millions de DTS au titre de l'ancien fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe.

ÉLABORATION DES PROGRAMMES

Renforcement du cadre de suivi post-programme

Le volume des prêts du FMI a considérablement augmenté depuis la crise financière mondiale. Le cadre de suivi post-programme (SPP) est un mécanisme qui permet au FMI d'entretenir une relation étroite avec les pays membres qui ne sont plus engagés dans un programme, mais qui ont un encours de crédit élevé envers l'institution. C'est un élément important du dispositif de sauvegardes du FMI. Il est axé sur la capacité des pays membres à rembourser le FMI et vise à déceler rapidement les politiques qui pourraient mettre en péril les ressources de l'institution.

En juillet 2016, le Conseil d'administration a examiné un rapport des services du FMI sur le renforcement du cadre de suivi post-programme intitulé «Strengthening the Framework for Post-Program Monitoring». Il porte sur la nécessité de renforcer la conception et la mise en œuvre de la politique actuelle et propose des moyens d'adapter le contenu des rapports de suivi post-programme de façon à mieux évaluer les risques. Il étudie également le réalignement des seuils de suivi post-programme sur les risques pour le bilan du FMI et le fonds fiduciaire RPC compte tenu de la forte expansion des crédits du FMI ces dernières années.

Les services du FMI proposaient d'évoluer vers un cadre davantage ciblé et axé sur les risques, qui analyserait en détail la capacité de remboursement des pays. Le rapport présentait un seuil composite de SPP reposant sur deux indicateurs, le premier tenant compte du volume absolu de l'encours des crédits et le deuxième étant un indicateur fondé sur les quotes-parts qui évalue l'échelle des risques des pays.

Les administrateurs ont préconisé d'adopter un cadre plus ciblé et axé sur les risques, et ont accueilli favorablement les techniques et les indicateurs novateurs d'analyse et de suivi des risques. Ils ont jugé utile de fixer des seuils pour assurer un suivi adéquat des grands risques auxquels sont exposées les ressources du FMI, et ont jugé qu'il était raisonnable de les établir en fonction de la capacité du FMI à absorber les pertes.

Les administrateurs ont par ailleurs décidé de retenir à titre de protection un seuil fondé sur les quotes-parts. Ils ont appuyé un relèvement du seuil pour le porter à 200 % de la quote-part, niveau proche de celui auquel une commission additionnelle liée à l'encours des crédits est appliquée aux engagements au titre du compte des ressources générales du FMI.

INSTRUMENT DE SOUTIEN
À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) offre aux pays à faible revenu ne souhaitant pas bénéficier d'un prêt du FMI ou n'en ayant pas besoin un outil adaptable leur permettant de faire appel aux conseils et à l'appui du FMI sans avoir à conclure un accord d'emprunt. Cet instrument non financier complète utilement les facilités de prêt du FMI qui relèvent du fonds fiduciaire RPC. L'ISPE aide les pays à concevoir des programmes économiques efficaces qui signalent clairement aux donateurs, aux banques de développement multilatérales et aux marchés que le FMI confirme la solidité de leurs politiques.

L'ISPE vise à promouvoir un dialogue étroit entre le FMI et le pays membre, en règle générale à la faveur d'évaluations semestrielles des politiques économiques et financières du pays. Il est mis à la disposition des pays membres admis à bénéficier du fonds fiduciaire RPC qui ont mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté dont le cadre de politique économique

En octobre 2016, le FMI a fixé à zéro le taux d'intérêt des prêts accordés aux pays en développement à faible revenu jusqu'au 18 septembre 2018.

visé à renforcer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, tout en approfondissant les réformes structurelles dans des domaines essentiels où des contraintes pèsent sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Ces réformes doivent favoriser une réduction de la pauvreté et une croissance fortes et durables dans des pays dotés d'institutions capables d'obtenir durablement de bons résultats.

En règle générale, les politiques adoptées dans le cadre de l'ISPE visent à consolider la stabilité macroéconomique et à faire avancer les mesures structurelles propres à doper la croissance et l'emploi, comme celles destinées à améliorer la gestion du secteur public, à renforcer le secteur financier ou à établir des dispositifs de protection sociale. Les revues des programmes par le Conseil d'administration du FMI jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des résultats obtenus dans le cadre des programmes et l'adaptation éventuelle de ceux-ci à l'évolution de la situation économique.

En juin 2016, le Conseil a approuvé la prorogation d'un an de l'accord au titre de l'ISPE avec l'Ouganda. Jusqu'à présent, le Conseil d'administration a approuvé 18 ISPE en faveur de sept États membres : Cabo Verde, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal et Tanzanie.

Programme de référence en faveur de la Somalie

La Somalie se remet lentement de près de 25 années de guerre civile. Des capacités institutionnelles insuffisantes, un système politique clanique complexe et une situation sécuritaire difficile ont compliqué la reconstruction économique du pays. La situation économique et sociale reste donc désastreuse. Avec le soutien sans faille de la communauté internationale et des principaux bailleurs de fonds, le gouvernement fédéral de la Somalie a lancé des réformes importantes pour jeter les bases de la reconstruction économique du pays.

La dette extérieure de la Somalie est élevée et presque totalement en arriéré, ce qui limite l'accès du pays aux emprunts extérieurs et l'empêche de bénéficier des ressources du FMI, le pays présentant des arriérés constants envers le FMI. Pour s'attaquer à son fort surendettement, la Somalie doit présenter un bilan robuste en

obtenant de bons résultats macroéconomiques, en mettant en œuvre des réformes et en adoptant une stratégie globale d'apurement des arriérés et d'allègement de la dette appuyée par les partenaires du développement du pays.

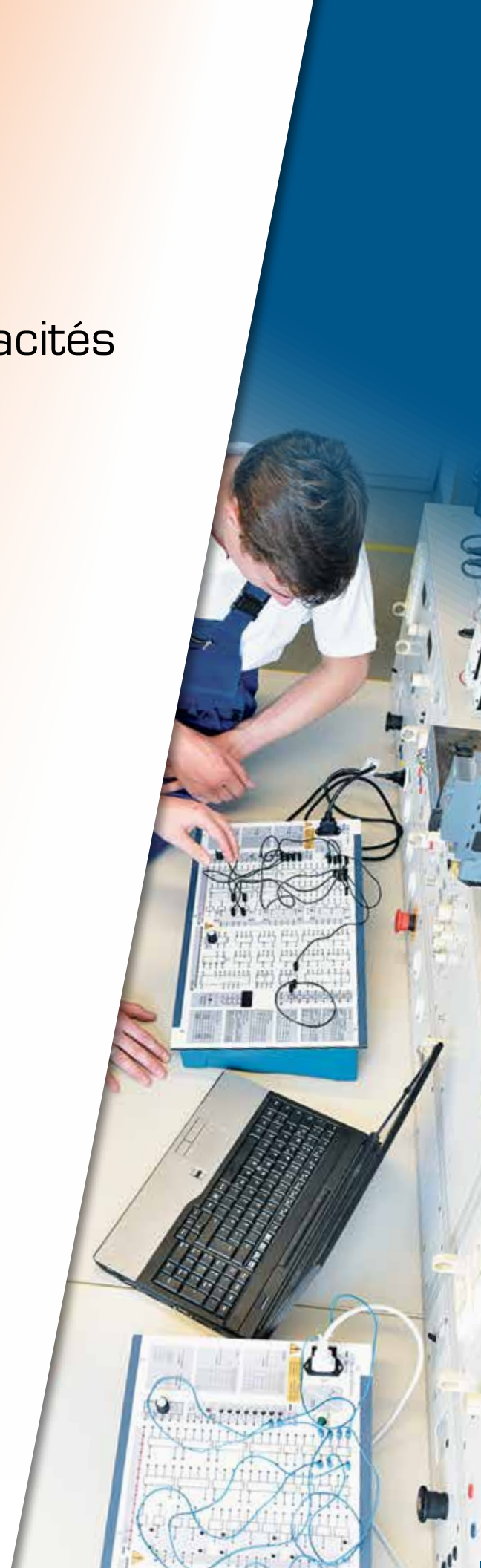
Le FMI travaille étroitement avec la Somalie depuis qu'il a renoué des relations avec le pays en 2013. En juillet 2015, le Conseil d'administration a achevé le premier bilan de santé économique (consultations au titre de l'article IV) de la Somalie depuis plus de 26 ans, puis un deuxième en février 2017. De plus, le FMI a réalisé 76 missions d'assistance technique et de formation depuis 2013.

Pour aider la Somalie à reconstruire son économie et afficher un bilan robuste en matière de mise en œuvre des politiques économiques et des réformes, les autorités ont sollicité un programme de référence du FMI. Un programme de référence est un accord informel entre les autorités d'un pays et les services du FMI, en vertu duquel ces derniers conviennent de suivre l'exécution du programme économique des autorités. Il n'implique pas d'aide financière, ni d'approbation par le Conseil d'administration du FMI. En mai 2016, la Directrice générale a approuvé un programme de référence en faveur de la Somalie couvrant la période mai 2016–avril 2017. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme sont globalement satisfaisants. Ce programme arrivant à échéance en avril 2017, les autorités ont demandé un nouveau programme de référence de 12 mois, sur lequel les services du FMI et les autorités se sont entendus en mai 2017.

Ce programme vise à rétablir la stabilité macroéconomique, développer les capacités de gestion macroéconomique, reconstruire les institutions et améliorer la gouvernance et les statistiques économiques. Il prévoit l'élaboration de politiques budgétaires, monétaires et financières et des réformes dans ces domaines. Compte tenu de l'insuffisance des capacités administratives de la Somalie, une assistance technique fait partie intégrante du programme de référence, et la formation va s'intensifier. L'achèvement réussi de ce programme et des programmes ultérieurs pourrait ouvrir la voie à une assistance financière du FMI.

Développement des capacités

Lorsqu'un pays fonctionne bien, sa population devient prospère. Les travaux du FMI en faveur du développement des capacités permettent aux autorités d'améliorer leurs services (écoles, routes ou hôpitaux). Ils stabilisent la situation économique des pays et contribuent à doper la croissance et créer des emplois.



Le FMI sert de pôle mondial de connaissances sur les questions économiques et financières. Depuis 50 ans, il a acquis un savoir-faire hors pair et une expérience collective sur les politiques économiques qui sont efficaces, les raisons pour lesquelles elles libèrent le potentiel de croissance et les meilleurs moyens de les mettre en œuvre. Le FMI partage ses connaissances à ce sujet avec les institutions publiques (ministères des finances et banques centrales par exemple) sous forme de conseils pratiques d'experts, d'ateliers d'apprentissage par les pairs et de formations axées sur la politique économique. Les conseils d'experts sont fournis dans les pays ou à distance depuis le siège, dans les centres régionaux de développement des capacités et sous forme de formations présentielles et en ligne.

La mission de développement des capacités est un complément important aux autres missions du FMI, de surveillance et de prêt. Ainsi, en travaillant avec les gouvernements pour améliorer leurs politiques et leurs procédures, le FMI rend plus utiles ses conseils de politique économique, permet aux institutions de rester au fait des innovations et aide à faire face à la problématique des crises. Dans le même temps, les opérations de surveillance et de prêt du FMI peuvent aider à identifier les domaines où les activités de développement des capacités peuvent avoir le plus d'impact dans un pays.

Le FMI mène des activités de développement des capacités axées sur les domaines suivants :

- **Politique budgétaire** : Conseiller les autorités sur les moyens de mobiliser les recettes et de gérer efficacement

les dépenses, notamment sur les politiques fiscales et douanières, l'établissement des budgets, la gestion des finances publiques, la dette intérieure et extérieure et les filets de protection sociale. Les autorités peuvent ainsi *améliorer leurs services publics (écoles, routes ou hôpitaux par exemple)*.

- **Politiques monétaires et financières** : Travailler avec les banques centrales pour moderniser leurs régimes monétaires et de change et avec les instances de contrôle et de réglementation pour améliorer la surveillance des établissements financiers. Ainsi, *les pays améliorent leur stabilité financière et dopent la croissance intérieure et le commerce international*.

- **Cadres juridiques** : Aider les pays à rendre leurs dispositifs juridiques et de gouvernance conformes aux normes internationales de façon à *réaliser des réformes budgétaires et financières judicieuses, combattre la corruption* et lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

- **Statistiques** : Aider les pays à établir, gérer et diffuser leurs statistiques macroéconomiques et financières. Ils peuvent ainsi *se faire une idée plus précise de la situation de leur économie* et prendre des décisions en meilleure connaissance de cause.

Le FMI prépare la revue quinquennale 2018 de sa stratégie de développement des capacités. En février 2017, le Conseil a formulé des observations sur la note de synthèse relative à cette revue (*encadré 2.1*).

Encadré 2.1. Revue quinquennale 2018 de la stratégie de développement des capacités du FMI

Le dernier examen par le Conseil d'administration de la stratégie du FMI en matière de développement des capacités remonte à juin 2013. Les débats ont débouché sur la première stratégie intégrée de développement des capacités et sur plusieurs recommandations visant à actualiser la structure de gouvernance du développement des capacités, mieux hiérarchiser les priorités, préciser le modèle de financement et renforcer le suivi et l'évaluation. Par la suite, le Conseil a approuvé la communication de 2014 sur les politiques et pratiques du FMI en matière de développement des capacités.

Depuis 2013, des progrès considérables ont été enregistrés, en particulier en matière de gouvernance et de hiérarchisation des priorités. La revue quinquennale 2018 de la stratégie de développement des capacités du FMI vient donc à point nommé pour passer systématiquement en revue les progrès réalisés jusqu'à présent, déterminer les défis qui restent à relever et définir les réformes prioritaires à l'avenir. À cet effet, et comme l'expose en détail la note de synthèse examinée par le Conseil d'administration en séance informelle le 24 février 2017, la revue aura une composante rétrospective et une composante prospective :

- Dans le cadre de la première composante, l'attention se portera sur la hiérarchisation des priorités, le financement,

le suivi et l'évaluation et la mise en œuvre des activités de développement des capacités décrites dans la communication de 2014.

- Dans le cadre de la deuxième composante, la revue permettra de définir les grandes lignes des changements à apporter pour augmenter l'impact du développement des capacités. On s'efforcera en particulier de rendre celui-ci plus efficace et efficient, tout en consolidant ses points forts, notamment par les moyens suivants : 1) renforcer le cadre de développement des capacités de façon à ce qu'il réponde aux besoins les plus importants des pays tels qu'ils ont été définis à la fois par les autorités nationales et le FMI, 2) trouver des moyens novateurs de mener des activités de développement des capacités, 3) partager avec les pays membres les connaissances du FMI en la matière, 4) mieux intégrer le développement des capacités aux activités de surveillance et de conseils de politique économique du FMI et 5) ancrer la culture du résultat.

- Le Conseil d'administration devrait examiner la stratégie de développement des capacités en mai 2018. Les conclusions de cet examen seront prises en compte dans une communication révisée sur les politiques et pratiques du FMI en matière de développement des capacités.

Le FMI a acquis un savoir-faire hors pair et une expérience collective sur les politiques économiques qui sont efficaces, les raisons pour lesquelles elles libèrent le potentiel de croissance et les meilleurs moyens de les mettre en œuvre.



FAITS SAILLANTS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS BUDGÉTAIRES

Mobilisation des recettes

La mobilisation des recettes intérieures est l'un des principaux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et fait partie des objectifs de développement durable de l'ONU. Un système fiscal solide est une condition essentielle de l'amélioration des recettes et de la réalisation de ces objectifs. Le FMI aide depuis longtemps ses pays membres à mettre en place et moderniser leurs administrations et leurs politiques fiscales. Il fournit une assistance technique de grande ampleur sur la politique fiscale et l'administration des recettes depuis une dizaine d'années. De nombreux pays en développement à faible revenu ont remarquablement amélioré la mobilisation de leurs recettes intérieures puisque le ratio impôts/PIB a augmenté en moyenne de quelque 5 points de pourcentage dans les pays à faible revenu. Mais tous les pays n'affichent pas cette performance, et des difficultés notables persistent.

Dans le cadre de son engagement en faveur du Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015, le FMI a considérablement intensifié ses travaux dans ce domaine et conclu de nouveaux accords de financements avec des partenaires extérieurs. En août 2016, le FMI a lancé le fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes (RMTF), successeur du fonds fiduciaire spécialisé dans la politique et l'administration fiscales qui avait fait ses preuves, et a doublé les ressources à la disposition des pays à faible revenu pour les aider à accroître leurs capacités fiscales. Le RMTF permettra d'intégrer de nouveaux instruments d'évaluation budgétaire (*encadré 2.2*), de donner des conseils dans des domaines prioritaires au niveau mondial, comme la fiscalité internationale et les taxes carbone, et de financer la préparation des formations nécessaires pour pérenniser les progrès. De plus, durant l'exercice, un nouveau cycle quinquennal du fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles a été lancé. Ce fonds finance le renforcement des capacités dans des pays ayant des activités dans les secteurs minier et pétrolier pour les aider à mieux gérer leurs ressources, notamment par la conception et le recouvrement de l'impôt et la gestion macroéconomique.

Le FMI collabore avec ses pays membres afin qu'ils parviennent à accroître leurs recettes en intégrant plus fermement cette priorité dans sa fonction de surveillance. Dans une vingtaine de pays où la mobilisation des recettes est jugée déterminante

sur le plan macroéconomique, le FMI a fourni des conseils supplémentaires à ce sujet dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Par ailleurs, l'institution a élargi ses travaux sur la fiscalité internationale dans le contexte de la surveillance, a procédé à des analyses et a conseillé divers pays pour les aider à contrer les stratégies d'évasion fiscale (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices).

Le FMI travaille également sur un nouveau projet relatif à des stratégies à moyen terme de mobilisation des recettes en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Banque mondiale et les Nations Unies, qui consiste à aider les pays à préparer et mettre en œuvre des stratégies globales de réformes qui recouvrent la politique, la législation et l'administration fiscales.

Le FMI a notamment mené les actions suivantes de mobilisation des recettes :

- En 2011, après des décennies de guerre civile, le **Libéria** s'est attaqué à la réforme de son code des impôts et à la mise en place d'une administration fiscale moderne afin de contribuer au financement de services publics qui faisaient cruellement défaut. En concertation avec le FMI, les autorités libériennes ont préparé un vaste programme de réformes axé sur l'amélioration du cadre de politique fiscale, la mise en place d'une structure organisationnelle solide, le renforcement des fonctions essentielles telles que les services d'audit et les services des contribuables et le développement des capacités grâce à des programmes de formation et d'encadrement.

Ces travaux ont permis de mener à bien la création d'une administration fiscale (Liberia Revenue Authority) et de mettre en place des systèmes de gestion des contribuables plus efficaces et davantage axés sur les risques. Le ratio impôts/PIB du pays, qui a atteint 19¼ % en 2015, soutient avantageusement la comparaison avec celui de pays pairs, et l'administration fiscale joue désormais un rôle majeur dans la réalisation de l'objectif des autorités de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030.

- En **Mongolie**, le FMI travaille avec les autorités depuis 2010 pour les aider à renforcer le service des grands contribuables, qui prend en charge quelque 400 entreprises représentant 50 % à 60 % des recettes intérieures. Le FMI a organisé une mission de diagnostic afin d'évaluer les progrès réalisés dans la structure, les effectifs, le cadre juridique, les processus fondamentaux d'administration fiscale et les systèmes informatiques de ce service.

Depuis une dizaine d'années, le FMI a considérablement intensifié l'aide aux pays en matière de mobilisation des recettes intérieures.



Les autorités mongoles et le FMI ont travaillé de concert afin de réorganiser le service des contribuables autour des fonctions de l'administration fiscale (en multipliant par trois les effectifs et en créant un service spécialisé dans l'audit minier), de publier des circulaires administratives sur l'application pratique du droit fiscal, d'élaborer des méthodes d'audit propres à certains secteurs et d'acquérir un nouveau système informatique. Le taux de déclarations fiscales déposées en ligne dans les délais et la forte réduction des arriérés d'impôts ont apporté la preuve du succès de ces réformes.

Gestion des finances publiques

Le FMI travaille avec ses pays membres pour leur apporter une aide en matière de gestion des finances publiques et des investissements publics afin qu'ils utilisent leurs ressources budgétaires avec efficacité dans une optique de développement durable. Ainsi, au **Sénégal**, le FMI a contribué à la modernisation en cours du ministère de l'Économie, des finances et du plan et à la mise en œuvre du programme de réforme de la gestion des finances publiques du pays afin que la transition et les changements se déroulent sans accroc au sein de la Direction générale du budget.

Au **Nigéria**, le FMI a aidé les autorités à mettre en place un compte unique du Trésor qui recouvre désormais la plupart des ministères, départements et agences, soit 98 % environ des dépenses budgétaires. Un volume important de fonds oisifs (représentant de l'ordre de 2 % du PIB entre août 2015 et janvier 2016) a été intégré au compte unique du Trésor depuis les comptes bancaires des ministères, départements et agences. Le Nigeria possède désormais l'un des comptes uniques du Trésor les plus complets au monde.

Le déploiement du nouveau programme d'évaluation de la gestion des investissements publics a permis au FMI de mieux aider les pays à déterminer leurs points forts et leurs faiblesses en la matière. Ces évaluations servent désormais à définir les réformes prioritaires, à aider le FMI et d'autres prestataires à formuler des activités complémentaires de développement des capacités et à mobiliser les financements des bailleurs de fonds. Ainsi, au **Togo**, à partir des résultats et des recommandations de l'évaluation, la Banque mondiale a mené à bien, avec l'aide financière de l'Union européenne (UE), un projet de 15 millions de dollars essentiellement destiné à renforcer l'évaluation, la sélection et la passation des marchés.

Par ailleurs, le FMI est de plus en plus conscient que l'apprentissage entre pairs est important pour faciliter et encourager les réformes de la gestion des finances publiques. Ainsi, le FMI a apporté son soutien au Forum des Trésors d'Amérique latine (FOTEGAL), espace utile pour confronter les expériences et organiser des formations et des ateliers. Ces activités ont aidé les pays de la région à améliorer sensiblement la conception et le fonctionnement des comptes uniques du Trésor, gérer la trésorerie de façon plus active, préparer des plans de continuité des activités et développer l'utilisation des moyens de paiement électronique.

Aide aux États fragiles

Le soutien aux États membres dont les capacités institutionnelles et décisionnelles ont subi l'effet de conflits ou d'autres chocs demeure un élément essentiel des activités du FMI en faveur du développement des capacités budgétaires. En **Haïti** par exemple, le FMI a contribué à améliorer sensiblement les capacités institutionnelles, notamment grâce à la création d'une unité macrobudgétaire au sein du ministère des Finances et de fonctions comptables dans toutes les administrations. En 2017, le compte unique du Trésor, qui recouvre les opérations budgétaires de l'administration centrale, a continué de passer au stade opérationnel.

Au **Mali**, depuis l'accord de paix de 2015, le FMI a concentré ses activités de développement des capacités sur les principales chaînes de dépenses, la gestion de trésorerie et la décentralisation budgétaire, cette dernière question étant un élément fondamental de l'accord de paix. En 2016-17, avec le concours du FMI, les autorités maliennes ont enregistré des progrès notables en modernisant et en déployant le système comptable informatisé du Trésor afin de centraliser les liquidités des administrations publiques dans le compte unique du Trésor et de renforcer les principales institutions chargées de gérer les investissements publics.

Encadré 2.2. Instruments d'évaluation budgétaire

Le FMI utilise efficacement ses instruments d'évaluation budgétaire pour renforcer les fondements analytiques de l'élaboration de programmes de développement des capacités efficaces et axés sur les résultats dans les pays membres.

- Durant l'exercice 2017, **l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)** a été appliqué dans 19 pays et leur a permis de définir les réformes prioritaires dans les administrations fiscales.
- **L'outil d'information financière des administrations fiscales** (initiative RA-FIT) a pris une impulsion avec le lancement de l'enquête internationale sur l'administration des recettes (ISORA) en mai 2016. On dispose ainsi d'une plateforme pratique qui rassemble les indicateurs de résultats des administrations fiscales et douanières. Plus de 140 administrations fiscales ont répondu à l'enquête.
- **Le programme d'analyse des écarts à l'intention des administrations fiscales (RA-GAP)** donne un fondement analytique pour estimer les écarts entre les recettes effectives et potentielles. L'année dernière, cet outil a été développé de façon à pouvoir estimer l'écart fiscal lié à l'impôt sur les sociétés.
- **L'analyse fiscale des industries extractives (FARI)** est un cadre de modélisation initialement conçu pour appuyer la réforme du régime fiscal des secteurs des mines et du pétrole. Depuis peu, certaines administrations fiscales ont commencé à utiliser l'une de ses applications pour assurer le respect des obligations fiscales et évaluer les risques.
- **Les évaluations de la transparence des finances publiques (FTE)** mesurent le respect par les pays du Code de transparence des finances publiques du FMI. Le FMI a réalisé cinq FTE durant l'exercice 2017, qui ont donné aux pays participants un bon point de départ à leurs réformes. Ainsi, les recommandations de **l'évaluation du Brésil** ont éclairé les débats sur la mise en place d'une institution budgétaire indépendante créée par le Sénat en décembre 2016 et dotée de vastes attributions, notamment l'évaluation des objectifs budgétaires de l'État et de leurs répercussions sur les finances publiques. De même, le chancelier de l'Échiquier, dans sa déclaration de l'automne 2016, a reconnu que **l'évaluation du Royaume-Uni**, publiée en novembre 2016, était à l'origine de la décision de passer à un événement budgétaire unique en automne au lieu de deux, au printemps et en automne. Le chancelier a fait valoir que l'adoption d'un événement unique, bien avant le début de l'exercice, permettrait au parlement d'examiner plus rigoureusement les mesures budgétaires.
- **Le test de résistance budgétaire** a été conçu et lancé dans le cadre du document du Conseil intitulé «Analyzing and Managing Fiscal Risks—Best Practices», dans lequel des tests de résistance budgétaire ont été appliqués à l'Islande et au Pérou. Certains pays avancés ont déjà commencé à utiliser ce test de résistance au niveau interne afin d'évaluer leur exposition aux risques.
- **L'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA)** est un outil diagnostique complet qui aide les pays à évaluer la solidité de leurs pratiques de gestion des investissements publics d'un point de vue macro-budgétaire. Lancé au deuxième semestre 2015, cet outil a été appliqué dans 21 pays à différents niveaux de revenu et de développement. Durant l'exercice 2017, il a été appliqué dans six pays émergents et six pays à faible revenu.
- **Le modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux partenariats public-privé (PFRAM)**, établi par le FMI et la Banque mondiale, est un outil analytique qui permet d'évaluer les coûts et les risques budgétaires éventuels des projets de partenariat public-privé. Lancé en avril 2016, le PFRAM a été appliqué durant l'exercice 2017 lors de missions d'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale dans des pays émergents et des pays en développement à faible revenu.

FAITS SAILLANTS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE MONÉTAIRE ET LE SECTEUR FINANCIER

À l'heure où des risques et des facteurs de vulnérabilité importants pèsent sur l'économie mondiale, les activités du FMI de développement des capacités dans le domaine monétaire et le secteur financier visent à répondre aux besoins fondamentaux de ses pays membres : stabilité monétaire et financière et prévention et gestion des crises. Il s'agit notamment d'aider les pays membres sur les questions essentielles de la réglementation et la supervision financières, la politique monétaire et les opérations des banques centrales, la gestion de la dette, et sur d'autres aspects de la stabilité financière.

Le FMI s'adapte à l'évolution des besoins de ses membres, notamment en ce qui concerne la gestion des répercussions de la chute des cours des produits de base sur les politiques de change, le développement des capacités de gestion de la dette des pays exportateurs de pétrole, le passage de la supervision financière fondée sur la conformité à la supervision fondée sur le risque, la mise en œuvre de Bâle II/III et l'adaptation des politiques macroprudentielles aux besoins des pays émergents.

À l'aide du fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles, le FMI a accru ses activités de développement des capacités en faveur des **pays tributaires des exportations de ressources naturelles**. Ces pays ont connu dernièrement de fortes fluctuations de leurs termes de l'échange, qui exercent des pressions sur leur cadre de politique monétaire, souvent avec un régime de change dirigé, voire de parité fixe, et sur la stabilité de leurs systèmes financiers. Le FMI consacre davantage de moyens aux pays riches en ressources naturelles, tant en matière de politique monétaire que de politique macroprudentielle.

En novembre 2016, le FMI et la **Commission chinoise de régulation des valeurs mobilières** (CSRC) ont signé un accord visant à renforcer la coopération technique en faveur des réformes du secteur financier engagées par la commission. Cette coopération portera sur la régulation et le contrôle des marchés de valeurs mobilières, le suivi et la prévention des risques systémiques et la communication avec les parties prenantes.

Exemples des activités de développement des capacités menées par le FMI dans le domaine monétaire et le secteur financier :

- **Modernisation de la politique monétaire en Afrique centrale** : Le FMI intensifie ses activités de développement des capacités dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en vue d'aider les autorités à faire face aux difficultés de la conjoncture internationale. Un conseiller résident au Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique centrale du FMI est régulièrement en contact avec les autorités de contrôle régionales afin de leur proposer des formations et des ateliers. Depuis le siège, les services du FMI ont assuré des séances pratiques intensives sur la mise en œuvre de la politique monétaire et l'aide d'urgence en liquidités à des responsables de la Banque des États d'Afrique centrale (BEAC). La BEAC s'est montrée fermement déterminée à moderniser son cadre de politique monétaire, ce qui marque l'aboutissement de plusieurs années de développement des capacités. Le FMI prévoit de détacher un conseiller en mission de longue durée qui apportera son concours à la BEAC durant la mise en œuvre des réformes.

- **Mise en place de dispositifs de stabilité financière en Asie** : Depuis 20 ans, alors que les secteurs financiers de l'Asie se sont développés et se sont inextricablement liés, il est devenu essentiel de mieux suivre et contrôler ces conglomerats financiers afin de déceler les risques qui pèsent sur la stabilité financière. Depuis quelques années, des pays tels que **l'Indonésie**, les **Philippines** et la **Thaïlande** ont collaboré avec le FMI pour appréhender de façon systématique la question du suivi de la stabilité financière et du renforcement du cadre de

surveillance systémique et l'analyse des risques. La Banque de Thaïlande a ouvert sa propre cellule de stabilité financière en 2016. La banque centrale des Philippines a également créé une fonction consacrée à la stabilité financière. La banque centrale d'Indonésie développe sa capacité à procéder à des évaluations des risques systémiques, à une surveillance macroprudentielle et à des tests de résistance.

■ **Restructuration bancaire dans l'Union monétaire des Caraïbes orientales**

Caraïbes orientales : Après la crise financière mondiale de 2008, l'Union monétaire des Caraïbes orientales (ECCU) s'est trouvée confrontée à une dette publique élevée et une situation financière difficile, ce qui a amené la Banque centrale des Caraïbes orientales (ECCB) à mettre sous tutelle trois banques nationales. Pour renforcer son système financier en améliorant la régulation et le contrôle, l'ECCB a collaboré avec le FMI afin de réviser les cadres législatifs régissant le système bancaire et accroître les capacités de la banque centrale à suivre les progrès enregistrés par les banques sous tutelle. Depuis le début de ces mesures, l'ECCU a vu l'adoption d'une législation bancaire moderne dans toute la région, ce qui a permis d'exercer un contrôle accru et de réviser le cadre budgétaire à moyen terme de la région. Dès avril 2016, les trois banques sous tutelle avaient fait l'objet d'une résolution. Ces mesures ont également abouti à l'adoption d'une nouvelle loi bancaire et d'une loi sur la société de gestion d'actifs des Caraïbes orientales, les deux ayant été approuvées dans tous les pays de l'ECCU.

■ **Renforcement du contrôle bancaire dans la République kirghize**

Republique kirghize : En 2013, l'évaluation du secteur financier par le FMI a révélé que le cadre juridique qui régit le contrôle bancaire dans la République kirghize présentait des lacunes. Le FMI a commencé à collaborer avec la Banque nationale de la République kirghize afin de mettre en place un processus de contrôle fondé sur les risques et former le personnel chargé du contrôle. Le cadre réglementaire révisé sera conforme aux normes internationales de contrôle axé sur les risques et sur une base consolidée. Les recommandations prudentielles et le cadre opérationnel sont eux aussi renforcés. Ce projet est en cours et devrait être intégralement mis en œuvre, avec notamment l'actualisation des processus décisionnels, lignes directrices et réglementations de la banque.

■ **Contrôle des banques et des compagnies d'assurance au Monténégro**

Monténégro : Lancé en mars 2017, ce projet vise à appréhender et évaluer les risques à l'échelle des groupes, améliorer le cadre prudentiel et l'évaluation de la qualité des actifs et rendre plus efficace la gestion du risque de crédit, notamment la capacité de la banque centrale à surveiller ce risque. Ce contrôle aidera l'agence de surveillance du secteur des assurances à adopter un

dispositif de contrôle fondé sur les risques en vue d'appliquer le régime prévu dans la directive solvabilité II. De plus, ce projet aidera l'agence de surveillance à définir des lignes directrices sur le gouvernement d'entreprise et des règles en matière de gestion des risques et de contrôles internes.

FAITS SAILLANTS DU DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUES

Toute décision économique doit reposer sur des données macroéconomiques récentes et de grande qualité. Le FMI aide les pays à établir, gérer et diffuser leurs statistiques macroéconomiques et financières. Ils peuvent ainsi se faire une idée précise de la situation de leur économie, et notamment des risques et des facteurs de vulnérabilité économiques, et prendre des décisions en connaissance de cause. De plus, des données économiques de bonne qualité sont une preuve de transparence et inspirent confiance dans les politiques publiques, ce qui attire les investisseurs qui se servent de ces données pour évaluer la stabilité macroéconomique des pays.

Ces cinq dernières années, les activités du FMI en matière de renforcement des capacités statistiques ont augmenté de plus de 20 %. Financées par des partenaires bilatéraux et multilatéraux, elles bénéficient essentiellement à des pays à revenu faible ou intermédiaire et à des États fragiles. Le FMI mène une grande partie de ces activités dans ses 14 centres régionaux de développement des capacités, dont six se trouvent en Afrique. Le renforcement des capacités statistiques est assuré par des conseillers résidents de longue durée, avec le concours d'experts de courte durée et de missions du siège du FMI.

L'aide du FMI porte essentiellement sur les statistiques du secteur réel et des finances publiques, mais concerne aussi les statistiques du secteur extérieur. Ainsi, par l'intermédiaire du Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique australe (AFRITAC Sud), qui couvre l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, le Lesotho, Madagascar, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe, le FMI a aidé plusieurs pays à redéfinir l'année de référence de leurs comptes nationaux de façon à actualiser les informations sur la structure de leur économie et mieux calculer les indices des prix, en particulier l'indice des prix à la consommation. Les pays disposent ainsi d'informations plus exactes sur l'inflation et l'évolution des prix.

Le FMI a entamé la deuxième phase d'un projet majeur, l'Initiative d'amélioration de la diffusion des données, destiné à améliorer les statistiques économiques de **45 pays d'Afrique**,



Le FMI a collaboré avec l'Albanie sur les statistiques de finances publiques pour l'aider à respecter les obligations déclaratives européennes.

du Moyen-Orient et d'Asie centrale. Financé par le ministère britannique du Développement international, ce projet a contribué à identifier et mettre au point de nouvelles sources de données comme des dossiers fiscaux, en particulier pour établir les statistiques des comptes publics. La mise en place de la version améliorée du système général de diffusion des données (SGDD-a) ayant été accélérée, plusieurs pays diffusent désormais leurs données à l'aide d'une plateforme de données ouvertes.

Alors que les pays membres de la **Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)** — Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud et Tanzanie — se préparent à une union monétaire, ils doivent harmoniser leurs données, c'est-à-dire adopter un ensemble commun de statistiques de finances publiques cohérentes et comparables. Depuis 2013, avec l'aide du FMI dans le domaine du développement des capacités statistiques et un financement du gouvernement japonais, ces pays ont élargi le champ d'application de leurs statistiques monétaires et financières, pris des mesures pour harmoniser les données-source sous-jacentes, amélioré les classifications à l'échelle de la CAE et enregistré des progrès notables dans la collecte des données sur les positions au sein de la CAE, composante essentielle de l'établissement de statistiques monétaires au niveau de l'union.

De plus, tous les pays partenaires de la CAE établiront et diffuseront leurs indicateurs de solidité financière (ISF) lorsque le Soudan du Sud commencera à communiquer des données compilées, ce qu'il devrait faire en 2017. Grâce au financement conjoint par le Royaume-Uni et le Japon de travaux dans le monde entier, 30 nouveaux pays alimentent la base de données ISF depuis 2013.

Le FMI, avec le concours financier de la Suisse, a également collaboré avec cinq pays d'Europe du Sud-Est — **Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie** — sur les statistiques de finances publiques afin d'améliorer l'analyse et l'élaboration de leur politique budgétaire conformément aux obligations déclaratives

européennes. Ces travaux ont commencé en juin 2016. Dans le cadre de leur seconde phase, les pays ont commencé à analyser l'évolution de leur situation économique et leur position budgétaire sous-jacente afin de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques, de cerner et évaluer les risques budgétaires, de favoriser la transparence budgétaire et de s'employer à mieux respecter les procédures de l'UE destinées à corriger l'endettement ou les déficits excessifs.

Des travaux supplémentaires sont réalisés sur les statistiques du secteur réel, du secteur extérieur et des finances publiques et sur les statistiques monétaires et financières, ainsi que sur la diffusion des données, en Europe de l'Est, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud grâce à des financements du Japon, de la Suisse et des Pays-Bas. Ces financements seront complétés par deux fonds fiduciaires spécialisés dans le développement des capacités à l'échelle mondiale : le fonds pour la stabilité du secteur financier, sur les statistiques du secteur financier, et le fonds données pour la prise de décisions, qui finance des statistiques sur la politique économique. Ces deux fonds fiduciaires doivent fournir aux décideurs des données plus nombreuses et de meilleure qualité et aider à développer des systèmes statistiques nationaux qui rapprocheront les pays des objectifs de développement durable.

FAITS SAILLANTS DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS JURIDIQUES

La demande d'assistance technique à caractère juridique, tant dans les pays appliquant un programme du FMI que dans les autres, s'est maintenue durant l'exercice 2017 dans les domaines de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), du droit financier et budgétaire, des faillites et de l'exécution des créances.

Le FMI a poursuivi ses activités de LBC/FT aux côtés du Groupe d'action financière (GAFI), de la Banque mondiale, du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers et d'organismes régionaux de type GAFI. Le FMI a dirigé l'évaluation du Mexique selon la norme internationale révisée. Il a poursuivi le programme mondial d'assistance technique appuyé par le fonds fiduciaire multipartenaire spécialisé dans la

LBC/FT qui a fait ses preuves; fourni une assistance technique sur la LBC/FT au Myanmar (financée par le Japon) et au Panama, ainsi que sur la lutte contre la corruption en Ukraine (financée par le Canada) et au Qatar, au Koweït et en Arabie saoudite (autofinancées); lancé un projet régional de rédaction de textes juridiques sur la lutte contre le financement du terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; et continué à coordonner ses activités tant sur le plan interne qu'avec de nombreux prestataires d'assistance internationaux.

Dans le domaine du droit financier et budgétaire, l'assistance technique concernant les opérations des banques centrales, la réglementation et la supervision bancaires, la résolution bancaire et la gestion des crises a été maintenue aux niveaux antérieurs. En revanche, l'assistance technique consacrée aux infrastructures de marché (systèmes de paiement) a été limitée, mais elle continue de croître en ce qui concerne le cadre juridique de la gestion des finances publiques, comme les années précédentes.

L'assistance technique en matière de droit fiscal a continué de faire l'objet d'une forte demande dans les principaux domaines que sont l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée et les procédures fiscales, en accordant une place particulière aux aspects internationaux, qui traduit l'intérêt croissant que suscitent dans le monde entier les questions fiscales internationales. De même, l'élaboration du droit fiscal international a été au cœur du séminaire qui s'est tenu au siège du FMI et d'une séance de formation au Koweït, consacrée plus particulièrement aux aspects régionaux.

Le FMI a continué de fournir une assistance technique à ses États membres dans les domaines de la solvabilité des entreprises et des ménages et de l'exécution des créances en vue d'assurer la remise à flot rapide des entreprises viables et la liquidation des entreprises non viables, de donner un nouveau départ aux ménages surendettés et d'améliorer le processus d'exécution des créances. Il a aussi organisé un atelier à l'intention de hauts fonctionnaires à l'Institut multilatéral de Vienne sur l'insolvabilité des entreprises et des ménages.

FAITS SAILLANTS DE LA FORMATION

Le programme de formation du FMI fait partie intégrante de sa mission de développement des capacités. Le FMI participe à la formation de responsables nationaux afin de renforcer leur capacité à analyser la situation économique, à concevoir

des outils de diagnostic, de prévision et de modélisation, et à formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et financières avisées. Durant l'exercice 2017, le FMI a assuré 355 cours en présentiel sous forme de conférences théoriques, d'études d'outils d'analyse et d'ateliers pratiques, ainsi que 19 cours en ligne.

Révision des programmes : En 2017, après deux années de révision et d'évaluation, le FMI a totalement remanié son programme de formations à l'extérieur, qui repose sur la politique macroéconomique et porte sur des thèmes adaptés à l'évolution des besoins de ses membres et de son mandat. Au total, 19 nouveaux cours ont été mis au point et déployés pendant l'année et couvrent cinq domaines (questions générales de macroéconomie, questions budgétaires, questions monétaires, secteur extérieur et secteur financier), ainsi que des sujets spécialisés tels que la croissance inclusive. Tous mettent l'accent sur la formation pratique, des études de cas nationales, l'expérience internationale et les conséquences sur l'action publique.

Formations en ligne : De plus en plus de cours du FMI prennent la forme de cours en ligne offerts à tous (MOOC) sur la plateforme edX. Ils sont proposés aux fonctionnaires et au grand public et complètent les cours traditionnels en présentiel. Il s'agit de cours d'introduction qui visent à élargir le public des formations et préparer les participants à assister à des cours en face à face.

Formations sur mesure : Les pays membres demandant de plus en plus des formations adaptées à leurs besoins, le FMI a assoupli ses programmes en proposant de nouveaux cours sous forme de modules qui peuvent être personnalisés. Dans certains cas, le FMI collabore à cet effet avec des institutions spécialisées dans les pays membres. Ainsi, il a travaillé avec les banques centrales du Ghana, du Mozambique, de la Communauté d'Afrique de l'Est et du Sri Lanka pour élaborer un système d'analyse et de prévision afin de renforcer le cadre de leur politique monétaire. Parmi les autres formations sur mesure, on peut citer un cours sur les statistiques de position transfrontalière proposé aux fonctionnaires chinois au siège du FMI, des projets de modèles dynamiques d'équilibre général stochastique pour l'analyse des politiques économiques en Chine et en Bolivie et une formation sur la programmation et la politique financières dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DU FMI EN QUELQUES CHIFFRES

Réalisées à la demande des pays membres, les activités de développement des capacités, qui portent tant sur les institutions et la politique économique (assistance technique) que sur le développement professionnel (formation), ont bénéficié aux 189 États membres. Plus du quart des dépenses administratives du FMI pendant l'exercice 2017 ont été consacrées au développement des capacités, essentiellement l'assistance technique, à raison de 23 %, contre 5 % pour les activités de formation (*graphique 2.5*).

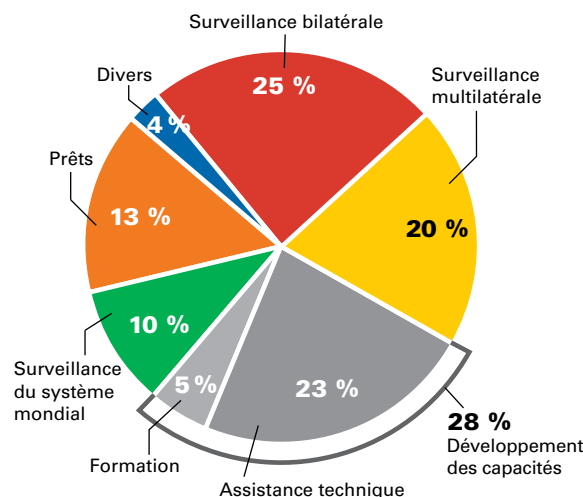
Les activités de développement des capacités du FMI ont continué de s'accroître durant l'exercice 2017, surtout en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Asie centrale et en Europe. La part de l'assistance technique consacrée aux questions budgétaires et juridiques a augmenté. Au total, les dépenses directes en faveur des activités de développement des capacités (financées sur ressources extérieures et par le FMI) ont atteint 267 millions de dollars pendant l'exercice 2017, contre 256 millions de dollars pendant l'exercice 2016, soit une progression de 4 % (*graphique 2.6*). La proportion financée sur ressources extérieures s'est élevée à 134 millions de dollars, ce qui représente 50 % du total, et a augmenté de près de 6 % pendant l'exercice 2017.

Assistance technique

La prestation d'assistance technique a légèrement reculé pendant l'exercice 2017. Une augmentation en Afrique subsaharienne, au Moyen-Orient et en Asie centrale et en Europe a été largement compensée par une baisse dans l'hémisphère occidental et en Asie et dans le Pacifique (*graphique 2.7*). La moitié environ de l'assistance technique du FMI continue de bénéficier à des pays en développement à faible revenu (*graphique 2.8*).

Pendant l'exercice 2017, l'Afrique subsaharienne a reçu la plus grande partie de l'assistance technique, ce qui tient au nombre élevé de pays en développement à faible revenu dans la région. La prestation d'assistance technique sur les questions budgétaires a augmenté en réponse à la demande des pays membres (*graphique 2.9*). Ces questions continuent de représenter un peu plus de la moitié de l'assistance technique fournie par le FMI.

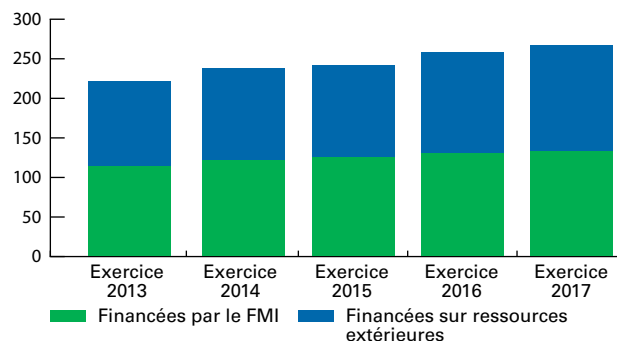
Graphique 2.5
Coûts relatifs des principales activités du FMI, exercice 2017



Source : Bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts.

Graphique 2.6
Dépenses consacrées aux activités de développement des capacités, exercice 2017

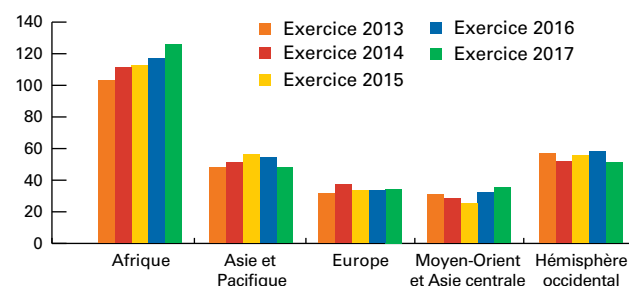
(Millions de dollars)



Source : Bureau du budget et de la planification du FMI, système analytique de quantification et d'estimation des coûts.

Graphique 2.7
Prestation d'assistance technique par région, exercices 2013-17

(Années-personne d'assistance sur le terrain)

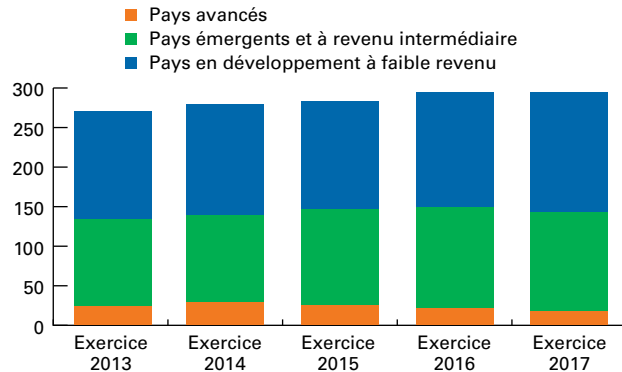


Source : FMI, système de gestion des informations sur les voyages.

Graphique 2.8

Prestation d'assistance technique par groupe de revenu, exercices 2013-17

(Années-personne d'assistance sur le terrain)

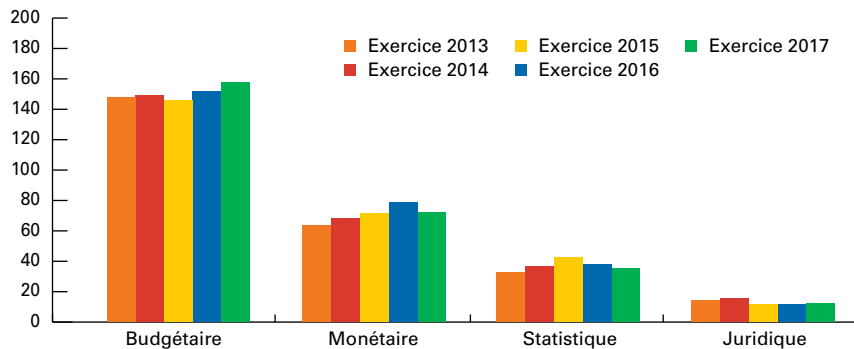


Source : FMI, système de gestion des informations sur les voyages.

Graphique 2.9

Prestation d'assistance technique par domaine, exercices 2013-17

(Années-personne d'assistance sur le terrain)

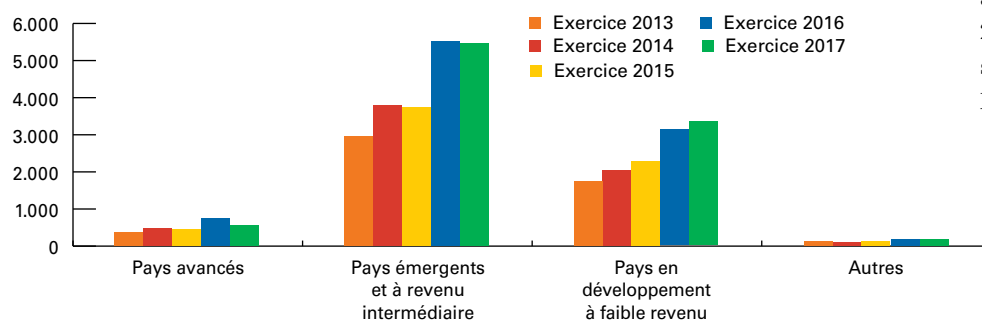


Source : FMI, système de gestion des informations sur les voyages.

Graphique 2.10

Participation aux formations de l'IDC, par groupe de revenu, exercices 2013-17

(Nombre de participants)



Source : FMI, système de suivi des participants et des candidats.
Note : IDC = Institut du FMI pour le développement des capacités.

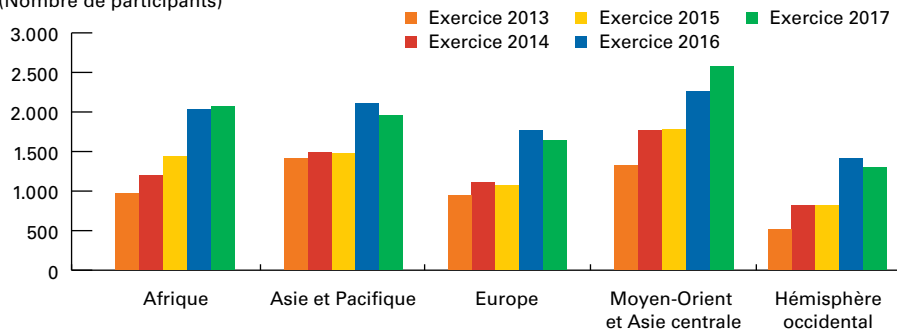
Formation

Au cours de l'exercice 2017, le FMI a organisé 225 actions de formation dans le cadre de son Institut pour le développement des capacités (IDC), auxquelles 9.517 fonctionnaires de 183 États membres ont participé. Pour la plupart, elles ont été dispensées par l'intermédiaire du réseau de centres et de programmes régionaux de formation et par des cours en ligne, le reste ayant été assuré au siège du FMI et ailleurs à l'étranger. La variété des thèmes traités permet de répondre à des besoins très divers. Ils recouvrent la politique macroéconomique, la prévision et la modélisation macroéconomiques, la programmation et les politiques financières, les questions touchant au secteur financier, des questions budgétaires particulières, les statistiques macroéconomiques, l'évaluation des dispositifs de sauvegarde et les questions juridiques. Ce sont les pays émergents et les pays à revenu intermédiaire qui ont bénéficié de la majorité des programmes de formation de l'IDC, avec 57 % du total de l'exercice (graphique 2.10). Sur le plan régional, c'est la région Moyen-Orient et Asie centrale qui a été la première bénéficiaire, avec 27 % du total, suivie par l'Afrique subsaharienne et l'Asie et le Pacifique (graphique 2.11).

Graphique 2.11

Programme de formation de l'IDC par région d'origine des participants, exercices 2013-17

(Nombre de participants)



Source : FMI, système de suivi des participants et des candidats du FMI.
 Note : IDC = Institut du FMI pour le développement des capacités.

Les cours en ligne ouverts à tous que le FMI propose gratuitement ont poursuivi leur développement avec l'arrivée du cours sur les diagnostics macroéconomiques et d'une version en arabe de la première partie du cours sur la programmation et les politiques financières. Avec 19 cours en ligne dispensés en 5 langues, la participation aux formations en ligne est restée forte pendant l'exercice 2017, surtout en Afrique subsaharienne, qui bénéficie de 28 % des formations en ligne. Depuis le lancement de ce programme à la fin de 2013, plus de 34.000 participants actifs se sont inscrits aux cours en ligne du FMI, dont 9.400 fonctionnaires et 9.800 membres du public de 186 pays membres qui ont achevé un cours en ligne avec succès.

PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Les activités de développement des capacités du FMI reposent sur des partenariats solides à l'échelle mondiale. Les contributions financières des partenaires, qui s'ajoutent aux ressources propres du FMI, permettent de fournir des services de développement des capacités de grande qualité qui répondent aux besoins des États membres et cadrent avec les priorités du FMI et de la communauté internationale (tableau 2.5).

Pendant l'exercice 2017, le FMI a reçu 126 millions de dollars de nouvelles contributions à ses activités de développement des capacités, et les activités financées par des partenaires ont représenté de l'ordre de 150 millions de dollars, ce qui représente la moitié environ de ces activités. Au cours des cinq dernières années, les pays y ayant le plus contribué ont été le Japon, l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Suisse et le Canada. Pendant l'exercice 2017, le FMI a renforcé les partenariats déjà établis avec l'UE, le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, l'Australie, la Belgique et le Luxembourg.

Tableau 2.5

Partenaires des activités de développement des capacités du FMI

Fonds de développement des capacités	Partenaires
Fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes (RMTF)	Allemagne, Australie, Belgique, Corée, Japon, Koweït, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suisse, Union européenne
Fonds en faveur de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Arabie saoudite, France, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Qatar, Royaume-Uni, Suisse
Fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles (MNRW)	Australie, Koweït, Norvège, Oman, Pays-Bas, Suisse, Union européenne
Facilité de gestion de la dette II (FGD II)	Allemagne, Autriche, Norvège, Pays-Bas, Russie, Suisse (conjointement avec la Banque mondiale)
Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier (FIRST)	Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse (conjointement avec la Banque mondiale)
Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT)	Allemagne, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Banque mondiale, Union européenne
Fonds données pour la prise de décisions (D4D)	Lancement prochain
Fonds pour la stabilité du secteur financier (FSSF)	Lancé en avril 2017

Source : données établies par les services du FMI.

Principaux partenariats :

- **Le Japon**, qui contribue le plus aux activités de développement des capacités du FMI, a décaissé 29 millions de dollars pendant l'exercice 2017 et a signé un accord en avril 2017 destiné à développer le programme de formations en ligne du FMI.
- La **Commission européenne**, par l'intermédiaire de sa Direction générale de la coopération internationale et du développement, a signé un nouveau partenariat stratégique avec le FMI en décembre 2016 en faveur des pays en développement axé sur la réalisation des ODD de l'ONU.
- Un autre partenariat stratégique a été conclu avec le **ministère britannique du Développement international**. Il améliorera la communication et la cohérence et facilitera les décisions de financement.
- Dans le cadre du Pacte avec l'Afrique lancé par le G-20, en avril 2017, l'**Allemagne** a intensifié son soutien aux activités

de développement des capacités du FMI avec une contribution de 15 millions d'euros en faveur de tous les centres de développement des capacités du continent (*encadré 2.3*).

- Le FMI a pris des mesures importantes en vue d'élargir son réseau de partenaires, et a notamment signé un accord avec l'**Inde** portant sur 33 millions de dollars environ pour financer des activités liées au nouveau Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (voir la section «Faits saillants régionaux» consacrée à l'Asie et au Pacifique).
- Le FMI poursuit ses relations étroites avec plusieurs fondations privées, notamment la Bill and Melinda Gates Foundation et la Hewlett Foundation.

Les partenariats du FMI dans le cadre de **fonds thématiques mondiaux**, qui répondent directement aux besoins du programme de financement du développement, visent à donner aux pays les moins avancés les outils nécessaires pour atteindre leurs ODD post-2015.

Encadré 2.3. Pacte du G-20 avec l'Afrique

Depuis 2014, la croissance ralentit en Afrique des suites de la récente chute des cours des produits de base, mais les perspectives à moyen terme restent bonnes. Le potentiel de l'Afrique ne sera réalisé que si un effort durable est mené afin d'exploiter son dividende démographique, d'encourager les entrées de capitaux privés, de mobiliser les financements intérieurs et de saisir les opportunités que présente la mondialisation, porteuse de transformation économique et d'emplois productifs.

Pour accélérer la croissance, il faut accroître les taux d'investissement et faire des investissements plus efficaces. De plus, il est essentiel d'investir en priorité dans les infrastructures pour attirer les investisseurs privés, relier entre eux les marchés régionaux d'Afrique et mieux intégrer ces marchés dans les chaînes de valeur mondiales. On estime que le déficit régional d'infrastructures matérielles réduit la croissance de 2 points de pourcentage par an. Sur les 100 milliards de dollars environ dont l'Afrique a besoin chaque année pour combler son déficit d'infrastructures, un peu moins de la moitié est financé.

Le Pacte avec l'Afrique lancé par le G-20 présente une large gamme d'engagements mutuels potentiels entre les pays africains, les pays membres du G-20 et les pays partenaires intéressés, avec le concours d'organisations internationales, afin de stimuler les investissements privés et rendre plus efficaces les investissements publics dans les infrastructures. Ces engagements sont détaillés dans un rapport commandé par les suppléants du G-20 pour la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G-20 à Baden-Baden (Allemagne) en mars 2017

et préparé conjointement par le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

La participation au Pacte avec l'Afrique montrera clairement aux investisseurs privés que les pays africains ont l'intention d'attirer les investissements et s'engagent à mettre en œuvre des réformes fondamentales. Le G-20 assurera une grande visibilité politique, sensibilisera les investisseurs et renforcera leur confiance. Les pays profiteront d'une démarche globale mais modulaire et de l'action concertée du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, qui soutiendront les efforts consentis au niveau national pour définir et mettre en œuvre des programmes de réformes propres à doper l'investissement du secteur privé.

Les pays membres du G-20 et les autres pays partenaires encourageront les investisseurs de leur pays à exploiter les possibilités d'investissement dans les pays africains participants, et le partage des connaissances entre les partenaires renforcera leur engagement auprès de ces participants. Les pays africains s'efforceront de créer des conditions plus propices à l'investissement privé, de mobiliser des recettes et des moyens financiers au niveau national et de créer l'espace voulu pour accélérer les investissements dans les infrastructures dont ils ont cruellement besoin tout en assurant la viabilité de la dette.

Le FMI offrira ses compétences dans les domaines de la gestion de la dette, de la transparence budgétaire, de l'administration et des réformes fiscales, de la gestion des ressources, de la gestion des investissements publics et de la normalisation des données grâce à son réseau de centres régionaux d'assistance technique en Afrique.

Faits saillants récents :

- La nouvelle phase du **fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes** (RMTF), financée par l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et l'UE et celle du **fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles** (MNRW), financée par l'Australie, la Norvège, les Pays-Bas, la Suisse et l'UE, ont été lancées en juillet 2016 afin de pérenniser l'aide en faveur du renforcement des capacités fiscales et mobiliser efficacement la richesse issue des ressources naturelles.
- Le **fonds données pour la prise de décisions** (D4D) a été avalisé par la direction du FMI en mars 2017 et améliorera la qualité, la couverture, le délai de production et la diffusion des statistiques macroéconomiques des autorités bénéficiaires. De plus, il alimentera l'enquête sur l'accès aux services financiers, dont une partie sert à mesurer les indicateurs des ODD de l'ONU.
- Pour que l'inclusion financière et le développement du secteur financier aillent de pair avec la stabilité financière, le **fonds pour la stabilité du secteur financier** (FSSF) a été officiellement lancé en avril 2017; l'Italie et le Luxembourg ont été les premiers pays à prendre des engagements.

Les centres régionaux de développement des capacités restent la clé de voûte de l'infrastructure de développement des capacités du FMI, et assurent la moitié environ des activités de l'institution dans ce domaine. Ces centres rendent le FMI mieux à même de répondre rapidement aux nouveaux besoins des pays et de coordonner plus étroitement son action avec d'autres partenaires du développement sur le terrain.

Basés au niveau local, ils servent de point d'ancrage aux activités de partage des connaissances du FMI et sont financés conjointement par le FMI, les partenaires extérieurs du développement et les pays membres. Le *tableau 2.6* recense les principaux centres.

Faits saillants de l'exercice 2017 :

- L'**Union européenne** demeure le premier partenaire des centres régionaux du FMI. Pour le seul exercice 2017, elle a signé des accords en faveur du Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud, du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes et du Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique centrale.
- Le Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient a accueilli quatre nouveaux membres (**Algérie, Djibouti, Maroc et Tunisie**) et lancé la nouvelle phase de son programme en mai 2016. Il élargira ses activités l'année prochaine.
- Le Centre d'assistance technique du Pacifique, le plus ancien du FMI, a lancé la nouvelle phase de son programme en novembre 2016. Celle-ci a pris un bon départ grâce à la participation de ses 16 territoires et États membres à hauteur de 10 % de son budget, complétée par des financements de la **Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Union européenne, de la Banque asiatique de développement et de la Corée**.
- La nouvelle phase du programme du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes a démarré en janvier 2017 avec une contribution du **Canada** de 11 millions de dollars (15 millions de dollars canadiens) et l'arrivée d'un nouveau membre, **Curaçao**. Deux pays, **Aruba** et **Saint-Martin** (partie néerlandaise), envisagent de devenir membres.
- Grâce à des contributions supplémentaires du **Luxembourg** au Centre régional d'assistance technique de l'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine, la phase actuelle du programme de ce centre est entièrement financée jusqu'à la fin, en avril 2019.
- Le réseau mondial de centres régionaux de développement des capacités du FMI a été étoffé avec l'inauguration officielle, en février 2017, du Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud. Les deux tiers de son budget sont financés par des pays membres, **l'Inde** en particulier.



Tableau 2.6

Centres régionaux du FMI pour le partage des connaissances

Centres	Partenaires	Pays membres
AFRITAC Centre (AFC)	Allemagne, Australie, Canada, Chine, France, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Union européenne	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale plus Burundi et République démocratique du Congo
AFRITAC Est (AFE)	Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne	Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Ouganda, Rwanda, Tanzanie
AFRITAC Ouest (AFW)	Allemagne, Australie, Canada, France, Italie, Koweït, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Union européenne	Pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine plus Guinée et Mauritanie
AFRITAC Ouest 2 (AFW2)	Australie, Canada, Chine, Royaume-Uni, Suisse, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Union européenne	Cabo Verde, Gambie, Ghana, Libéria, Nigéria, Sierra Leone
AFRITAC Sud (AFS)	Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Union européenne	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Lesotho, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
Centre d'études économiques et financières du Moyen-Orient (CEF)	Koweït	États membres de la Ligue arabe
Centre régional d'assistance technique de l'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-DR)	Canada, Luxembourg, Mexique, Union européenne	Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine
Centre régional d'assistance technique des Caraïbes (CARTAC)	Australie, Canada, Royaume-Uni, Banque de développement des Caraïbes, Union européenne	Membres et membres associés de la Communauté des Caraïbes
Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC)	Allemagne, France, Pays-Bas, Suisse, Union européenne	Afghanistan, Algérie, Cisjordanie et Gaza, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie, Yémen
Centre régional d'assistance technique du Pacifique (PFTAC)	Australie, Corée, Nouvelle-Zélande, Banque asiatique de développement, Union européenne	Pays membres du Forum des îles du Pacifique (sauf Australie et Nouvelle-Zélande) plus Timor-Leste et Tokélaou
Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud (SARTTAC)	Australie, Corée, Royaume-Uni, Union européenne	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Sri Lanka
Institut de formation pour l'Afrique (IFA)	Australie, Chine, Corée, Maurice	45 pays d'Afrique subsaharienne
Institut multilatéral de Vienne (IMV)	Autriche (chef de file) et partenaires/bailleurs de fonds internationaux	30 pays d'Europe centrale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale
Institut régional de Singapour (IRS)	Australie, Japon, Singapour	37 pays de la région Asie-Pacifique

Source : données établies par les services du FMI.

CENTRE RÉGIONAL DE FORMATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASIE DU SUD

Le Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud est le dernier venu dans le réseau mondial de 14 centres régionaux du FMI, et a commencé ses activités en janvier 2017. C'est le premier centre à intégrer pleinement des activités de formation et de conseils techniques et il constitue un modèle pour les futurs travaux du FMI en matière de développement des capacités (voir la section «Faits saillants régionaux», Asie et Pacifique).

CADRE D'ÉVALUATION COMMUN

Un nouveau cadre d'évaluation commun a été adopté pendant l'exercice 2017. Les principaux éléments de ce cadre sont articulés autour des objectifs suivants :

- réaliser des évaluations plus courtes, ciblées et comparables;
- améliorer les informations sur lesquelles reposent les évaluations;
- consacrer autant de moyens à l'évaluation tout en répartissant ces moyens limités de façon plus efficiente;
- exploiter les informations tirées des évaluations pour revoir les pratiques ou recentrer les ressources consacrées au développement des capacités.

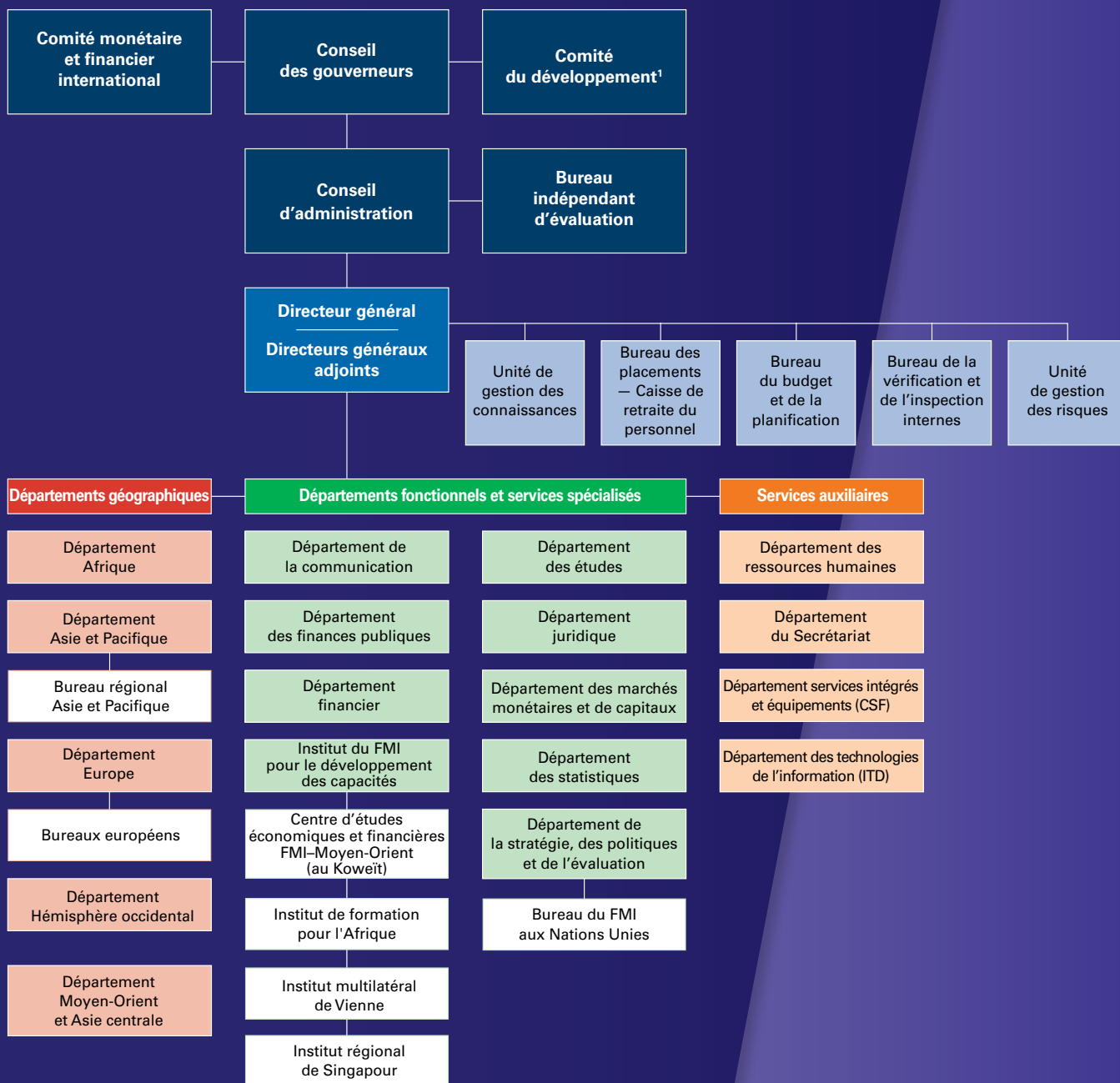
Le cadre d'évaluation commun doit permettre de faire des comparaisons entre les différentes activités et au sein du FMI, de regrouper les informations et d'évaluer les résultats de façon globale. Autour de cette approche commune, il aura la souplesse nécessaire pour adapter les évaluations à la diversité des activités de renforcement des capacités du FMI.

Partie 3 : Finances, organisation et responsabilisation

3

Organigramme du FMI

Au 30 avril 2017



¹Appelé officiellement Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement.

BUDGET ET RECETTES

En avril 2016, le Conseil d'administration a autorisé un budget administratif net pour l'exercice 2017 de 1.072 millions de dollars, ainsi que des budgets indicatifs pour les exercices 2018 et 2019 (tableau 3.1). Pour la cinquième année consécutive, le budget administratif du FMI est resté stable en termes réels, alors que sa position de revenu à moyen terme est solide. Par ailleurs, le Conseil a fixé un plafond de 1.315 millions de dollars pour les dépenses administratives brutes, dont un report maximum de 43 millions de dollars de ressources non dépensées pendant l'exercice 2016 pouvant être dépensées pendant l'exercice 2017. Le budget d'équipement approuvé s'élève à 61 millions de dollars pour des projets d'investissement dans les installations et les technologies de l'information.

Pendant l'exercice 2017, les activités du FMI ont continué de s'intensifier dans plusieurs domaines fondamentaux. Des moyens supplémentaires ont été consacrés au renforcement de la coopération avec les pays qui appliquent un nouveau programme ou sont près de le faire; à l'accroissement de la surveillance en intégrant davantage l'analyse financière et en réalisant de nouvelles évaluations dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier; et à l'approfondissement des travaux sur des thèmes variés tels que la fiscalité internationale et les défis à relever à long terme, en mettant l'accent sur le développement des capacités. Des économies réalisées notamment en fermant certains bureaux locaux dans des pays qui achèvent des programmes, des mesures de rationalisation transversale et des gains d'efficacité dans d'autres domaines ont permis de maintenir un budget essentiellement stable, à l'exception d'une dotation

Tableau 3.1
Budget par grandes catégories de dépenses, exercices 2016–19
(Millions de dollars)

	Exercice 2016		Exercice 2017		Exercice 2018	Exercice 2019
	Budget	Résultats	Budget	Résultats	Budget	Budget
DÉPENSES ADMINISTRATIVES						
Personnel	908	896	934	922	969	...
Déplacements ¹	130	120	123	115	126	...
Immeubles et autres	199	199	205	218	209	...
Réserves pour imprévus	10	...	11	...	11	...
Total des dépenses brutes	1.247	1.215	1.273	1.255	1.315	1.376
Recettes ²	-196	-176	-200	-189	-211	-235
Total des dépenses nettes	1.052	1.038	1.072	1.066	1.104	1.141
Report ³	42	...	43
Total des dépenses nettes, report compris	1.094	1.038	1.116	1.066	1.104	1.141
Budget d'équipement						
Installations et technologies de l'information	42	131	61	122	66	74
<i>Pour mémoire</i>						
Total des dépenses nettes, en termes réels	1.071		1.072		1.072	1.077

Source : FMI, Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes.

¹Les exercices 2016 et 2019 comprennent une dotation pour la tenue de l'Assemblée annuelle à l'étranger.

²Comprend les activités financées par les donateurs, les dispositifs de partage des coûts avec la Banque mondiale, la vente de publications, la location de garages et diverses autres recettes.

³Ressources reportées de l'exercice précédent selon les règles établies.

supplémentaire de 6 millions de dollars pour couvrir la hausse des dépenses de sécurité physique et informatique.

Les dépenses administratives effectives de l'exercice 2017 ont totalisé 1.066 millions de dollars, soit 6 millions de dollars de moins que le budget net approuvé. Cet écart est inférieur à celui de l'exercice précédent. Le taux de vacances de postes a légèrement diminué et atteint aujourd'hui un niveau considéré comme frictionnel, les effectifs de la plupart des départements étant au complet. Globalement, la complexité et le volume des cyberattaques ont augmenté, tout comme les menaces auxquelles est confronté le FMI. Le coût du personnel chargé de la cybersécurité et des services assurés par des tiers a augmenté alors que la demande est supérieure à l'offre. Cette tendance devrait se poursuivre.

Durant l'exercice 2017, les dépenses d'équipement ont été pour l'essentiel conformes aux prévisions, à un rythme comparable à celui de l'exercice précédent. Le poste de dépenses le plus important, à 76,3 millions de dollars, était lié à la rénovation de l'immeuble HQ1 (*encadré 3.1*). Les investissements dans l'informatique, qui totalisent 27,9 millions de dollars, continuent de donner des résultats, principalement dans la protection contre les cyberattaques, l'amélioration de la gestion des données et le remplacement d'infrastructures qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile.

Dans les états financiers, les dépenses administratives et les dépenses d'équipement du FMI sont comptabilisées conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces normes exigent une comptabilisation sur la base des engagements, la comptabilisation et l'amortissement des dépenses d'équipement et la comptabilisation des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Le *tableau 3.2* rapproche de façon détaillée les résultats du budget administratif net pour l'exercice 2017, d'un montant de 1.066 millions de dollars, et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS, d'un montant de 1.385 millions de dollars (1.001 millions de DTS), comme l'indiquent les états financiers vérifiés du FMI pour l'exercice.

MODE DE FINANCEMENT, COMMISSIONS, RÉMUNÉRATION, RÉPARTITION DES CHARGES ET REVENU NET

Mode de financement

Depuis sa création, le FMI était essentiellement tributaire de ses activités de prêt pour financer ses dépenses. Pour se procurer des ressources supplémentaires, il a créé le compte d'investissement

Tableau 3.2

Dépenses administratives indiquées dans les états financiers, exercice 2017

(Millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS NETS DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2017	1.066
DIFFÉRENCE TEMPORELLE	
Coûts liés aux retraites et aux prestations postérieures à l'emploi	355
Dépenses d'équipement : amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs	39
MONTANTS NON INCLUS DANS LE BUDGET ADMINISTRATIF	
Dépenses d'équipement : postes immédiatement passés en charges conformément aux normes IFRS	30
Remboursements au Département général (du fonds fiduciaire RPC, du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes et du Département des DTS)	(105)
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES INDIQUÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	1.385
POUR MÉMOIRE	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (millions de DTS)	1.001

Sources : FMI, Département financier et Bureau du budget et de la planification.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent être différents de la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux de change moyen pondéré effectif pour l'exercice 2015 d'environ 1,38 dollar pour 1 DTS.

en 2006 afin d'investir ses réserves. En 2008, le Conseil d'administration a approuvé un nouveau mode de financement qui prévoit l'établissement d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI. En plus de ce nouveau modèle, le cinquième amendement aux Statuts du FMI, entré en vigueur en février 2011, a élargi le pouvoir d'investissement du FMI pour lui permettre d'améliorer le rendement attendu de ses placements et de consolider progressivement ses finances. En janvier 2013, le Conseil d'administration a adopté le règlement régissant le compte d'investissement en application du cinquième amendement. Il a examiné la stratégie de placement des réserves du FMI en juillet 2016 et a adopté de nouvelles règles en la matière.

Commissions

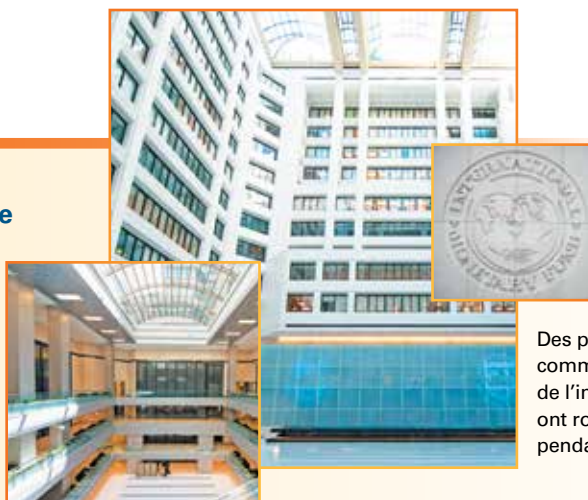
Étant donné le niveau élevé de ses activités de prêt et la faiblesse actuelle des rendements de ses placements, le FMI continue de tirer l'essentiel de ses recettes des commissions prélevées sur les crédits en cours. Le taux de commission de base (taux

Encadré 3.1. Poursuite de la rénovation du siège

La rénovation du plus ancien des deux immeubles du siège du FMI (HQ1) à Washington s'est poursuivie pendant l'exercice 2017. L'Assemblée annuelle de 2016 s'est tenue dans les deux immeubles, et les Réunions de printemps 2017 ont eu lieu sur un seul site pour la première fois depuis 2014.

La rénovation se poursuit avec en permanence trois étages en travaux. Le personnel concerné a provisoirement déménagé dans l'autre immeuble du siège (HQ2) ou dans des bureaux loués à proximité.

Ces travaux de grande ampleur portent essentiellement sur des installations vétustes et défaillantes qu'il fallait remplacer. Pour obtenir le label LEED (Leadership in Energy and



Des parties communes de l'immeuble HQ1 ont rouvert pendant l'exercice.

Environmental Design), le projet repose sur des pratiques de conception et de construction écologiques qui visent à réduire l'impact sur l'environnement. L'achèvement des travaux en 2020 permettra au FMI de réduire considérablement la facture énergétique de l'immeuble rénové et de mieux respecter les normes de durabilité les plus strictes.

d'intérêt) appliqué aux financements du FMI correspond au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge exprimée en points de base. En application de la règle adoptée par le Conseil d'administration en décembre 2011, la marge est fixée pendant deux ans et révisée avant la fin de la première année, de manière à couvrir les frais d'intermédiation liés aux financements du FMI et à permettre la constitution de réserves. En outre, cette règle prévoit une vérification croisée pour garantir que le taux de commission reste raisonnable par rapport aux conditions du marché du crédit à long terme. En avril 2017, le Conseil a décidé de maintenir cette marge à 100 points de base jusqu'à la fin avril 2018. Cette marge sera réexaminée en 2018.

Le FMI perçoit aussi des commissions additionnelles en cas d'utilisation de montants de crédit élevés dans les tranches de crédit et au titre d'accords élargis. À la suite de l'entrée en vigueur de la Quatorzième révision générale des quotes-parts, le Conseil d'administration a révisé les seuils fondés sur les quotes-parts à partir desquels les majorations sont appliquées afin d'atténuer l'effet du doublement des quotes-parts. Une commission additionnelle de 200 points de base, qui est liée à l'encours des crédits, est appliquée en cas d'utilisation d'un crédit supérieur à 187,5 % de la quote-part d'un État membre. Le FMI prélève aussi une commission additionnelle progressive de 100 points de base aux crédits supérieurs à ce même seuil qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois dans le cas des tranches de crédit et plus de 51 mois dans le cas des accords élargis.

Outre les commissions périodiques et les majorations, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable est prélevée sur les montants mis à disposition dans le cadre des accords relevant du compte des ressources générales tels que les accords de confirmation, les accords élargis, les accords au titre de la ligne de crédit modulable et les accords au titre de la ligne de précaution et de liquidité, pour chaque période de 12 mois. Des commissions d'engagement de 15, 30 et 60 points de base sont prélevées sur les tirages à concurrence de 115 % de la quote-part, compris entre 115 % et 575 % de la quote-part et supérieurs à 575 % de la quote-part, respectivement. Ces commissions d'engagement sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et au prorata des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

Rémunération et intérêts

En ce qui concerne les charges, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position rémunérée dans la tranche de réserve»). Les Statuts stipulent que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux

Tableau 3.3

Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type, au 30 avril 2017

(Millions de DTS)

	Total	Par type	
		Département général (y compris facilité d'ajustement structurel)	Fonds fiduciaire
Somalie	237,9	229,6	8,4
Soudan	966,8	884,1	82,7
Total	1.204,7	1.113,6	91,1

Source : FMI, Département financier.

d'intérêt du DTS, ni inférieur à 80 % de ce taux. Le taux de rémunération de base est fixé actuellement au taux d'intérêt du DTS, qui correspond lui-même à une moyenne pondérée des taux d'intérêt représentatifs de certains instruments financiers à court terme émis sur le marché monétaire des pays dont la monnaie entre dans la composition du DTS, sous réserve d'un plancher de 5 points de base. Le FMI verse aussi des intérêts, correspondant au taux d'intérêt du DTS, sur l'encours de ses emprunts dans le cadre de prêts bilatéraux et d'accords d'achat d'obligations, ainsi que des Nouveaux Accords d'emprunt augmentés et élargis.

Répartition des charges

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges qui ventile équitablement entre les États membres créanciers et débiteurs la charge des obligations financières impayées envers le compte des ressources générales. Les pertes de revenu dues au non-paiement des charges d'intérêts pendant six mois ou plus sont compensées par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées.

Pendant l'exercice 2017, les taux de commission et de rémunération ajustés se sont établis en moyenne à 1,187 % et 0,182 %, respectivement.

Revenu net

Le revenu net du FMI pour l'exercice 2017 s'est élevé à 1,9 milliard de DTS (2,7 milliards de dollars), provenant essentiellement du niveau élevé des activités de financement, du revenu des placements détenus au compte d'investissement et des gains liés à la réévaluation du passif au titre des prestations définies du FMI. Conformément aux normes internationales

d'information financière (norme comptable modifiée IAS 19, avantages du personnel), le revenu net de l'exercice comprend un gain de 1 milliard de DTS provenant de la prise en compte immédiate des effets du rendement plus élevé que prévu des placements détenus au titre du régime de prestations et de la modification des hypothèses actuarielles servant à déterminer les obligations au titre des prestations définies des programmes de prestations postérieures à l'emploi.

Arriérés envers le FMI

Les obligations financières impayées envers le FMI ont diminué, passant de 1.285,7 millions de DTS fin avril 2016 à 1.204,7 millions de DTS fin avril 2017 (tableau 3.3). Fin avril 2017, deux États membres, la Somalie et le Soudan, avaient encore des arriérés prolongés (plus de six mois) à l'égard du FMI. Les arriérés des deux pays remontent au milieu des années 80 et représentent respectivement environ 20 % et 80 % du total des arriérés.

Le Zimbabwe, qui avait des arriérés prolongés vis-à-vis du fonds fiduciaire RPC depuis février 2001, a apuré l'encours de toutes ses obligations en octobre 2016. Un tiers des impayés se rapportait à des remboursements de principal, le reste à des commissions et intérêts. Pratiquement tous représentent aujourd'hui des arriérés envers le compte des ressources générales, moins de 8 % étant dus au fonds fiduciaire. Grâce à l'allocation de DTS d'août/septembre 2009, tous les pays en situation d'arriérés prolongés ont pu rester à jour dans leurs obligations envers le Département des DTS.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices sont prises pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie et le Soudan n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier de crédits du compte des ressources générales.

RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Pour mener une action efficace à l'échelle de l'économie mondiale, le FMI doit recruter et retenir un personnel international hautement qualifié et divers. Durant l'exercice 2017, il a commencé à élaborer sa stratégie de ressources humaines à moyen terme et continué de se consacrer à la formation et au développement des capacités d'encadrement du personnel.

Niveau et composition des effectifs

Au 30 avril 2017, les effectifs du FMI se composaient de 2.280 cadres d'exécution et de direction et de 488 agents auxiliaires. Une liste des cadres de direction figure à la page 100 et l'organigramme de l'institution à la page 75.

En 2016, 218 personnes ont été recrutées — chiffre légèrement supérieur à celui de 2015 qui était de 182 — dont 14 cadres de direction, 157 cadres d'exécution et 47 agents auxiliaires. Les économistes du FMI doivent avoir une solide expérience de l'analyse et de l'élaboration de la politique économique; en 2016, l'institution a recruté 20 diplômés universitaires de haut niveau par l'intermédiaire du programme-économistes et 80 économistes en milieu de carrière. Parmi ces derniers, un peu moins de la moitié étaient macroéconomistes, les autres étaient spécialistes du secteur financier et de la politique budgétaire.

Pendant l'exercice 2016, 517 employés contractuels ont été recrutés. Au total, 13 économistes de 5 pays ont participé au programme de recrutements financés sur ressources extérieures. Ce programme ouvre un maximum de 15 postes à des fonctionnaires de pays membres afin qu'ils acquièrent une expérience au FMI pendant deux ans. Il est pris en charge par les pays membres qui financent un fonds fiduciaire multidonateur. (Les tableaux 3.1–3.3 de la page Internet du Rapport annuel présentent la répartition du personnel du FMI par nationalité, sexe et pays d'origine, et le tableau 3.4 la grille des salaires de l'institution.)

Diversité et inclusion

Le FMI s'efforce d'assurer la diversité de son personnel du point de vue de l'origine géographique, de la représentation respective des hommes et des femmes et des formations. Sur les 189 États membres que comptait le FMI en avril 2017, 143 étaient représentés dans ses effectifs. Le recrutement de ressortissants de régions sous-représentées (Afrique subsaharienne, Asie de l'Est et Moyen-Orient et Afrique du Nord) a atteint 29 % des recrutements extérieurs au niveau des cadres d'exécution en 2016. Des statistiques et des informations complémentaires

sur les efforts en cours pour améliorer la diversité et l'inclusion au FMI sont disponibles dans le rapport annuel de 2016 sur la diversité et l'inclusion.

Nominations et changements à la direction

Au début de l'exercice 2017, Min Zhu, Directeur général adjoint, a annoncé son intention de quitter le FMI à l'expiration de son mandat, fin juillet. Christine Lagarde, Directrice générale, a

Encadré 3.2. Profils des hauts fonctionnaires partis et nommés récemment



ANTOINETTE SAYEH a dirigé le Département Afrique du FMI de juillet 2008 à la fin août 2016. Comme ministre des Finances du Libéria alors que le pays sortait d'un conflit, elle l'a aidé à apurer ses arriérés anciens envers ses créanciers multilatéraux, à atteindre son

point de décision au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et à négocier l'annulation de sa dette avec le Club de Paris, ce qui a notablement consolidé ses finances publiques. M^{me} Sayeh est titulaire d'un doctorat en relations économiques internationales à la Fletcher School de l'université Tufts.



ABEBE AEMRO SELASSIE a pris ses fonctions de Directeur du Département Afrique en septembre 2016. Au sein de ce département, il a été Représentant résident principal du FMI en Ouganda et Chef de mission pour l'Afrique du Sud, et dirigé les travaux sur les *Perspectives*

économiques régionales. Il a par ailleurs acquis une vaste expérience opérationnelle et stratégique au Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation et au Département Europe. Il a travaillé pour l'Economist Intelligence Unit et pour le gouvernement éthiopien comme économiste principal au cabinet du Président. Il est titulaire d'une maîtrise en histoire économique de la London School of Economics.



MASOOD AHMED a pris sa retraite en octobre 2016. Il a été Directeur du Département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI pendant huit années, durant lesquelles il a supervisé les relations du FMI avec la région à l'époque où elle traversait une période

rendu hommage à la contribution remarquable qu'il a apportée au FMI au cours des cinq dernières années et, auparavant, en tant que Conseiller spécial du Directeur général. «Son style empreint de réalisme, son merveilleux sens de l'humour et sa chaleureuse personnalité confortent un talent remarquable et une véritable passion pour l'économie, autant d'atouts qu'il a su mettre à profit pour donner une impulsion essentielle dans un grand nombre de domaines», a-t-elle déclaré. La Directrice

générale a aussi annoncé qu'une procédure avait été lancée pour trouver un candidat à la succession de Min Zhu.

En juillet 2016, la Directrice générale a annoncé qu'elle avait nommé **Tao Zhang**, Vice-gouverneur de la Banque centrale de Chine, pour occuper le poste de Directeur général adjoint du FMI à compter du 22 août. Auparavant, M. Zhang avait été pendant quatre ans administrateur du FMI pour la Chine. À la

de transition politique et où les troubles s'intensifiaient des suites du conflit en Syrie. Il a rejoint le FMI en 2000 en qualité de Directeur adjoint du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation et a été Directeur du Département de la communication de 2006 à 2008. Il est titulaire de diplômes d'études supérieures en sciences économiques de la London School of Economics.



JIHAD AZOUR a pris ses fonctions de Directeur du Département Moyen-Orient et Asie centrale en mars 2017. M. Azour a été ministre des Finances du Liban de 2005 à 2008. À ce titre, il a coordonné la mise en œuvre de programmes de réformes importants au niveau national et au ministère des

Finances. Il a présidé le Groupe ministériel du G-8 et des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord de 2006 à 2008 et dirigé l'organisation de la Conférence internationale Paris III pour le Liban qui a été décisive dans la mobilisation de l'appui financier international en faveur de la reconstruction du pays. M. Azour est titulaire d'un doctorat en finance internationale et d'un DEA en économie et finance internationales de l'Institut d'études politiques de Paris.



JOSE VIÑALS a été pendant sept ans Conseiller financier et Directeur du Département des marchés monétaires et de capitaux, où il a travaillé sans relâche pour faire du FMI une institution véritablement spécialisée dans la politique macrofinancière. Avant de rejoindre le FMI

en 2009, M. Viñals a mené une brillante carrière à la Banque centrale d'Espagne, où il a occupé le poste de Vice-gouverneur. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'université Harvard.



TOBIAS ADRIAN a rejoint le FMI en janvier 2017 comme Conseiller financier et Directeur du Département des marchés monétaire et de capitaux. Il a acquis une vaste expérience opérationnelle et stratégique à la Federal Reserve Bank de New York, où il était Premier vice-président et Directeur adjoint de la recherche. Il est titulaire d'un doctorat du Massachusetts Institute of Technology.



MOISÉS SCHWARTZ a été Directeur du Bureau indépendant d'évaluation de 2010 à 2017. Il était auparavant Président de la Commission nationale des retraites au Mexique. Il a été administrateur du FMI après avoir été Chef de cabinet du ministre des Finances du Mexique et Directeur général des affaires

financières internationales au ministère des Finances. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'université de Californie, Los Angeles.



CHARLES COLLYNS a pris ses fonctions de Directeur du Bureau indépendant d'évaluation en février 2017 après avoir été Directeur général et Économiste en chef à l'Institute of International Finance depuis août 2013 et Sous-secrétaire aux finances internationales au Département du Trésor des États-Unis. Il

a été Directeur adjoint du Département des études et du Département Hémisphère occidental du FMI. M. Collyns est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat en économie de l'université d'Oxford.

Banque centrale de Chine, il a occupé divers postes, dont ceux de Directeur des services juridiques et Directeur du Département des études et statistiques financières. Il a aussi travaillé à la Banque mondiale et à la Banque asiatique de développement. «M. Zhang apporte à cette fonction une solide combinaison de savoir-faire économique international, de gestion du secteur public et de talents diplomatiques», a déclaré Mme Lagarde. «À ces compétences s'ajoutent une vaste expérience des institutions financières internationales, d'excellentes aptitudes de communication et de négociation et une parfaite connaissance des politiques et procédures du FMI.»

Structure et traitements de la haute direction

Le Conseil d'administration revoit périodiquement la grille de rémunération des hauts cadres de direction. Le salaire du Directeur général est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Des ajustements annuels sont effectués sur la base de l'indice des prix à la consommation de la ville de Washington. Au 1^{er} juillet 2016, le barème était le suivant :

Directeur général :	500.600 \$
Premier Directeur général adjoint :	435.280 \$
Directeurs généraux adjoints :	414.570 \$

Changements intervenus dans la haute direction

Le 15 septembre 2016, la Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, a nommé Abebe Aemro Selassie Directeur du Département Afrique du FMI après le départ à la retraite d'Antoinette Sayeh, qui l'avait précédé (*encadré 3.2, profils des hauts fonctionnaires partis et nommés récemment*).

Le 28 novembre 2016, M^{me} Lagarde a annoncé la nomination de Tobias Adrian au poste de Conseiller financier et Directeur du Département des marchés monétaires et de capitaux. Il succède à José Viñals, qui a quitté le FMI.

Le 1^{er} décembre 2016, M^{me} Lagarde a annoncé que Jihad Azour avait été nommé Directeur du Département Moyen-Orient et Asie centrale, en remplacement de Masood Ahmed qui a également pris sa retraite.

Le 14 octobre 2016, le Conseil d'administration a nommé Charles Collins Directeur du Bureau indépendant d'évaluation. Il a succédé à Moisés Schwartz, dont le mandat s'achevait.

RESPONSABILISATION

Gestion des risques au FMI

En raison de la mission que lui assignent ses Statuts, le FMI est confronté à divers risques. En 2016, le Conseil d'administration a approuvé des déclarations d'acceptation du risque indiquant le degré de risque que le FMI est disposé à tolérer dans toutes ses activités et qu'il est en mesure de gérer convenablement sur une période prolongée. Ces déclarations seront revues périodiquement et éventuellement modifiées à la lumière des changements dans les politiques et les procédures existantes que pourraient apporter le Conseil d'administration et la direction.

Le FMI utilise trois lignes de défense pour gérer activement les risques. La première se situe au niveau des départements qui mènent les opérations quotidiennement et se dotent de systèmes de contrôles internes qui leur servent à identifier et gérer les risques inhérents à ces opérations. Dans certains domaines, des comités interdépartementaux assurent un contrôle supplémentaire des risques. La deuxième ligne de défense est un service de gestion des risques, chargé d'élaborer et maintenir un cadre de gestion des risques, d'évaluer le risque global et d'informer la direction et le Conseil d'administration du profil de risque global du FMI, en mettant en relief les domaines où il faut s'employer à atténuer les risques.

L'évaluation des risques réalisée par ce service est intégrée au cycle de planification stratégique et budgétaire du FMI. Un comité des risques présidé par le Premier directeur général adjoint du FMI évalue les mesures d'atténuation des risques et les classe par ordre de priorité et veille à ce que la fonction risques soit intégrée dans l'ensemble de l'institution. Le Bureau de la vérification et de l'inspection, troisième ligne de défense, garantit l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. La responsabilité ultime de la gestion et de l'atténuation des risques incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Le FMI contrôle et gère activement les risques dans quatre grands domaines interdépendants : stratégie, fonctions centrales, capacités fonctionnelles et réputation.

- L'orientation *stratégique* est définie par la Directrice générale dans son Plan d'action mondial, et s'appuie sur une analyse continue des facteurs émergents qui influent sur le système monétaire international. La gestion du risque stratégique exige de définir un cadre stratégique clair financé par le budget à moyen terme et de s'adapter en fonction de l'évolution de l'environnement extérieur.

- En ce qui concerne les *fonctions centrales*, les risques ont trait à la nécessité d'aligner les activités de surveillance, de prêts et de développement des capacités sur l'orientation stratégique et les objectifs sous-jacents du FMI, tout en veillant à préserver son modèle de financement. Pour gérer le risque de crédit — le risque que les programmes n'atteignent pas les objectifs visés — le FMI emploie un système à plusieurs niveaux qui repose essentiellement sur les limites d'accès aux ressources, la conception des programmes et les conditions de décaissement (*encadré 3.3*). L'existence d'un niveau suffisant d'encaisses de précaution et le statut de créancier privilégié dont jouit de fait le FMI font partie intégrante de ce système.
- Par *capacités fonctionnelles* du FMI, on entend ses ressources humaines et technologiques, ses actifs matériels et les autres éléments qui lui permettent de mettre en œuvre sa stratégie conformément à l'orientation définie et d'éviter tout ce qui pourrait l'empêcher de remplir efficacement ses fonctions essentielles. Les risques dans ce domaine englobent aussi les risques pour les revenus et les placements de l'institution.
- Le risque de *réputation* concerne la possibilité que des parties prenantes se fassent une opinion négative du FMI, ce qui pourrait compromettre sa crédibilité et l'efficacité de ses conseils de politique économique.

Encadré 3.3. L'évaluation des sauvegardes comme méthode de gestion des risques

Lorsque le FMI accorde un prêt à un État membre, une évaluation des sauvegardes est généralement effectuée pour obtenir l'assurance raisonnable que sa banque centrale est en mesure de bien gérer les ressources qu'il lui apporte et de communiquer des informations monétaires fiables dans le cadre du programme soutenu par le FMI. L'évaluation des sauvegardes est un examen diagnostique du dispositif de gouvernance et de contrôle de la banque centrale et complète les autres mesures de sauvegarde du FMI, à savoir les limites d'accès à ses ressources, la conditionnalité, la conception des programmes, les mesures visant à prévenir la communication d'informations inexacts et le suivi postérieur aux programmes. Elle porte sur cinq éléments des opérations de la banque centrale : mécanisme d'audit externe, structure juridique et autonomie, dispositif de communication des informations financières, mécanisme d'audit interne et système de contrôles internes.

À la fin avril 2017, 296 évaluations portant sur 96 banques centrales avaient été réalisées, dont 13 pendant l'exercice 2017. S'y ajoute un suivi de la mise en œuvre des recommandations et des autres modifications éventuelles du dispositif de sauvegarde des banques centrales considérées tant que les crédits du FMI n'ont pas été entièrement remboursés. Aujourd'hui, environ 60 banques centrales font l'objet d'un suivi.

Le Conseil d'administration du FMI réexamine la politique de sauvegardes tous les cinq ans. Lors de la dernière revue, en 2015, il a confirmé l'efficacité de cette politique et sa

contribution positive à la gestion globale des risques pour l'institution. Il a également reconnu que le processus d'évaluation des sauvegardes avait aidé les banques centrales à améliorer leurs pratiques de contrôle, d'audit et d'information. Le dispositif de sauvegardes est périodiquement perfectionné en fonction de l'expérience acquise sur le terrain et de l'évolution de la situation. Aucune modification importante n'a été apportée, mais un nouvel élément a été introduit en 2015 : lorsqu'un financement budgétaire direct est en jeu, une approche basée sur les risques sera désormais appliquée aux revues des Trésors publics dans le cadre de l'examen des sauvegardes budgétaires. Ces revues n'auront lieu que pour les accords avec des États membres demandant un accès exceptionnel aux ressources du FMI et lorsqu'une proportion élevée, d'au moins 25 %, est destinée au financement du budget de l'État. Jusqu'à présent, le cas ne s'est jamais présenté.

Par ailleurs, des séminaires régionaux consacrés aux sauvegardes ont été organisés pendant l'exercice 2017 à l'Institut régional de Singapour et dans le cadre du Partenariat multilatéral pour l'Afrique, à Pretoria (Afrique du Sud). Ces séminaires ont mis en relief les principales pratiques internationales en matière de sauvegardes et offert une tribune aux responsables de banques centrales pour confronter leurs expériences. De plus, un forum de haut niveau sur la gouvernance des banques centrales s'est tenu à Dubaï. Des hauts responsables de banques centrales et leurs auditeurs externes y ont participé. Ce forum a mis en lumière différentes stratégies des banques centrales participantes visant à renforcer la surveillance et les mécanismes de facilitation de la bonne gouvernance (audit interne, fonctions de gestion des risques et comités d'audit), ainsi que leur état d'avancement.

Mécanismes d'audit

Le dispositif d'audit du FMI se compose d'un cabinet d'audit externe, d'une fonction d'audit interne et d'un Comité de vérification externe des comptes, qui est indépendant et, aux termes de la réglementation générale du FMI, assure la supervision générale de l'audit annuel.

COMITÉ DE VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général pour trois ans dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de différents pays membres et doivent posséder les qualifications et les aptitudes requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité disposent d'une solide expérience acquise au sein de cabinets internationaux d'expertise comptable, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité désigne son (sa) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et s'acquitte de sa mission de supervision de l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. Le Comité se réunit à Washington chaque année, normalement en janvier ou en février, pour surveiller la planification de l'audit annuel, puis en juin une fois l'audit terminé et en juillet pour faire rapport au Conseil d'administration. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent les membres du Comité tout au long de l'année. En 2017, le Comité était composé des membres suivants : Mary Barth, professeur de comptabilité à l'université de Stanford; Kamlesh Vikamsey, expert-comptable et associé principal d'un cabinet comptable en Inde; Kathy Hodge, expert-comptable et associée d'un cabinet comptable international à Antigua-et-Barbuda.

CABINET D'AUDIT EXTERNE

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité de vérification externe des comptes et nommé par le Directeur général, est chargé de l'audit des états financiers annuels du FMI, qui comprend une opinion sur les états financiers du FMI, dont les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b) des Statuts et la caisse de retraite du personnel. Au terme de l'audit annuel, le Comité de vérification externe rend brièvement compte des conclusions de l'audit au Conseil d'administration et remet le rapport du cabinet d'audit externe au Directeur général et au Conseil d'administration, pour examen par le Conseil des gouverneurs.

Le cabinet d'audit externe est nommé pour un mandat de cinq ans, qui peut être reconduit pour une période maximale de cinq ans. PricewaterhouseCoopers a été choisi comme cabinet d'audit externe du FMI en novembre 2014. Le cabinet d'audit externe peut fournir certains services de conseil, à l'exception des services interdits, et est soumis à un dispositif solide de sauvegardes destiné à protéger l'indépendance du cabinet. Ce dispositif prend la forme d'un contrôle par le Comité de vérification externe des comptes du FMI et, pour les honoraires supérieurs à un certain plafond, de l'approbation par le Conseil d'administration.

BUREAU DE LA VÉRIFICATION ET DE L'INSPECTION INTERNES

Le Bureau de la vérification et de l'inspection internes assure une fonction indépendante d'assurance et de conseils destinée à protéger et renforcer le FMI. Son mandat est double : 1) évaluer l'efficacité de la gouvernance du FMI, de sa gestion des risques et de ses contrôles internes et 2) jouer le rôle de consultant et de catalyseur de l'amélioration des processus opérationnels de l'institution en conseillant sur les meilleures pratiques et en proposant des solutions de contrôle rentables. Pour garantir son indépendance, le Bureau de la vérification et de l'inspection internes rend compte à la direction et est placé sous l'autorité fonctionnelle du Comité de vérification externe des comptes.

Durant l'exercice 2017, ses activités ont porté sur le versement des augmentations des quotes-parts au titre de la Quatorzième révision générale, la stratégie du FMI en matière de gestion des identités et de l'accès (afin de gérer l'accès aux actifs informationnels de chacun), ses dispositifs de maîtrise des risques liés aux fournisseurs tiers et une évaluation indépendante du prototype de son registre de données économiques.

En outre, le Bureau de la vérification et de l'inspection internes a remis le huitième rapport de suivi périodique sur l'état d'avancement des plans adoptés à la suite des recommandations du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI avalisées par le Conseil. C'est la troisième fois que ce rapport est préparé par le Bureau de la vérification et de l'inspection internes. Ce rapport évalue les progrès réalisés pendant l'année sur les mesures prévues dans les quatre plans de mise en œuvre de la direction à la suite d'évaluations récentes du BIE, ainsi que sur quatre autres au sujet desquels les mesures de la direction ont été classées dans la catégorie «en cours» dans le septième rapport de suivi périodique. Le Comité d'évaluation du Conseil d'administration a examiné le huitième rapport de suivi périodique en mars 2017 et le Conseil l'a approuvé en avril 2017.

Le Conseil est informé deux fois par an des travaux du Bureau au moyen d'un rapport d'activité qui contient des informations sur les résultats et le suivi des recommandations d'audit. La dernière réunion informelle d'information du Conseil sur ces questions a eu lieu en janvier 2017.

BUREAU INDÉPENDANT D'ÉVALUATION

Créé en 2000, le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) procède à des évaluations indépendantes et objectives des politiques et des activités du FMI. En application de son mandat, le BIE est totalement indépendant de la direction et des services du FMI et fonctionne de façon autonome vis-à-vis de son Conseil d'administration. Il a pour mission de promouvoir une culture d'apprentissage au sein du FMI, de renforcer la crédibilité extérieure de l'institution et de soutenir les fonctions de gouvernance institutionnelle et de surveillance du Conseil d'administration.

Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations du BIE

LE FMI ET LES CRISES EN GRÈCE, EN IRLANDE ET AU PORTUGAL

En juillet 2016, le Conseil a examiné un rapport du BIE sur le FMI et les crises en Grèce, en Irlande et au Portugal. Les administrateurs ont salué ce rapport ainsi que la déclaration de la Directrice générale qui l'accompagnait. Ils ont convenu qu'il apportait des enseignements utiles pour gérer les crises qui surviennent dans des pays membres d'une union monétaire. Ils ont souligné que les travaux du BIE continuent de jouer un rôle essentiel en favorisant la culture d'apprentissage au sein du FMI, en renforçant la crédibilité extérieure de l'institution et en concourant aux fonctions de surveillance du Conseil d'administration.

Les administrateurs ont souscrit dans l'ensemble aux grandes lignes des principales conclusions du BIE et ont globalement avalisé ses recommandations, avec quelques réserves. Les administrateurs ont admis que si le FMI doit tirer les enseignements des trois programmes adoptés à la suite de la crise dans la zone euro, il est aussi important de reconnaître qu'à l'époque, la situation était difficile et sans précédent. Les principales difficultés avaient trait à la perte soudaine d'accès aux marchés, à la nécessité de résoudre les déséquilibres profonds sans recourir à un ajustement du taux de change nominal et à l'absence de pare-feu dans la zone euro. Par ailleurs, les administrateurs ont relevé que l'incertitude et les craintes de contagion étaient élevées sur fond de crise financière mondiale. Ils ont souligné qu'il convenait d'évaluer les résultats de

l'action du FMI face à ces crises dans ce contexte plus vaste alors qu'il s'aventurait en terre inconnue.

Dans ces conditions, les administrateurs ont jugé que les programmes appuyés par le FMI avaient permis de gagner du temps pour mettre en place des pare-feux européens, empêcher la crise de se propager et rétablir la croissance et l'accès aux marchés en Irlande et au Portugal. Ils ont relevé que l'économie politique de la crise grecque était singulière et complexe. De façon générale, ils ont considéré que l'accord sans précédent avec la Troïka était globalement efficace, et ont noté en particulier que le rôle du FMI avait évolué avec le temps. Il n'en reste pas moins que la nécessité d'agir de façon coordonnée et de trouver un terrain d'entente avec les partenaires européens pourrait avoir compromis l'efficacité du FMI à gérer les crises et a suscité des critiques sur le manque de transparence de son processus de prise de décision.

Selon l'usage consacré, la direction et les services du FMI ont tenu dûment compte de ces débats dans la formulation du plan de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les moyens de suivre les progrès accomplis.

SURVEILLANCE MULTILATÉRALE DU FMI

En mars 2017, le BIE a publié une mise à jour de l'évaluation de 2006 de la surveillance multilatérale du FMI. Il a constaté des progrès considérables dans la réalisation des objectifs de l'évaluation de 2006, la crise financière mondiale ayant joué un rôle de catalyseur de nombreuses réformes. On peut citer par exemple la décision sur la surveillance intégrée de 2012, de nouvelles activités qui ont comblé des lacunes des analyses antérieures à la crise dans des domaines tels que les facteurs de vulnérabilité et les retombées dans les économies avancées, et un examen plus structuré des risques macrofinanciers par le biais de l'exercice d'alerte avancée. Dans le même temps, il est devenu plus difficile de rester cohérent alors que de plus en plus de produits se superposent.

Programme de travail du BIE

Outre l'achèvement des projets décrits plus haut, le BIE a lancé deux nouvelles évaluations pendant l'exercice 2017 et a poursuivi ses travaux sur l'évaluation du FMI et la protection sociale. Cette évaluation analyse comment l'institution a réagi à l'intérêt accru porté à la protection sociale face au souci grandissant de prévenir ou d'atténuer une réduction du bien-être des populations vulnérables. En faisant le point sur les dix dernières années, elle s'intéresse au rôle et à la stratégie du FMI en matière de protection sociale au niveau institutionnel; à

son travail opérationnel sur la protection sociale au niveau des pays (dans le cadre de ses activités de surveillance économique, de prêts et d'assistance technique); et à sa collaboration avec d'autres institutions qui interviennent plus directement dans la conception, le financement et l'évaluation des politiques, des stratégies et des programmes de protection sociale. Le BIE a soumis son évaluation à l'examen du Conseil d'administration en juillet 2017.

Une évaluation de l'action du FMI dans les États fragiles analyse le rôle que joue l'institution dans les pays sortant de conflits ou en situation de fragilité en donnant des conseils de politique économique, en élaborant des programmes (assortis ou non de financements) et en renforçant les capacités. Elle met l'accent sur le cadre général de l'action du FMI, ses relations avec les parties prenantes extérieures, le rôle du Conseil d'administration et les questions internes de ressources humaines. Le Conseil a examiné un projet de document de synthèse sur cette évaluation en novembre 2016 et le BIE prévoit de présenter un rapport au Conseil à la fin de l'exercice 2018.

Une nouvelle évaluation de la surveillance financière du FMI est encore à un stade embryonnaire. Elle portera sur les efforts que le FMI a déployés depuis le début de la crise financière mondiale en vue de renforcer la surveillance financière. Elle analysera la pertinence, la qualité et l'efficacité des instruments et des activités de surveillance du FMI, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral. Par ailleurs, le BIE a commencé deux mises à jour d'évaluations qui seront publiées durant l'exercice 2018 et intitulées «IMF Exchange Rate Policy Advice, 1999–2005: Revisiting the 2007 IEO Evaluation» et «Structural Conditionality in IMF-Supported Programs: Revisiting the 2007 IEO Evaluation».

À plus longue échéance, le BIE, en concertation avec diverses parties prenantes, réfléchit aux thèmes qui pourraient faire l'objet d'évaluations. Une liste des thèmes envisagés, qui doit servir de base aux consultations, sera dressée au début de l'exercice 2018 et portée à l'attention du Comité d'évaluation du Conseil d'administration. On trouvera des informations et une documentation sur les évaluations achevées, en cours et futures du BIE à l'adresse www.ieo.imf.org.

Mise en œuvre des recommandations approuvées par le Conseil d'administration

En novembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé le plan de mise en œuvre de la direction (MIP) qui donne suite à l'évaluation intitulée «Behind the Scenes with Data at the IMF». Ses débats ont porté sur le calendrier et les procédures

d'élaboration d'une stratégie à long terme en matière de données et de statistiques telle qu'elle est proposée dans l'évaluation. Le MIP prévoit que cette stratégie sera préparée par un groupe d'action après de vastes consultations dans l'ensemble de l'institution, et présentée au Conseil d'administration au plus tard à la fin de 2017.

Le plan de mise en œuvre qui fait suite à l'évaluation sur le FMI et les crises en Grèce, en Irlande et au Portugal a été approuvé par le Conseil d'administration en février 2017. Il met en avant les actions en cours du FMI visant à renforcer les fondements analytiques de ses travaux, de façon à réduire les marges d'intervention politique dans les analyses techniques du FMI et à préparer des documents du Conseil sur la conception des programmes dans les pays membres d'une union monétaire et la coopération avec les dispositifs de financement régionaux. Par ailleurs, il prend note de la préparation d'un protocole de partage d'informations entre le BIE et les services du FMI.

En avril 2017, le Conseil d'administration a approuvé le huitième rapport de suivi périodique sur l'état d'avancement des plans adoptés à la suite des recommandations du BIE. Ce rapport constate que la mise en œuvre des mesures convenues a été inégale depuis le dernier rapport, certaines mesures recommandées dans des plans récents enregistrant des progrès plus rapides que des mesures adoptées plus tôt. Dans l'ensemble, le Conseil d'administration considère que la direction et les services du FMI demeurent déterminés à mettre en œuvre rapidement les mesures en cours.

COMMUNICATION EXTÉRIEURE

Les activités de communication extérieure du FMI ont un double objectif : premièrement, être à l'écoute des acteurs extérieurs pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs points de vue afin d'améliorer la pertinence et la qualité des conseils de politique économique fournis par le FMI; deuxièmement, faire mieux connaître à l'extérieur les objectifs et le fonctionnement du FMI. Le Département de la communication du FMI est responsable au premier chef des activités d'information du FMI et du dialogue avec les parties prenantes extérieures.

La stratégie de communication a évolué au fil du temps. Au cours de la décennie écoulée, l'accent sur la transparence a cédé la place à un dialogue plus actif avec les médias et les autres parties prenantes pour expliquer les politiques et le fonctionnement du FMI, permettre à l'institution de participer et de contribuer au débat intellectuel sur les grandes questions

économiques et faciliter un apprentissage réciproque et un dialogue avec les États membres du monde entier.

Comme la plupart des organisations modernes, le FMI se sert de la communication comme d'un outil stratégique pour être plus efficace. Sa stratégie de communication repose de plus en plus sur les nouvelles technologies telles que les médias sociaux, les vidéos, les blogs et les podcasts. En même temps, compte tenu de l'évolution rapide du monde d'aujourd'hui, le FMI cherche à renforcer le dialogue avec les acteurs influents de demain qui sont les organisations de la société civile et les réseaux du secteur privé.

Le FMI dialogue avec les **membres des parlements** — qui jouent un rôle important dans la prise de décisions économiques dans leurs pays respectifs — essentiellement par le biais du Réseau parlementaire sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, mais aussi au moyen d'activités ciblées dans les pays ou les régions.

La conférence annuelle du Réseau parlementaire s'est tenue pendant deux jours durant les Réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale avec la participation d'environ 170 parlementaires de toutes les régions. Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, et Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, ont rencontré les parlementaires. Les services du FMI ont également échangé leurs vues avec ces derniers sur des questions variées telles que la corruption, les perspectives de croissance en Afrique subsaharienne, les inégalités et l'emploi.

Dans le cadre des préparatifs de l'Assemblée annuelle de 2018 qui se tiendra en Indonésie, le Réseau parlementaire a organisé un séminaire de deux jours à Singapour à l'intention des parlementaires d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines, de Singapour et du Viet Nam. Ce séminaire a porté sur des questions propres à certains pays, mais aussi sur les risques économiques auxquels sont confrontés les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les réformes législatives susceptibles de stimuler l'investissement.

Plus de 40 parlementaires de dix pays (Algérie, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Iraq, Jordanie, Liban, Malte, Maroc et Tunisie) se sont réunis à Tunis pour le lancement de la section Moyen-Orient et Afrique du Nord du réseau. Des tables rondes ont eu lieu sur les réformes prioritaires de la région en matière d'économie et de gouvernance, le rôle des réseaux régionaux, le chômage des jeunes et les États fragiles.

Toujours au niveau régional, le Réseau parlementaire a organisé une visite de terrain de trois jours à Nairobi avec une vingtaine

de parlementaires de Belgique, du Bénin, du Burundi, du Cameroun, du Canada, de France, du Libéria, de Madagascar, d'Ouganda, du Pakistan, du Sénégal, de Suède, de Tanzanie, de Tunisie et de Turquie. Ils ont rencontré des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, du corps diplomatique et du secteur privé pour discuter de questions telles que la corruption, la croissance, la création d'emplois, la problématique femmes-hommes et les activités de développement des capacités et d'assistance technique du FMI.

Par ailleurs, le FMI a organisé un séminaire spécial à l'intention de parlementaires d'Albanie, du Kosovo, de Moldova, de Serbie et d'Ukraine à l'Institut multilatéral de Vienne. Ce séminaire, qui s'est déroulé en plusieurs langues, comportait des exposés sur des questions propres à certains pays ainsi que sur la gouvernance, la politique et les institutions budgétaires et l'autonomie des banques centrales.

Aujourd'hui dans sa dixième année, le programme de bourses du FMI pour les **organisations de la société civile** (OSC) finance la participation de 50 représentants d'OSC de 36 pays en développement à faible revenu aux Réunions de printemps et à l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale. À l'occasion du Forum des OSC, plus de 90 tables rondes, dont de nombreuses avec la participation du FMI, ont été organisées par la société civile sur des questions telles que les inégalités, la problématique femmes-hommes, la gestion des finances publiques, la fiscalité internationale, la protection sociale, les subventions énergétiques et alimentaires et la corruption. Pendant l'Assemblée annuelle de 2016, ActionAid et le Bretton Woods Project, en partenariat avec le FMI, ont organisé un grand séminaire sur l'égalité femmes-hommes au cours duquel David Lipton, Premier Directeur général adjoint, a pour la première fois prononcé un discours liminaire.

En dehors des Réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle, le FMI dialogue avec la société civile lors de réunions bilatérales, de séances d'information, d'ateliers et de consultations en ligne sur des dossiers tels que la viabilité de la dette dans les pays en développement à faible revenu, la gouvernance, les inégalités et la protection sociale. Hors du siège, des manifestations régionales au Kenya et en Jordanie ont complété les travaux en cours avec la société civile locale à l'occasion de missions des services du FMI. Par ailleurs, la Directrice générale a rencontré des représentants de la société civile ougandaise lorsqu'elle a visité le pays pour évoquer la gouvernance, les politiques budgétaires et la fiscalité internationale.

Il importe de comprendre les effets de la crise financière mondiale sur l'emploi et de s'y attaquer. Le FMI a donc continué de dialoguer régulièrement avec des **organisations syndicales** aux niveaux mondial, régional et national. À son siège, le FMI a accueilli la réunion biennale de haut niveau avec la Confédération syndicale internationale durant laquelle 70 représentants de syndicats de 30 pays ont rencontré la Directrice générale et les services du FMI pour évoquer notamment les instruments de politique économique propres à favoriser l'emploi et la croissance, les politiques du marché du travail, les inégalités de revenus et entre les sexes et les questions liées au changement climatique et à l'énergie.

Le FMI continue d'attacher de l'importance à son dialogue avec les **jeunes**, capables de changer la donne aujourd'hui et d'être les dirigeants de demain. La direction et les services du FMI rencontrent souvent des étudiants, de jeunes chefs d'entreprises et de jeunes dirigeants lors de missions dans les pays et échangent des vues sur les questions qui concernent les jeunes de leur pays. De plus, dans le cadre de son programme de bourses en faveur de jeunes, le FMI invite de jeunes dirigeants à assister aux Réunions de printemps et à l'Assemblée annuelle. C'est pour eux l'occasion d'assister à des rencontres et des séminaires et à dialoguer avec des responsables de la politique économique et les services du FMI. Durant les Réunions de printemps 2017, 130 étudiants d'universités de la région de Washington ont participé à ce programme.

Par ailleurs, le FMI offre une plateforme aux jeunes dirigeants du monde entier pour confronter leurs expériences et leurs idées sur des questions qui comptent pour eux dans le cadre du Dialogue du FMI avec les jeunes. En 2016, la plateforme avait pour thème l'effet de la corruption sur leur pays et les moyens de la combattre. De plus, le FMI a invité Phiona Mutesi, jeune championne d'échecs ougandaise dont le film *Queen of Katwe* retrace l'enfance dans le quartier défavorisé de Katwe, à témoigner de son expérience devant les participants aux Réunions de printemps.

Responsabilité sociale du FMI

À travers ses programmes de responsabilité sociale, le FMI témoigne de son engagement, en tant qu'organisation, en faveur du bien-être de la collectivité et de la viabilité de l'environnement, et plus globalement du cadre dans lequel il évolue. Ainsi, le FMI est parvenu à une neutralité carbone grâce à ses efforts constants visant à réduire les émissions de carbone de ses activités. De plus, il achète des compensations carbone égales ou supérieures à ses émissions totales. Ces crédits de compensation financent des projets respectueux de l'environnement dans huit pays. Enfin, en achetant des matériaux compostables, le FMI a réduit de 8 % ses déchets mis en décharge l'année dernière. Il adopte en outre des pratiques durables de passation des marchés dans deux grands domaines, les fournitures de bureau et l'électronique. Ce sont là quelques exemples de la gestion responsable par le FMI des ressources environnementales.



Bénévolat

Les programmes de bénévolat sont un autre élément important de la responsabilité sociale du FMI. Pendant l'année, les activités philanthropiques du personnel se sont accélérées avec le lancement du programme de volontariat Min Zhu, qui coordonne les activités de bénévolat du personnel au niveau local, aux environs du siège du FMI à Washington. Ce programme a été nommé en l'honneur de l'ancien Directeur général adjoint, connu pour son engagement citoyen.

Ce programme a été annoncé par la Directrice générale le 12 janvier à l'occasion de la journée du bénévolat et de la commémoration de Martin Luther King, qui a toujours agi au service de l'intérêt général. Plus de 400 employés et retraités du FMI se sont retrouvés à cette occasion et ont confectionné des trousseaux de toilette que l'association caritative internationale World Vision a distribués à des personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles, notamment des victimes de l'ouragan Matthew en Haïti.

Le programme de volontariat Min Zhu comporte deux grands volets : accompagnement d'enfants scolarisés dans des quartiers mal desservis, par exemple en leur donnant des notions de finances et des cours de rédaction, et aide aux personnes sans abri, notamment en préparant et en livrant des repas dans des centres d'accueil de la région de Washington. Des campagnes annuelles de dons de manteaux, de jouets et de nourriture sont

également prévues. Un club des bénévoles du FMI coordonne une grande partie de ces activités et défend ainsi ces causes dans l'ensemble de l'institution.

Le programme de volontariat Min Zhu est géré par le programme IMF Giving Together, qui coordonne les dons de l'institution et du personnel, organise une campagne annuelle de dons, des secours humanitaires et des dons à des associations caritatives locales et internationales et gère les aides caritatives à l'occasion de missions dans les États membres.

Dans le cadre de la campagne Giving Together 2017, le personnel du FMI a fait don de 2,5 millions de dollars, dont un abondement de 50 % du FMI. La participation du personnel, à 33 %, a largement dépassé l'objectif de 25 %.

Bureau régional Asie et Pacifique

Le Bureau régional Asie et Pacifique est la tête de pont du FMI dans cette région, dont l'importance dans l'économie mondiale ne cesse de croître. Il en suit les évolutions économiques et financières afin de donner une dimension plus régionale à la surveillance du FMI. Il s'efforce de faire mieux connaître le FMI et ses politiques dans la région et de tenir celui-ci informé de la perception des grands dossiers au niveau régional. À ce titre, le Bureau régional Asie et Pacifique assure la surveillance bilatérale — actuellement pour le Japon et le Népal — et a accru sa participation à la surveillance régionale.



Christine Lagarde, Directrice générale, intervient dans le nouveau hall du bâtiment HQ1 lors de l'Assemblée annuelle 2016.

Les agents du Bureau participent activement aux réunions d'organismes situés en Asie, dont l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, le Japon et la Corée (ASEAN+3), le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Réunion des responsables des banques centrales de l'Est asiatique et du Pacifique (EMEAP) et la Réunion des gouverneurs des banques centrales des États insulaires du Pacifique. Le Bureau régional Asie et Pacifique contribue au développement des capacités dans la région par le biais du programme de bourses d'études Japon-FMI pour l'Asie, du séminaire macroéconomique Japon-FMI pour l'Asie et d'autres séminaires. Ainsi, en juillet 2016, un séminaire sur les dépenses sociales en faveur d'une croissance inclusive a été organisé à Colombo (Sri Lanka) conjointement par la banque centrale et le Département des finances publiques du FMI.

Le Bureau conduit aussi des campagnes d'information et de recrutement au Japon et dans le reste de la région et mène un dialogue avec les décideurs asiatiques sur les dossiers d'actualité qui occupent une place centrale dans le travail du FMI. Des conférences sur la politique économique se sont tenues à Tokyo, dont une conjointement avec l'Agence japonaise de coopération internationale sur les risques budgétaires, l'espace budgétaire et les objectifs de développement durable des Nations Unies (en février 2017), et une autre avec l'université d'Hitotsubashi sur le système monétaire international (en mars 2017). Par ailleurs, le Bureau s'est associé aux autorités australiennes pour organiser une conférence sur l'investissement, le commerce et le développement des marchés de capitaux dans la région, qui s'est tenue à Sydney en décembre 2016.

Bureau régional à Paris et Bruxelles

Le Bureau européen du FMI, réparti entre Paris et Bruxelles, assure la liaison avec les institutions et les États membres de l'Union européenne (UE) ainsi qu'avec de nombreuses organisations internationales et la société civile en Europe. Il entretient un dialogue avec des institutions telles que la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Mécanisme européen de stabilité et le Parlement européen, ainsi qu'avec le Comité économique et financier et le groupe de travail de l'Eurogroupe, au sujet des politiques de la zone euro et de l'UE et des programmes nationaux financés conjointement par l'UE et le FMI. Il représente le FMI à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Le Bureau européen appuie aussi les opérations du FMI en Europe, notamment dans les domaines de la surveillance économique, des programmes soutenus par le FMI et de l'assistance technique, et il contribue à coordonner les activités de communication et de sensibilisation à l'échelle de la région.

Plus généralement, il encourage le dialogue sur les questions économiques mondiales avec les institutions de l'UE, les organisations internationales et les gouvernements, ainsi qu'avec la société civile en Europe, et tient fréquemment des réunions avec des représentants d'associations patronales, de syndicats, de groupes de réflexion, de marchés financiers et de médias.

Le Bureau européen a organisé conjointement plusieurs ateliers et manifestations, notamment une conférence avec le bureau européen de la Banque mondiale sur les conséquences économiques de la crise des réfugiés et une conférence annuelle avec le Département des finances publiques du FMI sur l'évolution des politiques budgétaires en Europe. Il organise des déjeuners de travail de haut niveau au moins deux fois par an à Paris, Bruxelles, Londres et Berlin pour présenter les points de vue du FMI sur les principaux défis auxquels est confrontée l'économie européenne. Des membres du Bureau ont été invités à intervenir lors de conférences internationales en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Irlande, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Chargé aussi de soutenir les activités de développement des capacités et d'information, le Bureau a coorganisé un atelier à l'Institut multilatéral de Vienne à l'intention de parlementaires de plusieurs pays de l'UE, et ses membres ont été amenés à prendre la parole à cet institut. Dans le cadre de ses activités d'information, le Bureau publie un bulletin qui fournit périodiquement aux principales parties prenantes européennes les dernières informations sur les activités et les publications du FMI, anime un site Internet et alimente un compte Twitter. Enfin, le Bureau participe aux procédures de recrutement du FMI en organisant des entretiens avec les candidats dans les universités de plusieurs pays européens.

Activités de sensibilisation des représentants résidents

Le FMI a des représentants résidents dans 85 pays, qui mènent diverses activités de sensibilisation pour faire mieux connaître le travail du FMI et les questions macroéconomiques, souvent en collaboration avec des universités, des administrations et des organisations non gouvernementales au niveau local.

Ainsi, à Madagascar, dans le cadre des consultations de 2017 au titre de l'article IV, le Représentant résident du FMI, Patrick Imam, a participé à l'organisation d'un séminaire public sur les travaux d'analyse jugés déterminants du point de vue macroéconomique — accroissement des investissements, renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et lutte contre la corruption. Un public nombreux y a assisté, composé de représentants de ministères, du parlement et

d'organisations non gouvernementales et de fonctionnaires et de journalistes. Les débats avec le public ont été animés, et les réactions positives. La presse l'a largement couvert et un séminaire analogique a été demandé à l'occasion de la prochaine consultation au titre de l'article IV.

En Indonésie, dans le cadre du programme Voyage en Indonésie en préparation de l'Assemblée annuelle 2018 du FMI et de la Banque mondiale à Bali, le bureau du Représentant résident à Jakarta a organisé plusieurs manifestations en partenariat avec les autorités indonésiennes. Des exposés sur le FMI, l'Assemblée annuelle et l'économie indonésienne ont été présentés à des étudiants et enseignants du supérieur, des parlementaires et des représentants d'organisations de la société civile et des milieux d'affaires. D'autres manifestations sont prévues durant l'exercice 2018.

Pour forger un consensus autour du vaste programme de réforme économique de la Mongolie appuyé par le FMI, le Représentant résident, Neil Saker, a mené une campagne intensive de sensibilisation en accordant des entretiens, en organisant des présentations publiques et des réunions et en travaillant étroitement avec la société civile, les milieux d'affaires, les syndicats, les investisseurs internationaux et les diplomates. Un séminaire a été diffusé sur les terminaux Bloomberg du monde entier. Neil Saker s'est rapproché d'une école locale pour enfants présentant des besoins particuliers et en 2016, durant la visite de Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint, le FMI a fait un don de livres qui a été apprécié.

Bas Bakker, Représentant résident principal du FMI en Europe centrale et orientale, est basé à Varsovie (Pologne) et dirige le bureau de Minsk (Biélorus). Il intervient à de nombreuses manifestations régionales, notamment le Forum économique de Krynica (Pologne), la plus grande conférence de la région avec plus de 3.000 participants, et la conférence annuelle d'Euromoney sur l'Europe centrale et orientale à Vienne, qui rassemble 1.100 délégués et intervenants très divers (ministres des finances, gouverneurs de banques centrales, investisseurs, chefs d'entreprises et dirigeants d'établissements financiers).

En 2016, le Bureau du FMI en Arménie a participé au processus de consultations publiques organisé par les autorités avant l'approbation de textes législatifs importants. La Représentante résidente, Teresa Daban Sanchez, a régulièrement assisté aux réunions des conseils fiscaux, plateformes public-privé permettant aux pouvoirs publics et aux milieux d'affaires de débattre de questions fiscales, afin de faire mieux connaître le FMI et de veiller à ce que les débats sur les grands textes législatifs tiennent compte des résultats de l'assistance technique du FMI.

En décembre 2016, Nooman Rebei, Représentant résident, a présenté les *Perspectives économiques régionales* à Nouadhibou (Mauritanie). Cette manifestation, qui se tenait pour la première fois en dehors de la capitale, Nouakchott, a attiré un nombre record de participants des milieux d'affaires, notamment des représentants de grandes entreprises des secteurs des mines, de la pêche et des banques, ainsi que des membres de la société civile intéressés par les perspectives mondiales et régionales présentées par le FMI.

Au Brésil, dans une période de forte contraction économique et de grande incertitude politique, Fabian Bornhorst, Représentant résident, a élargi son action de sensibilisation à un public plus vaste. Le Bureau du Brésil est allé au-devant d'administrations régionales, de laboratoires d'idées, de la société civile et des médias. Fabian Bornhorst a non seulement présenté le point de vue du FMI sur l'économie locale et régionale, mais a aussi participé à des séminaires pour expliquer l'action du FMI en faveur de la transparence budgétaire.

QUOTES-PARTS ET GOUVERNANCE

Quotes-parts au FMI

Les quotes-parts représentent une composante essentielle des ressources financières du FMI. Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part en fonction de sa position relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays membre détermine le montant maximum de ressources financières qu'il s'engage à fournir au FMI et le nombre de voix qui lui est attribué, ainsi que le montant de l'aide financière qu'il peut obtenir.

Lorsqu'un pays devient membre du FMI, on lui attribue une quote-part initiale semblable à celle des pays membres existants dont la taille et les caractéristiques économiques sont jugées à peu près comparables. Le FMI fait appel à une formule de calcul des quotes-parts pour aider à déterminer la position relative d'un pays membre.

La formule de calcul des quotes-parts est une moyenne pondérée en fonction du PIB (à 50 %), du degré d'ouverture de l'économie (à 30 %), des variations économiques (à 15 %) et des réserves officielles de change (à 5 %). À cet effet, le PIB est constitué par des éléments composites basés sur les taux de change du marché (pondération de 60 %) et sur les taux de change en parité de pouvoir d'achat (pondération de 40 %). La formule de calcul comprend aussi un «facteur de compression» qui réduit la dispersion des quotes-parts calculées pour l'ensemble des États membres.

Les quotes-parts sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS), l'unité de compte du FMI. La plus forte quote-part au FMI (au 30 avril 2017) est celle des États-Unis, avec 83 milliards de DTS (environ 114 milliards de dollars), la moins élevée étant celle de Tuvalu, avec 2,5 millions de DTS (environ 3,4 millions de dollars).

Les conditions nécessaires à la mise en application de l'augmentation des quotes-parts dans le cadre de la Quatorzième révision générale des quotes-parts ont été remplies le 26 janvier 2016. Les quotes-parts des 189 pays membres du FMI devraient alors être portées de 238,5 milliards de DTS environ (approximativement 327 milliards de dollars) à un total de 477 milliards de DTS (environ 654 milliards de dollars). Au 30 avril 2017, 179 des 189 pays membres s'étaient acquittés de leur quote-part, ce qui représentait plus de 99 % du relèvement des quotes-parts, et le total des quotes-parts atteignait 475 milliards de DTS (environ 652 milliards de dollars).

Quinzième révision générale des quotes-parts

En septembre 2016, le Conseil d'administration a soumis un rapport d'avancement au Conseil des gouverneurs du FMI sur la Quinzième révision générale des quotes-parts. Il reconnaissait qu'au vu des importantes divergences sur plusieurs aspects cruciaux de la Quinzième révision, il était nécessaire de poursuivre la réflexion sur la meilleure manière de faire avancer les travaux. Le Conseil d'administration s'est engagé à rendre compte prochainement au Conseil des gouverneurs des résultats de ces discussions.

En octobre 2016, le Comité monétaire et financier international (CMFI) a réaffirmé sa volonté de faire en sorte que le FMI reste une institution solide, reposant sur un système de quotes-parts et disposant de ressources adéquates afin de préserver son rôle central au sein du dispositif mondial de sécurité financière. Le Comité a déclaré qu'il était déterminé à achever la Quinzième révision générale et à arrêter une nouvelle formule de calcul des quotes-parts en vue d'un réaligement des quotes-parts relatives qui conduira à une augmentation des parts des pays dynamiques conformément à leur poids relatif dans l'économie mondiale et donc probablement de la part des pays émergents et des pays en développement dans leur ensemble, tout en protégeant la participation et la représentation des pays membres les plus pauvres.

Le CMFI s'est déclaré favorable à une révision du calendrier d'achèvement de la Quinzième révision conformément aux objectifs ci-dessus d'ici les Réunions de printemps de 2019 et au plus tard d'ici l'Assemblée annuelle de 2019, sous réserve de l'approbation du Conseil des gouverneurs.

En novembre 2016, le Conseil d'administration a finalisé un programme de travail et proposé que le Conseil des gouverneurs adopte une résolution 1) prenant note du Rapport du Conseil d'administration et regrettant qu'il ne soit plus possible de respecter le calendrier d'achèvement de la Quinzième révision; 2) appelant le Conseil d'administration à faire avancer rapidement les travaux sur la Quinzième révision conformément aux orientations précédemment convenues et aux directives données par le CMFI; 3) demandant au Conseil d'administration de soumettre au Conseil des gouverneurs des rapports d'avancement semestriels, le premier étant prévu pour l'Assemblée annuelle de 2017 et 4) invitant instamment les pays membres qui n'ont pas encore consenti au relèvement de leur quote-part au titre de la Quatorzième révision à le faire sans délai et invitant instamment les pays membres qui ont consenti au relèvement de leur quote-part à s'en acquitter dans les délais impartis. Le Conseil des gouverneurs a adopté cette résolution début décembre 2016.

Parité femmes-hommes au Conseil d'administration

En juillet 2016, le Conseil d'administration a publié son premier rapport au Conseil des gouverneurs sur la parité femmes-hommes au sein du Conseil d'administration, qui appelle les pays membres à tenir compte de la parité des sexes lorsqu'ils proposent des candidats aux postes des administrateurs et de leurs collaborateurs. Le Conseil d'administration faisait suite à un élément du communiqué du Comité monétaire et financier international qui réaffirmait l'importance de la parité au Conseil.

Les administrateurs ont noté qu'un meilleur équilibre femmes-hommes rendrait le FMI plus efficace et que tout porte à croire que les organisations dont le conseil d'administration est équilibré obtiennent de meilleurs résultats. Les administrateurs ont souligné que la diversité et l'inclusion du personnel améliorent la qualité des travaux du FMI et son engagement aux côtés des États membres. Le Conseil d'administration a soutenu les mesures prises par les pays membres visant à favoriser l'inclusion économique et la parité lorsqu'elles sont essentielles sur le plan macroéconomique pour assurer une croissance durable.

DROIT DE TIRAGE SPÉCIAL

La monnaie chinoise est intégrée au panier du DTS

Le Droit de tirage spécial (DTS) est un actif de réserve international créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres. Les pays membres qui participent au Département des DTS (tous les membres actuels)

Tableau 3.4
Monnaies composant le panier du DTS

Dollar des États-Unis	0,58252
Euro	0,38671
Renminbi	1,0174
Yen	11,900
Livre sterling	0,085946

peuvent échanger des DTS contre des monnaies librement utilisables. Le DTS sert également d'unité de compte du FMI.

La valeur du DTS repose sur un panier de cinq grandes monnaies. La composition du panier est revue tous les cinq ans par le Conseil d'administration du FMI. En novembre 2015, le Conseil a décidé que, avec effet au 1^{er} octobre 2016, le renminbi (la monnaie chinoise) était déclaré monnaie librement utilisable et serait inclus dans le panier du DTS dont il deviendrait la cinquième monnaie, aux côtés du dollar des États-Unis, de l'euro, du yen et de la livre sterling.

L'inclusion du renminbi reflète les progrès accomplis par la Chine dans la réforme de ses systèmes monétaire, de change et financier, ainsi que dans la libéralisation et l'amélioration de l'infrastructure de ses marchés financiers. Ce jalon témoigne aussi de l'évolution de l'économie mondiale.

La pondération de chaque monnaie qui compose le panier rend compte de leur importance relative dans les échanges et les systèmes financiers internationaux. De plus, en novembre 2015, le Conseil a décidé que les pondérations initiales de chaque monnaie seraient de 41,73 % pour le dollar des États-Unis, 30,93 % pour l'euro, 10,92 % pour le renminbi, 8,33 % pour le yen et 8,09 % pour la livre sterling.

Le 30 septembre 2016, le Conseil a décidé qu'à compter du 1^{er} octobre 2016, la valeur du DTS serait égale à la somme des valeurs de chaque monnaie figurant au *tableau 3.4*.

TRANSPARENCE

La transparence de la politique économique et la disponibilité de données fiables sur les événements économiques et financiers sont essentielles pour prendre des décisions avisées et assurer le bon fonctionnement d'une économie. Dans cette optique, le FMI a mis en place une politique lui permettant de fournir en temps réel au grand public des informations utiles et exactes sur

le rôle qu'il joue à la fois dans l'économie mondiale et dans les économies de ses pays membres.

La transparence aide les économies à mieux fonctionner et les rend moins vulnérables aux crises. De la part des pays membres, une ouverture accrue encourage l'élargissement du débat et de l'examen publics des politiques de ces pays, renforce l'éthique de responsabilité des décideurs politiques et la crédibilité de la politique économique, et permet en outre aux marchés financiers de fonctionner plus efficacement. De son côté, en favorisant l'ouverture et la transparence de ses propres politiques et des conseils qu'il dispense à ses pays membres, le FMI contribue à faire mieux comprendre ses opérations et la mission qu'il remplit, permettant ainsi d'accroître l'effet pratique de ses conseils ainsi que sa responsabilisation. Les contrôles extérieurs devraient aussi contribuer à renforcer la qualité de la surveillance et des programmes appuyés par le FMI.

En matière de transparence, le FMI a pour principe fondamental de diffuser documents et informations en temps opportun à moins que des raisons impérieuses et spécifiques ne l'empêchent de le faire. Ce principe respecte le caractère facultatif de la publication des documents qui ont trait aux pays membres. Les documents sont publiés sur le site web du FMI, à l'adresse www.imf.org.

En principe, la publication des documents sur les pays membres qui sont établis à l'intention du Conseil d'administration («documents du Conseil») est «facultative mais présumée», ce qui signifie que, bien que facultative, la publication de ces documents est encouragée. En règle générale, les membres accordent leur consentement à la publication des documents du Conseil par défaut d'objection. La publication des documents de politique générale est présumée, mais elle est subordonnée à l'approbation du Conseil, tandis que la publication des documents portant sur plusieurs pays exige le consentement du Conseil ou des pays membres concernés selon le type de document.

Pour faire mieux comprendre comment il fonctionne et pour communiquer davantage avec le public, le FMI déploie des efforts dans quatre domaines : 1) transparence de la surveillance et des programmes soutenus par l'institution, 2) transparence de ses opérations financières, 3) examens et évaluations internes et externes, et 4) communications extérieures. La politique de transparence du FMI est réexaminée tous les cinq ans et l'a été pour la dernière fois en 2013. Voir aussi les sections «Responsabilisation» et «Communication extérieure».

Administrateurs du FMI

(au 30 avril 2017)



Troisième rang (de gauche à droite) :

**Hervé de Villeroché, Stephen Field, Anthony De Lannoy,
Alexandre Tombini, Daouda Sembene, Carlo Cottarelli, Miroslaw Panek**

Deuxième rang : **Masaaki Kaizuka, Carlos Hurtado, Thomas Östros, Heenam Choi, Jafar Mojarrad,
Steffen Meyer, Jorge Estrella, Maxwell M. Mkwezalamba, Subir Gokarn**

Premier rang : **Juda Agung, Sunil Sabharwal, Michaela Erbenova, Aleksei Mozhin, Hazem Beblawi, JIN Zhongxia,
Nancy Horsman, Hesham Alogeel**







Équipe de direction

(De gauche à droite) :

David Lipton,
Premier Directeur
général adjoint

Carla Grasso,
Directrice générale adjointe
et Directrice de
l'administration

**Christine
Lagarde,**
Directrice générale

**Mitsuhiro
Furusawa,**
Directeur général
adjoint

Tao Zhang,
Directeur général
adjoint

Administrateurs et administrateurs suppléants (au 30 avril 2017)

Poste vacant <i>Sunil Sabharwal</i>	États-Unis
Masaaki Kaizuka <i>Tetsuya Hiroshima</i>	Japon
JIN Zhongxia <i>SUN Ping</i>	Chine
Anthony De Lannoy <i>Richard Doornbosch</i> <i>Vladyslav Rashkovan</i>	Arménie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Géorgie, Israël, Luxembourg, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie, Ukraine
Steffen Meyer <i>Klaus Gebhard Merk</i>	Allemagne
Carlos Hurtado <i>Jorge Dajani Gonzalez</i> <i>José Alejandro Rojas Ramirez</i>	Colombie, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, République bolivarienne du Venezuela
Marzunisham Omar <i>Thomas Benjamin Marcelo</i>	Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, République d'Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Népal, Philippines, Singapour, Thaïlande, Tonga, Viet Nam
Carlo Cottarelli <i>Michail Psalidopoulos</i>	Albanie, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Saint-Marin
Hervé de Villeroché <i>Schwan Badirou Gafari</i>	France
Stephen Field <i>Vicky White</i>	Royaume-Uni
Heenam Choi <i>Christine Barron</i> <i>Grant Johnston</i>	Australie, République de Corée, États fédérés de Micronésie, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Mongolie, Nauru, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Seychelles, Tuvalu, Vanuatu
Nancy Horsman <i>Michael J. McGrath</i>	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Canada, Dominique, Grenade, Irlande, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie

Thomas Östros <i>Kimmo Virolainen</i>	Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Suède
Michaela Erbenova <i>Christian Just</i> <i>Taşkin Temiz</i>	Autriche, Bélarus, Hongrie, Kosovo, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Turquie
Alexandre Tombini <i>Bruno Saraiva</i> <i>Pedro Fachada</i>	Brésil, Cabo Verde, Équateur, Guyane, Haïti, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago
Subir Gokarn <i>Rupasingha Gunaratne</i>	Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka
Maxwell M. Mkwezalamba <i>Dumisani H. Mahlinza</i> <i>Fundi Tshazibana</i>	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République du Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
Hazem Beblawi <i>Sami Geadah</i>	Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, République du Yémen
Mirosław Panek <i>Paul Inderbinnen</i>	Azerbaïdjan, Kazakhstan, Pologne, République kirghize, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan
Aleksei Mozhin <i>Lev Palei</i>	Fédération de Russie
Jafar Mojarrad <i>Mohammed Daïri</i>	République islamique d'Afghanistan, Algérie, Ghana, République islamique d'Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie
Hesham Alogeel <i>Ryadh M. Alkhareif</i>	Arabie saoudite
Daouda Sembene <i>Mohamed-Lemine Raghani</i> <i>Herimandimby A. Razafindramanana</i>	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo
Jorge Estrella <i>Gabriel Lopetegui</i>	Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay

Cadres de direction (au 30 avril 2017)**DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES**

Abebe Selassie	Directeur, Département Afrique
Chang Yong Rhee	Directeur, Département Asie et Pacifique
Poul Thomsen	Directeur, Département Europe
Jihad Azour	Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale
Alejandro Werner	Directeur, Département Hémisphère occidental

DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS

Gerard T. Rice	Directeur, Département de la communication
Andrew J. Tweedie	Directeur, Département financier
Vitor Gaspar	Directeur, Département des finances publiques
Sharmini A. Coorey	Directrice, Institut pour le développement des capacités
Sean Hagan	Conseiller juridique et Directeur, Département juridique
Tobias Adrian	Conseiller financier et Directeur, Département des marchés monétaires et de capitaux
Maurice Obstfeld	Conseiller économique et Directeur, Département des études
Louis Marc Ducharme	Directeur, Département des statistiques
Siddharth Tiwari	Directeur, Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

INFORMATION ET LIAISON

Chikahisa Sumi	Directeur, Bureau régional Asie et Pacifique
Christopher Lane	Représentant spécial auprès des Nations Unies
Jeffrey Franks	Directeur, Bureau européen/Représentant résident principal auprès de l'Union européenne

SERVICES AUXILIAIRES

Chris Hemus	Directeur, Département services intégrés et équipements
Kalpna Kochhar	Directrice, Département des ressources humaines
Susan Swart	Directrice des systèmes d'information et Directrice, Département des technologies de l'information
Jianhai Lin	Secrétaire du FMI, Secrétariat

BUREAUX

Clare Brady	Directrice, Bureau de la vérification et de l'inspection internes
Daniel A. Citrin	Directeur, Bureau du budget et de la planification
Derek Bills	Directeur, Bureau des placements
Charles Collins	Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

Notes

PARTIE 1 — VUE D'ENSEMBLE

Plan d'action mondial de la Directrice générale :

Avril 2017 : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/GPA/2017/French/pdf/spring2017-gpa-042017f.ashx>

Octobre 2016 : <http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-publications-loe-pdfs/external/french/np/pp/2016/100616f.ashx>

Faits saillants

Communiqué des dirigeants du G-20, Sommet de Hangzhou : http://www.g20chn.com/xwzxEnglish/sum_ann/201609/t20160906_3397.html

«Making Trade an Engine of Growth for All: The Case for Trade and for Policies to Facilitate Adjustment» : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/04/08/making-trade-an-engine-of-growth-for-all>

Fiche technique — Le FMI et l'Organisation mondiale du commerce : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/The-IMF-and-the-World-Trade-Organization>

Communiqué de la trente-cinquième réunion du CMFI : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/04/22/pr17141-communicue-of-the-thirty-fifth-meeting-of-the-imfc>

Fiche technique — Comité monétaire et financier international : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/A-Guide-to-Committees-Groups-and-Clubs>

Perspectives de l'économie mondiale, chapitre 2 : <http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-flagship-issues/external/french/pubs/ft/weo/2016/02/pdf/textf.ashx>

«Gone with the Headwinds: Global Productivity» («La croissance de la productivité mondiale dans la tourmente») : <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/SDN/2017/sdn1704.ashx>

Sortir de l'ornière : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2017/03/pdf/adler.pdf>

«Why Productivity Growth Is Faltering in Aging Europe and Japan» : <https://blog-imfdirect.imf.org/2016/12/09/why-productivity-growth-is-faltering-in-aging-europe-and-japan/>

«Inequality and Unsustainable Growth: Two Sides of the Same Coin?» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2011/sdn1108.pdf>

«Fiscal Policy and Income Inequality» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/012314.pdf>

«Redistribution, Inequality, and Growth» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2014/sdn1402.pdf>

«Macro-Structural Policies and Income Inequality in Low-Income Developing Countries» : <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/SDN/2017/sdn1701.ashx>

«The Distributional Effects of Fiscal Consolidation» : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp13151.pdf>

«Inequality and Labor Market Institutions» : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1514.pdf>

«Openness and Inequality: Distributional Impacts of Capital Account Liberalization» : <https://blog-imfdirect.imf.org/2015/11/24/openness-and-inequality-distributional-impacts-of-capital-account-liberalization/>

Bolivie : «2015 Article IV Consultation—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Bolivia» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2015/cr15334.pdf>

Bolivie : «2016 Article IV Consultation—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Bolivia» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16387.pdf>

«Preserving Bolivia's Impressive Reduction in Poverty and Inequality» : <http://www.imf.org/external/np/blog/dialogo/011316.pdf>

«Explaining Inequality and Poverty Reduction in Bolivia» : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15265.pdf>

Éthiopie : «2016 Article IV Consultation—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for the Federal Democratic Republic of Ethiopia» : http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/scr/2016/_cr16322.ashx

Malawi : «Selected Issues» : http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/scr/2015/_cr15346.ashx

La Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, annonce des mesures spécifiques pour l'autonomisation économique des femmes : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2016/09/22/PR16420-Lagarde-Announces-Specific-Actions-on-Womens-Economic-Empowerment>

Jordanie : «Request for an Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Jordan» : <http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=44267.0>

Égypte : «Arab Republic of Egypt: Request for Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for the Arab Republic of Egypt» : <http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/01/18/Arab-Republic-of-Egypt-Request-for-Extended-Arrangement-Under-the-Extended-Fund-Facility-44534>

Niger : Consultations de 2016 au titre de l'article IV et demande d'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit — Communiqué de presse, Rapport des services du FMI et Déclaration de l'administrateur pour le Niger : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2017/French/cr1759f.ashx>

«Gender Budgeting in G7 Countries» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2017/05/12/pp041917gender-budgeting-in-g7-countries>

Indices relatifs à la budgétisation sensible au genre et à l'égalité entre les sexes : <http://www.imf.org/external/datamapper/datasets/GD>

Women, Work, and Economic Growth: Leveling the Playing Field : <https://www.bookstore.imf.org/books/title/women-work-and-economic-growth>

Conférence sur le thème de la politique budgétaire et l'égalité femmes-hommes : <http://www.imf.org/en/news/events/conference-on-fiscal-policies-gender-equality>

Conférence sur la problématique de genre et la macroéconomie : <http://www.imf.org/en/news/events/gender-and-macroeconomics>

Women, Work, and the Economy: Macroeconomic Gains from Gender Equity : <https://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.aspx?sk=40915.0>

FAITS SAILLANTS RÉGIONAUX

Perspectives économiques régionales Afrique subsaharienne : Faire redémarrer la croissance : <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/REO/AFR/2017/May/pdf/French/sreo0517f.ashx?la=fr>

«A Rebalancing Act for China and Africa: The Effects of China's Rebalancing on Sub-Saharan Africa's Trade and Growth» : <https://www.imf.org/en/Publications/Departmental-Papers-Policy-Papers/Issues/2017/04/07/A-Rebalancing-Act-for-China-and-Africa-The-Effects-of-Chinas-Rebalancing-on-Sub-Saharan-44711>

Cours en ligne du FMI : <http://www.imf.org/external/np/ins/english/learning.htm>

Portail de données du FMI : <http://data.imf.org/?sk=388DFA60-1D26-4ADE-B505-A05A558D9A42>

SARTTAC — Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud : <https://www.sarttac.org/content/sarttac/en1.html>

Communiqué de presse : «IMF Executive Board Approves €330.9 Million Extended Arrangement for Albania» : <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/14/01/49/pr1481>

«If Not Now, When? Energy Price Reform in Arab Countries» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2017/06/13/if-not-now-when-energy-price-reform-in-arab-countries>

«The Economic Impact of Conflicts and the Refugee Crisis in the Middle East and North Africa» : http://www.imf.org/~media/websites/imf/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/sdn/2016/_sdn1608.ashx

PARTIE 2 — NOTRE CŒUR DE MÉTIER

SURVEILLANCE ÉCONOMIQUE

Surveillance bilatérale

«Approaches to Macrofinancial Surveillance in Article IV Reports» : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/pp020217approaches-to-macrofinancial-surveillance-in-article-iv-reports.ashx>

Documents relatifs à l'examen triennal de la surveillance : <http://www.imf.org/en/Publications/SPROLLs/Triennial-Surveillance-Reviews>

«2014 Triennial Surveillance Review—Managing Director's Action Plan for Strengthening Surveillance» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2016/12/31/2014-triennial-surveillance-review-managing-directors-action-plan-for-strengthening-pp4924>

Surveillance multilatérale

Fiche technique — Exercice d'alerte avancée FMI-CSF : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/29/IMF-FSB-Early-Warning-Exercise>

Perspectives de l'économie mondiale : <http://www.imf.org/fr/Publications/WEO>

Notes

Rapport sur la stabilité financière dans le monde : <http://www.imf.org/fr/Publications/GFSR>

Moniteur des finances publiques : <http://www.imf.org/fr/Publications/FM>

Conseil de stabilité financière : <http://www.fsb.org/>

Rapports du FMI sur le secteur extérieur : <http://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/External-Sector-Reports>

«2016 External Sector Report» : http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-full-text-pdf/external/np/pp/eng/2016/_072716.ashx

«2016 External Sector Report—Individual Economy Assessments» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/072716a.pdf>

«Macroeconomic Developments and Prospects in Low-Income Developing Countries—2016» : <https://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/PP5086-Macroeconomic-Developments-and-Prospects-in-Low-Income-Developing-Countries-2016.ashx>

Le Conseil d'administration du FMI examine les perspectives et les défis macroéconomiques dans les pays en développement à faible revenu : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/01/11/PR1707-IMF-Executive-Board-Discusses-Macroeconomic-Prospects-and-Challenges-in-LIDCs>

«Financing for Development: Enhancing the Financial Safety Net for Developing Countries—Further Considerations» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/102416.pdf>

«IMF Executive Board Provides Further Guidance to Enhance the Financial Safety Net for Developing Countries» : <http://www.imf.org/en/news/articles/2016/11/29/pr16530-imf-provides-further-guidance-to-enhance-the-financial-safety-net-for-developing-countries>

«Poverty Reduction and Growth Trust (PRGT) Pledges Linked to the Distribution of the Remaining SDR 1,750 Million Windfall Profits from Gold Sales» : <http://www.imf.org/external/np/fin/prgt/second.htm>

«Assessing Fiscal Space: An Initial Consistent Set of Considerations» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/111816.pdf>

«A Greater Role for Fiscal Policy» : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/fiscal-monitor/2017/April/pdf/fmc1.ashx?la=en>

«Elements of Effective Macroprudential Policies: Lessons from International Experience» : <http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/2016/083116.pdf>

«Macroprudential Policy Tools and Frameworks—Progress Report to G20» : http://www.fsb.org/2011/10/r_111027b/

Perspectives de l'économie mondiale, chapitre 3 : <http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-flagship-issues/external/french/pubs/ft/weo/2016/01/pdf/textf.ashx>

Liban : «2016 Article IV Consultation—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Lebanon» : <http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/01/24/Lebanon-2016-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-44572>

Liban : «Selected Issues» : <http://www.imf.org/~media/files/publications/cr/2017/cr1720.ashx>

«Emigration and Its Economic Impact on Eastern Europe» : http://www.imf.org/~media/websites/imf/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/sdn/2016/_sdn1607.ashx

«The Economic Impact of Conflicts and the Refugee Crisis in the Middle East and North Africa» : http://www.imf.org/~media/websites/imf/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/sdn/2016/_sdn1608.ashx

Notes du FMI sur les effets de contagion (Spillover Notes) : <http://www.imf.org/en/Publications/SPROLLS/Spillover-Notes>

«The Impact of Migration on Income Levels in Advanced Economies» : <http://www.imf.org/~media/files/publications/spillovernotes/spillovernote8.ashx>

«Sub-Saharan African Migration: Patterns and Spillovers» : <http://www.imf.org/~media/files/publications/spillovernotes/spillovernote9.ashx>

«The Refugee Surge in Europe: Economic Challenges» : <http://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2016/12/31/The-Refugee-Surge-in-Europe-Economic-Challenges-43609>

«Addressing the Debate over the Economic Impact of Migration Remarks for the Conference on “Can Migration Work for All in Europe?”» : http://www.imf.org/en/news/articles/2017/01/09/fdmd_euroopen_migration_keynote_speech_bruegel

«2011 Triennial Surveillance Review» : <http://www.imf.org/external/np/spr/triennial/2011/>

«Trade Integration in Latin America and the Caribbean» : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2017/cr1766.ashx>

«Trade Integration in Latin America and the Caribbean» : <http://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2017/03/10/Cluster-Report-Trade-Integration-in-Latin-America-and-the-Caribbean-44735>

Conseils de politique économique

«Small States' Resilience to Natural Disasters and Climate Change—Role for the IMF» : <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=5079>

«Enhancing Macroeconomic Resilience to Natural Disasters and Climate Change in the Small States of the Pacific» : <http://www.imf.org/en/publications/wp/issues/2016/12/31/enhancing-macroeconomic-resilience-to-natural-disasters-and-climate-change-in-the-small-43010>

«IMF Executive Board Discusses Small States' Resilience to Natural Disasters and Climate Change and the Role of the Fund» : <http://www.imf.org/en/news/articles/2016/12/12/pr16550-imf-discusses-small-states-resilience-to-natural-disasters-and-climate-change-and-imf-role>

Fiche technique — La facilité de crédit rapide du FMI (FCR) : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/08/Rapid-Credit-Facility>

Fiche technique — L'instrument de financement rapide du FMI (IFR) : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/19/55/Rapid-Financing-Instrument>

Déclaration de la Directrice générale du FMI, Christine Lagarde, à l'issue de sa visite en République centrafricaine : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/01/25/PR1722-Central-African-Republic-Statement-by-IMF-Lagarde-at-the-Conclusion-of-a-Visit>

Aux côtés de la République centrafricaine : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/01/25/SP012517-Standing-with-Central-African-Republic>

Fiche technique — Le FMI et les objectifs de développement durable : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/46/Sustainable-Development-Goals>

Le Conseil d'administration du FMI adopte des décisions visant à renforcer la stabilité financière des pays ayant un système bancaire islamique : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/02/21/PR1753-IMF-Board-to-Strengthen-the-Financial-Stability-in-Countries-with-Islamic-Banking>

«Ensuring Financial Stability in Countries with Islamic Banking» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2017/02/21/pp-ensuring-financial-stability-in-countries-with-islamic-banking>

Principes directeurs pour la réglementation de la finance islamique : «IFSB-17: Core Principles for Islamic Finance Regulation (Banking Segment)» : [http://www.ifsb.org/standard/IFSB17-%20Core%20Principles%20for%20Islamic%20Finance%20Regulation%20\(Banking%20Segment\)-April%202015_final.pdf](http://www.ifsb.org/standard/IFSB17-%20Core%20Principles%20for%20Islamic%20Finance%20Regulation%20(Banking%20Segment)-April%202015_final.pdf)

Fiche technique — Normes et codes : le rôle du FMI : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/25/Standards-and-Codes>

Note d'information au public : «IMF Executive Board Discusses the Liberalization and Management of Capital Flows—An Institutional View» : <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/28/04/53/pn12137>

«Capital Flows - Review of Experience with the Institutional View» : <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/01/13/PP5081-Capital-Flows-Review-of-Experience-with-the-Institutional-View>

«IMF Executive Board Discusses Review of Experience with the Institutional View on the Liberalization and Management of Capital Flows» : <http://www.imf.org/en/News/Articles/2016/12/20/PR16573-Review-of-Experience-with-the-Institutional-View-on-Capital-Flows>

«Managing Government Compensation and Employment—Institutions, Policies, and Reform Challenges» : http://www.imf.org/~media/websites/imf/imported-full-text-pdf/external/np/pp/eng/2016/_040816a.ashx

«Case Studies on Managing Government Compensation and Employment—Institutions, Policies, and Reform Challenges» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2016/12/31/case-studies-on-managing-government-compensation-and-employment-institutions-policies-and-pp5043>

Notes

«Priorities for Structural Reforms in G20 Countries» : http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-full-text-pdf/external/np/pp/eng/2016/_072216a.ashx

«IMF Executive Board Discusses Strengthening the Contractual Framework in Sovereign Debt» : <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2014/pr14459.htm>

«Second Progress Report on Inclusion of Enhanced Contractual Provisions in International Sovereign Bond Contracts» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2017/01/13/pp5085-inclusion-of-enhanced-contractual-provisions-in-intl-sovereign-bond-contracts>

«Recent Trends in Correspondent Banking Relationships: Further Considerations» : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/04/21/recent-trends-in-correspondent-banking-relationships-further-considerations>

«The Withdrawal of Correspondent Banking Relationships: A Case for Policy Action» : http://www.imf.org/~media/websites/imf/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/sdn/2016/_sdn1606.ashx

«Withdrawal of Correspondent Banking Relationships (CBRs) in the Arab Region: Recent Trends and Thoughts for Policy Debate» : <http://www.imf.org/~media/files/miscellaneous/amfimbwbreport090516.ashx?la=ar>

«Challenges in Correspondent Banking in the Small States of the Pacific» : <http://www.imf.org/~media/files/publications/wp/2017/wp1790.ashx>

«Global and Regional Challenges to Caribbean Economic Development—2016 High Level Caribbean Forum on Shifting Tides: Challenges and Opportunities» : <http://www.imf.org/en/news/articles/2016/11/02/sp110216-global-and-regional-challenges-to-caribbean-economic-development>

Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) : <http://www.imf.org/external/np/fsap/fssa.aspx>

«Macroeconomic Management When Policy Space Is Constrained: A Comprehensive, Consistent, and Coordinated Approach to Economic Policy» : http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/sdn/2016/_sdn1609.ashx

Données

«IMF Releases the 2016 Financial Access Survey, a Key Tool to Foster Financial Inclusion» : <http://www.imf.org/en/news/articles/2016/10/03/pr16441-imf-releases-the-2016-financial-access-survey>

Accès aux données macroéconomiques et financières : <http://data.imf.org/?sk=E5DCAB7E-A5CA-4892-A6EA-598B5463A34C>

Fiche technique — Normes et codes : le rôle du FMI : <http://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/01/16/25/Standards-and-Codes>

Transparence des finances publiques : <http://www.imf.org/external/np/fad/trans/index.htm>

Code de transparence des finances publiques : <https://www.imf.org/external/np/fad/trans/fre/ft-codef.pdf>

Guatemala : «Fiscal Transparency Evaluation» : http://www.imf.org/~media/websites/imf/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/scr/2016/_cr16372.ashx

Kenya : «Fiscal Transparency Evaluation» : http://www.imf.org/~media/websites/imf/imported-full-text-pdf/external/pubs/ft/scr/2016/_cr16221.ashx

Le FMI publie l'évaluation de la transparence des finances publiques pour la Tunisie : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2016/11/08/PR16495-Tunisia-IMF-Publishes-Fiscal-Transparency-Evaluation>

Royaume-Uni : «Fiscal Transparency Evaluation» : <http://www.imf.org/en/publications/cr/issues/2016/12/31/united-kingdom-fiscal-transparency-evaluation-44395>

ACTIVITÉS DE PRÊT

Les financements non concessionnels

«Strengthening the Framework for Post-Program Monitoring» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2016/060616.pdf>

Communiqué de presse 6/354 : «Strengthening the Framework for Post Program Monitoring» : <http://www.imf.org/en/news/articles/2016/07/22/16/30/pr16354-strengthening-the-framework-for-post-program-monitoring>

«IMF Managing Director Approves Staff-Monitored Program for Somalia» : <http://www.imf.org/en/news/articles/2015/09/14/01/49/pr16248>

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

«The G-20 Compact with Africa: A Joint AfDB, IMF and WBG Report» : http://www.bundesfinanzministerium.de/Content/EN/Standardartikel/Topics/Featured/G20/2017-03-30-g20-compact-with-africa-report.pdf?__blob=publicationFile&v=2

Fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes : <http://www.imf.org/external/np/ins/english/rmtf.htm>

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) : <https://www.imf.org/external/np/leg/amlcft/eng>

Fonds fiduciaire pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles : <http://www.imf.org/en/Capacity%20Development/trust-fund/MNRW-TTF>

Facilité de gestion de la dette (FGD) : <http://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/debt-management-facility>

Initiative pour la réforme et le renforcement du secteur financier (FIRST) : <https://www.firstinitiative.org>

TADAT : <http://www.tadat.org/french/>

Institut de formation pour l'Afrique : <http://www.imfati.org/fr/>

AFRITAC Centre : <http://afritaccentre.org>

AFRITAC Est : <http://www.eastafritac.org>

AFRITAC Sud : <http://www.southafritac.org>

AFRITAC Ouest : <http://www.afritacouest.org>

AFRITAC Ouest 2 : <http://www.afritacwest2.org>

Centre régional d'assistance technique des Caraïbes : <http://cartac.org>

Centre régional d'assistance technique de l'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine : <http://www.captac-dr.org>

Institut multilatéral de Vienne : <http://www.jvi.org>

Centre d'études économiques et financières du Moyen-Orient : <http://cef.imf.org>

Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient : <http://www.imfmetac.org>

Centre régional d'assistance technique du Pacifique : <https://www.pftac.org>

Institut régional de Singapour : <http://www.imfsti.org>

SARTTAC— Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud : <https://www.sarttac.org>

Politiques et pratiques du FMI pour le développement des capacités : <http://www.imf.org/~media/Websites/IMF/imported-publications-loe-pdfs/external/french/np/pp/2014/082614f.ashx>

«2018 Quinquennial Review of the Fund's Capacity Development Strategy—Concept Note» : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/pp2018-review-of-the-funds-cd-strategy-concept-note.ashx>

«2018 Quinquennial Review of the Funds Capacity Development Strategy: Concept Note» : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/03/21/2018-quinquennial-review-of-the-funds-capacity-development-strategy-concept-note>

«New Common Evaluation Framework for IMF Capacity Development» : <http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/04/27/pp040717new-common-evaluation-framework-for-imf-capacity-development>

PARTIE 3 — FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION

Mode de financement, commissions, rémunération, répartition des charges et revenu net

«Rules and Regulations for the Investment Account» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2016/12/31/rules-and-regulations-for-the-investment-account-pp4734>

Ressources humaines et organisation

«Annual Report on Diversity at the IMF» : <http://www.imf.org/external/np/div/index.asp>

Notes

Responsabilisation

«The Chairman's Summing Up—The IMF and the Crises in Greece, Ireland, and Portugal—An Evaluation by the Independent Evaluation Office —Executive Board Meeting 16/69—July 19, 2016» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2016/12/31/the-chairmans-summing-up-the-imf-and-the-crises-in-greece-ireland-and-portugal-an-pp5058>

«The IMF and the Crises in Greece, Ireland, and Portugal» : <http://www.ieo-imf.org/ieo/pages/EvaluationImages267.aspx>

Bureau indépendant d'évaluation : <http://www.ieo-imf.org>

«Behind the Scenes with Data at the IMF» : <http://www.ieo-imf.org/ieo/files/completedevaluations/Statistics%20-%20Full%20Report.pdf>

«Implementation Plan in Response to the Executive Board-Endorsed Recommendations for the IEO Evaluation Report—The IMF and the Crises in Greece, Ireland, and Portugal» : <http://www.ieo-imf.org/ieo/files/whatsnew/ppmipieoimf-and-the-crises-in-greece-ireland-and-portugal.pdf>

«Eighth Periodic Monitoring Report on the Status of Implementation Plans in Response to Board-Endorsed IEO Recommendations» : <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/pp121616implementation-plans-ieo-recommendation.ashx>

Quotes-parts et gouvernance

«Report of the Executive Board to the Board of Governors on Progress on the Fifteenth General Review of Quotas» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2016/12/31/report-of-the-executive-board-to-the-board-of-governors-on-progress-on-the-fifteenth-pp5066>

«Fifteenth General Review of Quotas—Report of the Executive Board to the Board of Governors» : <http://www.imf.org/en/publications/policy-papers/issues/2016/12/31/fifteenth-general-review-of-quotas-report-of-the-executive-board-to-the-board-of-governors-pp5072>

«IMF Executive Board's First Report to the Board of Governors on Gender Diversity in the Executive Board» : <http://www.imf.org/en/News/Articles/2016/07/12/19/40/PR16335-IMF-Executive-Boards-First-Report-to-the-Board-of-Governors-on-Gender-Diversity>

Communiqué de presse : Communiqué de la trente-troisième réunion du CMFI, présidée par M. Agustín Carstens, Gouverneur de la Banque du Mexique : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/28/04/51/cm041616a>

Droit de tirage spécial

Communiqué de presse : Le Conseil d'administration du FMI achève la révision du panier du DTS et y inclut le renminbi : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/14/01/49/pr15540>

Le FMI présente le nouveau panier du DTS incluant le renminbi et détermine les nouveaux montants de monnaie : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2016/09/30/AM16-PR16440-IMF-Launches-New-SDR-Basket-Including-Chinese-Renminbi>

Transparence

«2013 Review of the Fund's Transparency Policy» : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/051413.pdf>

Sigles et abréviations

BIE	Bureau indépendant d'évaluation	ISPE	instrument de soutien à la politique économique
CMFI	Comité monétaire et financier international	LBC/FT	lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
CRAT	centre régional d'assistance technique	LCM	ligne de crédit modulable
CRG	compte des ressources générales	LPL	ligne de précaution et de liquidité
DTS	droit de tirage spécial	MEDC	mécanisme élargi de crédit
FCC	facilité de crédit de confirmation	NSDD	norme spéciale de diffusion des données
FCR	facilité de crédit rapide	ODD	objectifs de développement durable
FEC	facilité élargie de crédit	ONU	Organisation des Nations Unies
fonds fiduciaire ARC	fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes	PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i>
fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	PER	<i>Perspectives économiques régionales</i>
G-20	Groupe des vingt	PPTTE	pays pauvre très endetté
GAFI	Groupe d'action financière	SARTTAC	Centre régional de formation et d'assistance technique en Asie du Sud
IFR	instrument de financement rapide	SGDD-a	système général de diffusion des données améliorées
Institut	Institut du FMI pour le développement des capacités	SPP	suivi post-programme
ISF	indicateur de solidité financière		

Lettre de transmission au Conseil des gouverneurs

1^{er} août 2017

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2017.

En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2018, lesquels sont présentés dans la troisième partie. Les états financiers du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2017, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2017/eng. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M^{me} Barth (présidente), M. Vikamsey, et M^{me} Hodge, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ch Lagarde', written in a cursive style.

Christine Lagarde
Directrice générale et Présidente du Conseil d'administration

Le présent Rapport annuel a été préparé par la Division de rédaction et de publication du Département de la communication du FMI, en consultation avec un groupe de travail représentant l'ensemble du FMI. Placée sous l'autorité du Comité des évaluations du Conseil d'administration, présidé par Stephen Field puis par Alexandre Tombini, l'équipe qui a réalisé ce rapport était supervisée par Rhoda Weeks-Brown et Jeffrey Hayden. L'équipe était composée de Jeremy Mark (rédacteur en chef), de S. Alexandra Russell, qui a coordonné l'ensemble de la production et de la rédaction, de Crystal Herrmann (création numérique), et de Suzanne Alavi, Madjé Amega et Hyoun Woo Park (assistants de rédaction). L'édition française a été réalisée par la section française des Services linguistiques du FMI.

Photographie :

Stephen Jaffe/© Photo FMI : République centrafricaine, Michael Papaioannou, Roger Nord, Gaëlle Pierre, Olivier Basdevant, Yongzheng Yang, Roberto Cardarelli, Anita Tuladhar, Mali, République centrafricaine, Parlement sénégalais, Masood Ahmed, Jihad Azour, Tobias Adrian, Charles Collyns, administrateurs et équipe de direction, pages 14, 17, 18, 20, 22, 25, 27, 28, 31 (au centre), 38, 42, 56 (à droite), 80, 81, 94–95, 96–97
Autres © Photo FMI : drapeaux, Directrice générale, équipe des *Perspectives économiques régionales Afrique subsaharienne*, logo du FMI, Antoinette Sayeh, Moisés Schwartz, administrateurs, pages ii (à gauche), 2, 2–3, 4–5, 19, 78 (à droite), 80, 81, 94–95
Alex Curro/© Photo FMI : HQ1, page 78 (à gauche et au centre)
Joshua Roberts/© Photo FMI : Abebe Aemro Selassie, page 80
Ryan Rayburn/© Photo FMI : José Viñals, page 81
Amélie-Benoist/BSIP/Getty Images : couverture (en haut à gauche)
Neil Setchfield/Alamy Stock Photo : couverture (en haut à droite)
imageBROKER/Alamy Stock Photo : couverture (en bas à gauche) et page 37
Thomas Imo/Getty Images : couverture (en bas à droite)
Tommy Trenchard/Alamy Stock Photo : pages ii (à droite) et 60
Bloomberg Finance LP/Getty Images : page 6
Bruno De Hogues/Getty Images : pages 6–7
Lou Linwei/Alamy Stock Photo : page 7
DEA/S. Vannini/Getty Images : page 8
Monirul Bhuiyan/Getty Images : page 9 (à gauche)

Bloomberg Finance LP/Getty Images : page 9 (au centre)
Gunnar Svanberg Skulason/Getty Images : page 9 (à droite)
Godong/Getty Images : page 10
Philippe Lissac/Getty Images : page 12
Randy Plett/Getty Images : page 13
STR/Getty Images : page 15
Gustavo Muniz/EIOjoTorpe/Getty Images : page 16
Lindsey Leger : page 21 (première et deuxième depuis le bas, à droite)
Sean Gallup/Getty Images : page 21 (deuxième depuis le haut)
Friedrich Stark/Alamy Stock Photo : page 21 (deuxième depuis le bas, à gauche)
Andrew Lichtenstein/Getty Images : page 21 (en bas)
Universal Images Group/Getty Images : page 23
Don Mammoser/Donyanedomam/Getty Images : page 24 (en haut)
Daljeet Singh : pages 24 (au centre et en bas) et 31 (en bas)
Enrique Marcarian/Getty Images : pages 31 (en haut), 32 et 45 (à droite)
Maximilian Stock, Ltd./Getty Images : pages 34 et 72 (à droite)
Prakash Mathema/Getty Images : page 41
Joerg Boethling/Alamy Stock Photo : page 45 (à gauche)
LIANGZHEN/Getty Images : pages 46 et 56 (à gauche)
Susana González/Bloomberg Finance LP/Getty Images : page 48
Westend61/Getty Images : pages 58 et 64 (à gauche)
Ryan Pyle/Photoshelter/Getty Images : page 62
Bloomberg Finance LP/Getty Images : page 64
Aldo Pavan/Getty Images : page 66
Sigrid Gombert/Westend61/Getty Images : page 72 (à gauche)
Howard Smith : Directrice générale dans le hall du bâtiment HQ1, pages 88–89

Design : Beth Singer Design LLC www.bethsingerdesign.com
Design Web : Theo et Sebastian <http://theoandsebastian.com>
Vidéo Rapport annuel du FMI : Services multimédias du FMI (Alex Curro, Gokhan Karahan et Emre Ozdemir)

«La
santé
de l'économie mondiale
et le bien-être
de la communauté
des nations
passent par la farouche
détermination
à travailler
ensemble.»

Christine Lagarde
Directrice générale du FMI



Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 USA

www.imf.org

